— SECRETARIAAT : PAUL ROLLAND, 67, St-HUBERTUSSTRAAT ANTWERPEN —

BELGISCH TIJDSCHRIFT
VOOR
OUDHEIDKUNDE EN KUNSTGESCHIEDENIS

UITGEGEVEN DOOR
DE KON. BELGISCHE ACADEMIE VOOR OUDHEIDKUNDE
MET DE MEDEWERKING
DER UNIVERSITAIRE STICHTING

DRIEMAANDEL. UITGAVE
XI - 1941 - 2-3
RECUEIL TRIMESTRIEL

REVUE BELGE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART

PUBLIÉE PAR
L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE
AVEC LE CONCOURS DE
LA FONDATION UNIVERSITAIRE

DRUKK. & PUBL. FLOR BURTON, N. M., KORTE NIEUWSTRAAT, 28, ANTWERPEN

BESCHERMINGSCOMITE - COMITE DE PATRONAGE

HH. Pierre BAUTIER, Willy FRILING, Albert VISART DE BOCARME.

MM. Pierre BAUTIER, Willy FRILING, Albert VISART DE BOCARME.

BESTUURSCOMITE - COMITE DE DIRECTION

Het jaarl. Bestuur der Acad. geholpen door HH. J. CAPART, L. VAN PUYVELDE, H. NOWE, P. BONENFANT, M. LAURENT, R. MAERE, D. ROGGEN.

Secretaris : PAUL ROLLAND
Adjunct-secretaris : JACQUES LAVALLEYE

Le Bureau annuel de l'Académie aidé de MM. J. CAPART, L. VAN PUYVELDE, H. NOWE, P. BONENFANT, M. LAURENT, R. MAERE, D. ROGGEN.

Secrétaire : PAUL ROLLAND
Secrétaire-adjoint : JACQUES LAVALLEYE

INHOUDSTAFEL - SOMMAIRE

Bladz. - Page

Bronnen voor de Geschiedenis van het Brugsche schildersmilieu in de XVIe eeuw, door R. A. Parmentier... 97

Un groupe belge d'églises romanes, par Paul Rolland 119

Jacques Dartois, orfèvre liégeois, par Jean Puraye 157

Bibliographie :

I. Tijdschriften en korte stukken; Revues et Notices: 1. Bouwkunst-Architecture (S. Brigode); 2. Beeldhouwkunst en Sierkunsten-Sculpture et Arts industriels (J. Squilbeck); 3. Schilderkunst-Peinture (S. Sulzberger) 179

II. Werken-Ouvrages: De Nederlandsche monumenten (Bon Verhaegen). 190

Het Bestuur neemt geen enkele verantwoordelijkheid op zich wat betreft de uitgegeven artikels en de afgebeelde foto's. Er wordt slechts één antwoord aangenomen op elke studie of recensie, alsook één repliek op dit antwoord.

Verkoopprijs :

	Per afl.	Per jaar (4 aflev.)
België	25 frank	80 frank
Buitenland	30 frank	100 frank

Postcheckrekening der Koninklijke Belgische Academie voor Oudheidkunde, Antwerpen, n° 100.419.

La Direction n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les articles publiés et les photographies reproduites. Elle n'accepte qu'une seule réponse à un article ou compte rendu et qu'une seule réplique à cette réponse.

Prix de vente :

	Par fasc.	Par an (4 fasc.)
Belgique	25 francs	80 francs
Etranger	30 francs	100 francs

Compte chèques-postaux de l'Académie royale d'Archéologie, Anvers : n° 100.419.

BRONNEN VOOR DE GESCHIEDENIS VAN HET BRUGSCHE SCHILDERSMILIEU IN DE XVIe EEUW

(Vervolg)

XIX. JAN PROVOST.

Jan Provost, geboortig van Bergen in Henegouwen, werd in 1493 vrijmeester-schilder in het Sint-Lucasgild te Antwerpen (1). Reeds het daaropvolgende jaar kocht hij op 10 Februari het poorterrecht te Brugge. Opmerkelijk is het, dat hij het daarvoor vereischte bedrag op staanden voet voldeed in plaats van bij termijnen te betalen, zooals 't veelal geschiedde. Herhaaldelijk bekleedde hij waardigheden in het ambachtsbestuur der Brugsche beeldenmakers en zadelmakers: hij was namelijk tweede v i n d e r in 1501/2, eerste v i n d e r in 1507/8, 1509/10, 1514/5, deken in 1519/20, 1525/6. Daarenboven werd hij als g o u v e r n e u r of penningmeester belast met het financieel beheer van het ambacht gedurende het dienstjaar 1511/2.

Onderhavige schilder is niet minder dan viermaal gehuwd geweest. Eerst begaf hij zich in den echt met Johanna de Quaroube, weduwe van Simon Marmion, schilder en verluchter te Valenciennes; deze vrouw overleed vóór 1 September 1506. Naderhand trouwde hij met Magdalena de Zwaef, dochter van Adriaan, zadelmaker te Brugge (2); deze tweede echtgenoote stierf vóór 20 Januari 1509. Daarop ging hij een derde huwelijk aan met Katelijne Beaurains, die uit het leven scheidde kort vóór 1 Februari 1528, en weldra trouwde hij voor den vierden keer met een zekere Gilline, wier familienaam onbekend is. Weinigen tijd nadien verwisselde hij op zijn beurt het tijdelijke met het eeuwige en werd in Januari 1529 in de Sint-Gilliskerk te Brugge begraven. Zijn weduwe hertrouwde met den lakenkoopman Jacob de la Plaetse. Uit zijn tweeden echt heeft meester Provost een zoon gehad, Adriaan geheeten, die zich eveneens aan de schilderkunst gewijd heeft; uit zijn derde huwelijk heeft

(1) Vgl. PH. ROMBOUTS en TH. VAN LERIUS, *De liggeren en andere historische archieven der Antwerpsche Sint-Lucasgilde onder zinspreuk: « Uut jonsten versaemt »*, (Antwerpen-'s Gravenhage, 1864-1876, twee deelen), tom. I, blz. 46.

(2) De bovengenoemde Adriaan de Zwaef was bepaald een vooraanstaand figuur in het ambacht der beeldenmakers en der zadelmakers te Brugge; hij is immers achtmaal deken geweest van de voorschreven corporatie, te weten: voor de dienstjaren 1482/3, 1490/91, 1493/4, 1496/7, 1499/1500, 1505/6, 1511/2, 1520/21. Vgl. over hem: C. VANDEN HAUTE, *La corporation des peintres de Bruges*, blz. 13a, 24b, 27b, 32b, 36a, 40a, 41b, 44b, 45b, 47b, 51a, 56a, 78a, 200b, 219a, 220a (Brugge-Kortrijk, z. j.).

hij drie kinderen verwekt, te weten: een zoon, Thomas, die glazenmaker geworden is (3), benevens twee dochters, Anna en Maria. Hij heeft als leerknaap Maximiliaan Frans gehad, wiens zevenjarige leertijd inging op 4 Augustus 1506 en die eerst vrijmeester werd op 15 November 1524 (4).

Jan Provost was een voornaam schilder en overigens een vermogend man. Zooals velen zijner vakgenooten vervaardigde hij ook kaarten en plans en trad daarenboven als decoratieschilder op. Vermeldenswaard is het voorzeker, dat hij in betrekking stond met Albrecht Dürer. In September 1520 liet hij zich te Antwerpen door den grooten Duitschen kunstenaar met houtskool portretteeren en wat nog meer is, het daaropvolgende jaar ontving hij zijn vreemden confrater als gast. Inderdaad, den Zaterdag na Paschen, 6en April 1521, verliet Albrecht Dürer, in gezelschap van zijn landgenoot Hans Lüber alsmede van Jan Provost, Antwerpen om 's anderen daags te Brugge aan te komen, waar hij bij den laatstgenoemden Provost zijn intrek nam. Nog denzelfden Zondagavond richtte de Brugsche meester ter eere van zijn vermaarden gast een luisterrijk feestmaal in. Nadat Dürer den Maandag 8en April de bijzonderste kunstwerken van Brugge bezichtigd had, reisde hij den volgenden dag af naar Gent, doch vóór zijn vertrek teekende hij met de zilverstift het portret van zijn vriendelijken gastheer (5).

Van Jan Provost bestaat maar één schilderij waarvan de authenticiteit door documenten gewaarborgd is, namelijk: het paneel met het Laatste Oordeel in het stedelijk museum van schoone kunsten te Brugge (nr. 117). Dit stuk draagt op de oorspronkelijke omlijsting het jaartal 1525 en werd op last van de Brugsche stadsregeering voor de schepenzaal vervaardigd (6). Ofschoon vrij mat van kleur, maakt de geheele voorstelling een gunstigen indruk. Bekoorlijk vooral is het tafereeltje op den linker voorgrond waar een staande engel een tot de hemelsche zaligheden geroepen vrouw het witte bruiloftskleed omhangt. Het trekt de aandacht hoe de wanden van het hemelsche Jeruzalem op den linker achtergrond in

(3) Hij liet zich achtereenvolgens te Brugge in 1533 en te Antwerpen in 1543 als vrijmeester-glazenmaker opnemen. Hij wordt voor 't laatst vermeld in de rekening van de Sint-Jacobskerk te Antwerpen over het dienstjaar 1554 (Maart 15)-1555 (Maart 15). Vgl. C. Vanden Haute, t. a. p., blz. 69a; Ph. Rombouts en Th. van Lerius, t. a. p., tom. I, blz. 144.

(4) Vgl. over dien schilder: C. Vanden Haute, t. a. p., blz. 65a, 75a, 201b; [W. H. J. Weale], *Maximilien Frans, peintre*, 149*-1547, in *Le Beffroi*, tom. IV (1872-73), blz. 93-97.

(5) Vgl. Albert Dürer, *Journal de voyage dans les Pays-Bas* (traduit et commenté par J. A. Goris et G. Marlier), blz. XXIX-XXX, 17, 35-36 (Brussel [1937]).

(6) Reeds vroeger was aldaar soortgelijk tafereel aanwezig, zooals 't blijkt uit den hiervolgenden post van de stadsrekening over de jaren 1505/6, blz. 82: « Item, Jan Fabiaen, de scildre, over 't verheghenen ende verstofferen vanden Oordeele, hanghende in scepenecamere, 2 l. 5 s. gr. ».

den laat-Gotieken trant geconstrueerd zijn en hoe daarentegen een vooraan in den linkerhoek geplaatste bahut Renaissance-vormen vertoont. Hier zij nog aangestipt, dat meester Provost aan het einde van zijn loopbaan gekomen was en dus het hoogtepunt van zijn kunst bereikt had toen hij onderhavig schilderij gemaakt heeft (7).

1.

1509, Januari 20. — *Adriaan de Zwaef en de stadsmetselaar Jan de Maech doen hun eed als voogden van Adriaan, het minderjarige zoontje door Jan Provost verwekt bij wijlen zijn tweede vrouw, Magdalena de Zwaef.*

Adriaen de Zwaef ende meestre Jan de Maech, der stede gheswooren maetsenaere, juraverunt voochden van Adriaenkin, Jan Prevoost kynde per joncvrouwe Magdaleene, uxor. Actum 20 in Laumaent XV^c^ achte, present: Biese ende Steenhuuse, scepenen, clerc: Jacop de Dene (8).

Weeskamer van Brugge, feriën over de jaren 1505-1511, blz. 119, nr. 4.

2.

1511, Maart 13. — *Jan Provost en de goudsmid Joris de Neve leggen hun eed af als voogden van de hier genoemde minderjarige kinderen van Gillis Beaurains en Maria de Visch, ter vervanging van Jacob Zeebaert en Jan van Provence.*

Actum 's Donderdaechs 13 in Maerte XV^c^ tiene, present: Deckere, oversiendre, Boot ende Naghele, scepenen.

... Jacop Zeebaert ende Jan van Provence, verlaten, ende juraverunt voochden in huerlieder steden Jan Provost ende Jooris de Neve, de goudsmeit, van Gillekin, Hannekin,

(7) Over Jan Provost en zijn werk zie: J. A. Crowe en G. B. Cavalcaselle, *Les anciens peintres flamands. Leur vie et leurs œuvres.* — Traduit de l'anglais par O. Delepierre. Annoté et augmenté de documents inédits par A. Pinchart et Ch. Ruelens, tom. II (Brussel, 1863), blz. ccxciii-ccxciv; Fierens-Gevaert, *La peinture à Bruges. Guide historique et critique,* blz. 44-46 (Brussel-Parijs, 1922); M. J. Friedlaender, *Meisterwerke der Niederländischen Malerei des xv. und xvi. Jahrhunderts auf der Ausstellung zu Brügge* 1902, blz. 21-22, platen 57-58 (München, 1903); Id., *Die altniederländische Malerei,* tom. IX (Berlijn, 1931), blz. 74-92, 145-151, platen lxiv-lxxix; Id., *ibid.,* tom. xiv (Leiden, 1937), blz. 118; C. Vanden Haute, *La corporation des peintres de Bruges,* blz. 49a, 53b, 55a, 57b, 59a, 62b, 65a, 75a, 200b (Brugge-Kortrijk, z. j.); G. J. Hoogewerff, *Vlaamsche kunst en Italiaansche Renaissance,* blz. 100-101 (Mechelen-Amsterdam, z. j.); G. Hulin [de Loo], *Eenige Brugsche schilders van de eerste helft der 16e eeuw.* I. *Jan Provost,* in *Kunst en leven.* Tijdschrift voor kunst en bellettrie, 1ste jg. (1902-1903), nr. 6, blz. 1-43 (dezelfde bijdrage verscheen eerst in 't Fransch onder den titel: *Quelques peintres brugeois de la première moitié du XVIe siècle.* I. *Jan Provost,* in *L'art et la vie,* 1ste jg., nr. 5, blz. 1-40); E. Michel, *Les peintures primitives des XIVe-XVe et XVIe siècles de la collection Renders à Bruges* (avec une introduction par G. Hulin de Loo), blz. 99-104 (Londen-Brugge, 1927); W. H. J. Weale, *Catalogue du musée de l'Académie de Bruges,* blz. 27-31 (Brugge-Londen, 1861); [Id.], *Jean Prévost, peintre,* circa 1470-1529, in *Le Beffroi,* tom. IV (1872-1873), blz. 205-215; Id., *Les Prévost,* in *Annales de la Société d'Emulation de Bruges,* tom. LXII (1912), blz. 144-169; A. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon,* tom. II (Weenen en Leipzig, 1910), blz. 363-364 (voc. *Provost*). Wat inzonderheid de inschrijving van Jan Provost als poorter van Brugge betreft, zie: *poorterboek over de jaren* 1479-1496, blz. 66 v., nr 2.

(8) Deze aanteekening is reeds vermeld in *Le Beffroi,* tom. IV, blz. 205 (noot 4).

Jooskin, Masekin, Josynekine ende Adrianekine, Gillis van Beaurains kynderen, 's merceniers, per joncvrouwe Marie de Visch, uxor.

Weeskamer van Brugge, feriën over de jaren 1505-1511, blz. 196 v., nr. 1.

3.

1518, Februari 18. — *Jan Provost, schilder, en Simon Vegghelman, oudegrauwerker, worden benoemd tot voogden van de hier nader aangegeven minderjarige kinderen, gesproten uit het huwelijk van Joris de Neve met Christina Beaurains.*

Actum 18e in Sporcle 1517, presentibus; Vlamyncpoorte, overziendre, Roode ende Wilde, inde steden van Colaert ende Haghe, scepenen.

... Jan Provost, de schildere, ende Symoen Vegghelman, filius Anthuenis, 's houden, de oudegraeuwerckere, juraverunt voochden van Thuenkin, Hannekin, Jehannekin, Mayekin, Tannekin, Magdaleenekin ende Jaquemynekin, Jooris de Nevens filius Rycquaerts kynderen, 's goudsmets, die hy hadde bij Christienne Beaurains, zynen wyve.

Weeskamer van Brugge, feriën over de jaren 1517-1520, blz. 18, nr. 4.

4.

1518, Maart 11. — *Jan Provost, schilder, en Simon Vegghelman, oudegrauwerker, worden voorloopig aangesteld als voogden over Johanna en Elizabeth, de twee minderjarige kinderen van Maarten Symoens en Maria de Neve.*

Actum 11e in Maerte 1517, presentibus: Vlamyncpoorte, overziendre, Roode ende Nyeulant, inde steden van Colaert ende Haghe, scepenen.

Jan Provost, de schildere, ende Symoen Vegghelman, d'oudegraeuwerckere, zwoeren voochden by provisie van Jhannekin ende Betkin, Maertin Symoens kynderen, 's cordewaniers, die hy hadde by Marye de Neve, zynen wyve.

Weeskamer van Brugge, feriën over de jaren 1517-1520, blz. 21 v., nr. 1.

5.

1518, Maart 22. — *Jan Provost en Simon Vegghelman worden ontslagen van de voogdij over de minderjarige kinderen van Maarten Symoens en Maria de Neve.*

Actum ut supra [22e in Maerte 1517], presentibus: idem overziendre [Vlamyncpoorte], Roode ende Voocht, inde steden van Colaert ende Haghe, scepenen.

... Jan Provoost ende Symoen Vegghelman, beede verlaten, ende juraverunt voochden in huerlieder steden Jan Clays, de mandemakere, ende Joos Bernaerts, de sceppere, van Jhannekin ende Betkin, Maertin Symoens kynderen by Marye de Nevens, zynen wyve; ende dat by consente van Mahieu Fournier, als ghetrauwet hebbende de moye vanden voorn. kynderen, ende dat de pennynghen toebehoirende denzelven kynderen gheleyt zullen worden inden handen van Jooris vander Donct.

Weeskamer van Brugge, feriën over de jaren 1517-1520, blz. 24, nr. 4.

6.

1519, Juli 4. — *Jan Provost en Simon Vegghelman, als voogden van de kinderen van Joris de Neve, voorts Joost Bernaert en Jan Claeis, als voogden van de kinderen van Marc Symoens, benevens de overige erfgenamen van Margaretha de Neve, moei van de bovenbedoelde weezen, geven bij de stedelijke overheid van Brugge het goed*

aan, dat ten bedrage van vijftien pond zes penning groot in het sterfhuis van de voornoemde Margaretha bevonden werd.

Actum den 4en in Hoymaendt XVc neghentiene, present: Theimseke, overziendere, Gheerolf ende Schyncle, scepenen.

... Ten voorn. daghe compareirde Jan Provoost ende Symoen Vegghelman, voochden vande kinderen van Jooris de Neve per Cristyne, uxor, voort Joos Bernaert, de sceppere, ende Jan Claeis, de mandemakere, als voochden vanden kinderen van Marc Symoens, per Jehanne, uxor, als inden name van denzelven twee partiën van weesen aeldinghers vander heltscheede vander verstervenesse van Margriete, Rycquaert de Nevens dochtere, der kinderen moeye, overleden inden Wyngaert binnen Brugghe, dewelcke voochden, metten anderen aeldinghers huerlieder medepleghers, overbrochten in handen van uppervoochden den staet ende groote van goede in bate ende laste ghebleven naer 't hoverlyden van derzelver Margriete by hemlieden ten sterfhuuse bevonden. Ende volghende 't verclaers van denzelven state bleec dat de gheheele bate bedrouch zuvers ghoets, alle lasten gheweert, 15 l. 6 d. gr., daerof den weesen quam d'een heltscheede, es 7 l. 10 s. 3 d. gr., dus quam elc vanden weesen over huerlieder vierde 3 l. 15 s. 1 d. 1/2 gr. Naer welc verclaers van goede ende by speciale dat de voochden hilden by eede van eenich goet niet meer wetende den sterfhuse behoorende, dan inden voors. staet verclaerst was, die zy aldaer exibeirden, ende dat zy voochden also tzelve goet vanden weesen verzochten ten papiere van weesen ghestelt te zyne, was by uppervoochden al tzelve gheaccepteirt, behouden dat deghuene van hemlieden voochden, die de penninghen in handen hebben zoude, zynen medevoochd daerof verzekerthede doen zoude, naer der costume in ghelycken onderhouden.

Weeskamer van Brugge, feriën over de jaren 1517-1520, blz. 78v-79.

7.

1519, September 16. — *Gillis Beaurains, zoon van wijlen Gillis, Simon Vegghelman, als echtgenoot van Maria, dochter van wijlen den laatstgenoemden Gillis, Jan Provost, als echtgenoot van Katelijne, eveneens dochter van wijlen Gillis, Lieven de Maech, als echtgenoot van Johanna, insgelijks dochter van wijlen den voorschreven Gillis, benevens Simon Vegghelman en Jan Provost, als voogden van Joost en Adriana, kinderen van wijlen Gillis Beaurains voornoemd, en daarenboven als voogden van Anton, Jan, Maria, Anna, Magdalena en Jacquemine, kinderen van wijlen Gillis de Neve en diens echtgenoote Christina Beaurains, ook dochter van wijlen Gillis, machtigen de hier aangewezen personen om de som van vijf pond dertien schelling groot te innen, die Frans Bossenare, in leven woonachtig te St. Omer, bij zijn overlijden aan wijlen den meergenoemden Gillis Beaurains schuldig was.*

Gillis de Beaurains, bourgois de ceste ville, filz de feu Gillis de Beaurains, Symoen Vegghelman, comme ayant espousé Marie, filia de feu Gillis de Beaurains, en oultre Jehan Prevost, comme ayant espousé Katheline, fille dudit feu Gilles, en oultre Lievin de Maech, comme ayant espousé Jehane, aussi fille dudit feu Gillis, et en oultre lesdits Symoen et Jehan Prevost, comme tuteurs et curateurs de Josse et Adriane de Beaurains, enffans dudit feu Gillis, et semblablement aussi tuteurs et curateurs de Anthoine, Jehan, Marie, Anna, Magdalaine et Jacquemine de Neve, enffans de feu George de Neve qu'il eut de feu Christienne de Beaurains, aussi fille dudit Gilles, tous hoirs et héritiers de toute la succession et formoture dudit Gilles, constituent ensemble leurs procureurs Jehan de Honnault, Jaques de Formantel, Robert d'Arthe, Pierre le Noir,

Bernard du Quesne, Pierre Varheil et chascun d'eulx seul et pour le tout portant ces lettres, eulx donnant plain povoir, auctorité et mandat espécial de pour et en leur nom par toutes voyes et manières deues et raisonnables demander, poursuir, faire venir ens et recepvoir la somme de cincq livres 13 s. gr. monnoye de Flandres, laquelle feu Franssois Bossenare, demourant en son vivant en la ville de Saint-Omer, à son trespas est demouré redevable audit feu Gillis de Beaurains. Et à icelle cause à l'encontre des hoirs et héritiers dudit feu Josse (9) entrer en jugement et dehors plaidier etc., a d l i t e s.

Actum 16 Septembre 1519, Praet, Viven, Roelins.

Register van procuratiën, opgemaakt voor schepenen van Brugge, over de jaren 1519-1520, blz. 9 v.

8.

1519, December 13. — *Jan Provost en Simon Vegghelman, als voogden van de minderjarige kinderen van Joris de Neve en Christina Beaurains, geven bij de weeskamer van Brugge de hier nader vermelde goederen aan, die de bovenbedoelde kinderen van hun voorschreven ouders, alsmede van hun grootvader van moederszijde en van hun moei Margaretha de Neve geërfd hebben.*

Den 13en dach van Decembre in 't jaer XV¢ ende neghentiene. — Jan Provoost, de schildere, ende Symoen Vegghelman, als voochden van Hannekin, Maykin, Tannekin, Madeleenekin ende Jaquemynekin, Jooris de Nevens kynderen, die hy hadde by Cristine, Gillis Beaurains dochtere, zinen wive, brochten ten papiere van weesen volghende huerlieder eedt de groote vanden voorn. kynderen ghoede, hemlieden verstorven byden overlydene van huerlieder voors. vadere ende moedere ende ooc byden doode vanden voorn. Gillis Beaurains, huerlieder grootheere, ende byder doot van Margriete, Rycquaert de Nevens dochtere, huerlieder moye, ende es tghuent dies hiernaer volcht.

Eerst een huus met datter toebehoort staende te voorhoofde inde Cordewanierstrate, ande westzyde vander strate, naesten de huuse gheheeten *Thilleghem,* ande zuudzyde an d'een zyde ende den huuse toebehoorende Pieter Seye, ande noordzyde an d'andere, met 2 s. 4 d. gr. elkes jaers daeruute ghaende ten rechten landcheinse ende noch met 16 s. 8 d. gr. elkes jaers deruute ghaende boven den voors. landcheyns.

Item 't rechte derdendeel, midsgaders den voorn. Jan Provoost, Symoen Vegghelman, Gillis Beaurains filius Gillis, de jonghe, Lievin de Maech, Joos vander Mote, Joos ende Adriaene, Gillis Beaurains filius Gillis 's houden kynderen by Marie Svisch, zinen wive, van eenen huuse met datter toebehoort, staende ten voorhoofde inde Bleckersstrate ande oostzyde vander strate, ande zuudzyde vanden huuse gheheeten *'t Beerkin,* met 2 s. par. landcheins in 't gheheele daeruute ghaende.

Ende voort zo hebben de voorn. voochden ten behouve vande voors. vyf kynderen hemlieden verstorven als vooren in penninghen de somme [van] twee ende vichtich ponden acht scellynghen ende zes penninghen grooten, dewelcke 52 l. 8 s. 6 d. gr. waren ten overbrynghene van desen ondere ende inden [handen] vande voorn. voochden, te wetene: ondere den voorn. Jan Provoost twyntich ponden neghentien scellynghen ende vyf penninghen grooten ende ondere den voorn. Symoen Vegghelman één ende dertich ponden neghen scellynghen ende eenen penninck grooten, danof zy elcken anderen weddynghe ende verzekerthede ghedaen hebben, als 't ten vullen blyct byden chaerters

(9) Blijkbaar een verschrijving voor *Franssois* (Bossenare).

van weddynghen danof wesende, beede in daten vanden zevensten daghe van Octobre in 't voorn. jaer XV^{c} ende neghentiene, ondere scepenen zeghelen Jan Barradot ende Mattheeus van Viven, clerc: Adriaen Bernaerts.

Item, voort zo es te noteirne dat vóór 't overbrynghen van desen ghoede twee kynderen, te wetene: Thuenkin ende Jhannekin, 's voors. Jooris de Nevens kynderen, boven niet ghespecifiërt, ghecloostert waren, ende elc by consente vanden ghemeenen college als uppervoochden, metgaders vrienden ende maghen, ghegheven waren zestiene ponden grooten, comt voor twee: 32 l. gr.

Weeskamer van Brugge, register van weezengoederen van Sint-Janszestendeel over de jaren 1516-1529, blz. 179.

9.

1520, Maart 26. — *Op eisch van broeder Lioen van Clapdorp, meester van het godshuis van Sint-Julianus te Brugge, veroordeelen schepenen van de laatstgenoemde stad den schilder Jan Provost om een door hem verschuldigde rente van zes schelling groot 's jaars ten behoeve van het voorschreven godshuis vast te zetten of te lossen.*

Alzo broeder Lyon van Clapdorp, als meestre vanden godshuuse van Sinte-Julien in Brugghe, heesschere, voor 't college van scepenen derzelver stede ter camere betrocken hadde Jan Provoost, den scildere, verweerere, om denzelven verweerere, achtervolghende zekere acte in daten vanden vierden in Novembre XV^{c} ende twaelve, gheteekent by Cornelis vanden Leene, greffier vander vierscare der voors. stede, inhoudende 't appointement ende transactie tusschen den meester vanden voors. godshuuse doe wesende, by advueu vande voochden van dien ende consente van scepenen als uppervoochden, ter eender zyde, ende den voors. Jan Provoost, verweerere, over andere, ghemaect up 't proces ende ghescil dat zy jeghens elcanderen hadden ter voors. vierscare, ghecondempneert t' hebbene souffissantelic te besettene of lossene eene rente van zesse scellinghen grooten tsjaers, den penninck achtiene, contenderende te dien fine.

Daerjeghens de voors. verweerere in persoone zeyde, dat hy 't voorn. appointement noynt wettelic verkent en hadde noch willen verkennen, al mocht wesen dat hy den meester van Sinte-Julien doe wesende die hem met processen tribuleren wilde, omme die t'ontgane belooft hadde te gheven al dat hy hem hiesch ende meer belooft zoude hebben haddy hem meer gheheescht, midswelcken ende dat de voors. heesschere behoort ende vermach te volghene zyne ypoteke om zyne principale rente van 30 s. gr. tsjaers, daerin 's voors. verweerer's parcheelen niet boven den 5 of 6 s. gr. tsjaers en behooren te gheldene, dezelve verweerere sustineerde den voors. heesschere t' zynen voors. heessche ende conclusiën niet ontfanghelic zynde, nemaer dat hy zelve behoorde ghecondempneert te zyne ende twelke de verweerere versochte hem te restituerene al dat hy ende zyn voorsate ter cause vande voors. 6 s. gr. tsjaers ontfaen hebben.

Up twelke de voors. heesschere replikierde, nemende t' zynen voordeele de kennesse byden verweerere ghedaen vande betalinghe vande voors. rente van 6 s. gr. tsjaers den termyn van 5 of 6 jaren lanc, dat hy persisteerde byden inhoudene vander voors. acte die hij exhibeerde, maintenerende hy 't zyne voors. conclusiën te blivene ende den verweerere in zyn versouc niet ontfanghelic zynde; ende de voors. verweerere ter contrariën byden redenen vooren verhaelt. Hendelic al ghehoort ende ghesien de voors. acte, so was de voors. Jan Provost, verweerere, volghende den inhoudene van derzelver acte, byden voorn. college ghecondempneert souffissantelic te besettene of lossene ten behouf vanden voors. godshuuse van Sinte-Julien de voors. rente van zes scellinghen grooten tsjaers,

naer advenant vanden penninck achtiene, ende voort dezelve verweerere verclaert niet ontfanghelic in zyn versouc om restitutie t' hebbene vander betalinghe by hem ter cause van derzelver rente van 6 s. gr. tsjaers zichtent der date vanden voors. appointemente ende transactie ghedaen.

Actum den 26en dach van Maerte in 't jaer duust vyfhondert ende neghentiene.

Memoriaal van de schepenkamer van Brugge over de jaren 1519-1520, blz. 101 v.-102.

10.

1520, Juni 4. — *Het college van schepenen van Brugge geeft vergunning aan Jan Provost om zooveel vrijmeesters in zijn dienst te nemen, hetzij timmerlieden, schrijnwerkers of andere ambachtslieden, als hij zal noodig hebben voor het door hem aangenomen werk ten behoeve van de Aragoneezen.*

4a Junii XVc ende XX. — Ten zelven daghe was Jan Provost byden college gheconsenteert te moghen stellen te wercke zulke werclieden vrye meesters, tzy themmerlieden, scrynwerckers of andere, zulke als hem behouven zullen om 't maken vanden wercke vanden Arragonoisen, zonder te diere causen te incurerene in eeneghe boeten, behouden dat hy gheene en neme die in eeneghe andere wercken zyn (10).

Memoriaal van de schepenkamer van Brugge over de jaren 1519-1520, blz. 127 v.

11.

1520, Augustus 4. — *Broeder Lioen van Clapdorp, meester van het godshuis van Sint-Julianus te Brugge, erkent van Jan de Beaufremez de som van vijf pond acht schelling groot ontvangen te hebben wegens aflossing eener eeuwelijke rente van zes schelling groot 's jaars, losbaar met den penning 18, gaande uit een huis met zijn toebehooren in de Hoedenmakerstraat en het Gistelhof, dat voorheen van den schilder Jan Provost was.*

Voocht, Roelins, 4 [Ougst anno 1520]. — Broeder Lyon van Clapdoorp, als meestre vanden godshuse van Sinte-Julyens in Brugghe, kende ende lyede ontfanghen hebbende van Jan de Beaufremez de somme van 5 l. 8 s. grooten over de zuverynghe ende lossinghe van 6 s. gr. eeuweliker renten tsjaers den penninck 18e, gaende ute zekere husinghe ende hovynghen inde Hoedemakerstrate ende Ghistelhof, wylen toebehoorende Jan Prevost, scildere, ende nu by ghifte van hem idem Beaufremez, dewelke Prevost de voors. 6 s. gr. ghehouden was te besetten by condempnaciën, twelke niet ghedaen en es gheweest. Van denwelcken idem meestre hem vernoucht houd, denzelven Beaufremez zyne voors. husinghe ende erve daerof ten eeuwighen daghen quyte sceldende, alle acten ende weddynghen te nieuten.

Register van Cornelis vanden Leene, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1520-1539, blz. 24.

---

(10) Onderhavig besluit is reeds medegedeeld geworden, doch op ietwat gebrekkige wijze, door L. GILLIODTS in *Mémoriaux de Bruges,* tom. I, blz. 110, nr. 98 (Brugge, 1913, uitgave van *Société d'Emulation de Bruges).* — Het hierboven bedoelde werk bestond waarschijnlijk in het oprichten en het versieren eener stellage in open lucht bij gelegenheid van de blijde inkomst van Keizer Karel als Roomsch-Koning te Brugge in Juli 1520; Provost heeft ten andere in ruime mate aan de toenmalige decoratie der straten meegewerkt. Vgl. *stadsrekening over de jaren* 1519-1520, blz. 146-153, inzonderheid blz. 148 en blz. 152.

12.

1524, Juli 21. — *Frans Hughe, makelaar, wordt benoemd tot voogd over Adriaan Provost, minderjarigen zoon van Jan Provost en wijlen diens tweede vrouw, Magdalena de Zwaef, ter vervanging van Adriaan de Zwaef, overleden.*

Fransois Hughe, makelare, j u r a v i t t u t o r in stede van Adriaen de Zwaef, overleden, met meestere Jan de Maech te vooren voochd van Adriaenkin, Jan Provoost kindt by Magdaleene, u x o r. Actum den 21en in Hoymaent, present: Brune, overzienre, Venduel ende Banck, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519-1531, blz. 182 v., nr. 1.

13.

1524, October 17. — *Pieter Baers wordt aangesteld als voogd van Adriaan Provost, zoon van Jan Provost en diens tweede vrouw, Magdalena de Zwaef, in plaats van meester Jan de Maech.*

d'Heer Pieter Baers j u r a v i t t u t o r in stede van meestre Jan de Maech, verlaten e x c e r t a c a u s a ende omme 't proces daer hy juge gheweist heift, met Fransois Hughe te vooren voochd van Adriaenkin, Jan Provoost zuene by Magdaleene Zwaefs, u x o r. Actum den 17en in Octobre 24, present: d'heeren Cornelis de Bavelare, raedt, Berghe ende Themseke, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519-1531, blz. 223 v., nr. 2.

14.

1528, Februari 13. — *Thomas, Anna en Maria, de drie minderjarige kinderen door Jan Provost verwekt bij wijlen zijn derde vrouw, Katelijne Beaurains, worden van voogden voorzien.*

Symon Guiset (11) ende Symon Vegghelman, j u r a v e r u n t t u t o r e s van Masekin, Tannekin ende Maikin, Jan Provoost kindren by Kathelyne Baeurains, u x o r. Actum den 13en in Sporcle 27, present: Muelenbeke, raedt, Woestine ende Walle, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519-1531, blz. 232 v., nr. 4.

15.

1528, Maart 12. — *Jan Sandra legt zijn eed af als voogd van Adriaan Provost, zoon van Jan Provost en wijlen Magdalena de Zwaef, ter vervanging van Frans Hughe.*

Jan Sandra, mudsescherrere, j u r a v i t t u t o r in stede van Fransois Hughe, verlaten p r o p t e r s e n i u m, met d'heer Pieter Baes te vooren voochd van Adriaen, Jan Provoost

(11) Mogelijk dezelfde persoon die vermeld wordt in de rekeningen van de kerkfabriek van Sint-Gillis te Brugge over de jaren 1528-1529, 1533-1534, 1537-1538. Vgl. W. H. J. Weale, *Comptes de la fabrique de l'église de Saint Gilles à Bruges,* in *La Flandre,* tom. I (1867-68), blz. 352-353, 359, 367-368.

zuene by joncvrouwe Magdaleene Zwaef, uxor. Actum den 12en in Maerte 27, present: Bood, overzienre, Thielt ende Mil, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519-1531, blz. 232 v., nr. 6.

16.

1528, Augustus 6. — *Adriaan Provost wordt in plaats van Simon Guiset aangesteld als voogd van de drie minderjarige kinderen, gesproten uit het huwelijk van Jan Provost met wijlen Katelijne Beaurains.*

Adriaen Provoost, schildre, juravit tutor in stede van Symoen Guiset, verlaten, met Symoen Vegghelman te vooren voochd van Thomasekin, Maikin ende Tannekin, Jan Provoost kindren by joncvrouwe Kathelyne Beureins, uxor. Actum eodem die [den 6en in Ougst 28], presentibus ut supra [Valenchiennes, raedt, Brune, burchmeestre, ende Praet, scepenen].

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519- 1531, blz. 233 v., nr. 5.

17.

1528, Augustus 13. — *Hugo Provost, schilder, wordt voorloopig benoemd tot voogd over de drie minderjarige kinderen van Jan Provost en wijlen diens derde vrouw, Katelijne Beaurains, in plaats van Adriaan Provost.*

Hughe Provoost, schildere, juravit tutor in stede van Adriaen Provoost, verlaten, met Symoen Vegghelman te vooren voochd van Thomaeskin, Maikin ende Tannekin, Jan Provoost kindren by joncvrouwe Kathelyne Beureins, uxor. Actum den 13en in Ougst 28, present: Bood, overzienre, Praet ende Woestine, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519-1531, blz. 233 v., nr. 8.

18.

1528, Augustus 20. — *Adriaan Provost wordt opnieuw aangesteld als voogd over de minderjarige kinderen van Jan Provost en wijlen diens derde vrouw, Katelijne Beaurains, ter vervanging van Hugo Provost.*

Adriaen Provoost, schildre, filius Jans, juravit tutor in stede van Hughe Provoost, verlaten quia by provisiën, met Symoen Vegghelman te vooren voochd van Thomasekin, Tannekin ende Maikin, Jan Provoost kinderen by joncvrouwe Katheline Beureins, uxor. Actum den 20en in Ougst 28, present: Bood, overzienre, Venduel ende Jacop de Bood, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519-1531, blz. 234, nr. 1.

19.

1529, April 13. — *Gilline, weduwe van den schilder Jan Provost, voor haar zelf, Adriaan Provost, en diens vrouw Marie, dochter van den schilder Hugo Provost, voor hen zelf, Adriaan Provost en Simon Vegghelman, als voogden van Thomas, Anna en Marie, de*

minderjarige kinderen door Jan Provost verwekt bij zijn derde vrouw, Katelijne Beaurains, dragen gezamenlijk over aan Cornelis Gheillaert, den oude, kaarsgieter, de hun aanbestorven huizen met al hun toebehooren, gelegen in 't Gistelhof, met de lasten die er op drukken.

Snouckaert, Jhane, 13 [April 1529]. — Dat camen voor ons als voor scepenen Gillyne, vidua Jan Provoost, de scildre, over haer zelven, voort Adriaen Provoost ende joncvrouwe Marye, filia Hughe Provoost, ooc scildre, over hemlieden ende voort denselven Adriaen Provoost ende Symoen Vegghelman, als voochden van Thomasekin, Tannekin ende Maykin, 's voorseits Jans Provoost kindren die hy hadde by joncvrouwe Katheline Beaurains, zynen derden wive, als erfachtich inde naervolghende parcheelen van huusen, ende ghaven ghesaemder handt halm ende wettelicke ghifte Cornelis Gheillaert d'oude, de keersghietre, te wetene: de voorn. Gillyne, 's voors. Jans Provoost weduwe, als gherecht zynde in een vierendeel vanden naervolghenden parcheele, voort deselve Adriaen Provoost ende Marye, zyn wyf, ooc gherecht wesende in 't vierde vanden huuse ende in een vierendeel van een vierendeel..... (12) ende voort noch dezelve Adriaen Provoost ende Symoen Vegghelman, als voochden van Thomasekin, Tannekin ende Maykin, 's voors. Jan Provoost kindren die hy hadde by joncvrouwe Katheline Beaurains, zynen derden wive, als gherecht zynde inde rechte heltscheede, als 't blyct by lettren van verdeelynghe vander date van 17 Ougst 1528, ghettekent *Bernaerts* (13), ende noch inde rechte drie deelen van vier deelen in een vierendeel, ende dat by wille, wetene, octroye ende consente vanden ghemeenen colleghe van scepenen etc. vander date van 12^{en} daghe van Sporcle 1528, die wy scepenen etc., vander huussinghen vooren ende bachten staende ten voorhoofde inde rechte strate vanden Ghistelhove, ande oostzyde van diere, naesten den huuse c u o n d a m p e r t i n e t d'heer Donaes de Moor ende nu Jacop Lille, ande zuudsyde an d'een zyde, ende den huuse p e r t i n e t Jan Roelier, de peerdeverhuerere, ande noordsyde an d'ander zyde, tselve huus achterwaerts streckende met eender plaetse van lande ende poorte met eender loove daerboven, utecommende inde oosterste strate vanden Ghistelhove, up 't godshuus landt van Sinte-Juliens binnen Brugghe ende der andre diere toebehooren, met 14 s. gr. elckes jaers ghaende ute den voors. huussinghen c u m p e r t i n e n t i i s midsgaders 's voors. Jacop Lille huuse ande zuudsyde derneffens staende ten rechten landcheinse, daerof tselfs Jacops huuse jaerlicx ghelt de 24 s. par. ende de voors. huusen daer hiervooren ghifte of ghegheven es 't remenant; ende voort noch van eender plaetse van lande ligghende neffens de voors. huusinghen, daer wylen ten hende vander voors. plaetse een love up stont ende al noch ter date van desen up staet, met eenen aleykinne daerbinnen staende ende metten muere daertoe behoorende, ligghende ten voorhoofde inde voors. oosterste strate vanden Ghistelhove, ande westzyde van derselver strate, naesten den huussynghen daer hiervooren ghifte of ghegheven es an d'een zyde ende Adriaen vander Veldens, ter cause van zynen wive, an d'ander zyde, achterwaerts ende westwaerts streckende totte den lande ende peertstalle dat wylen Jaspar Saessegheer was, up Jan van Aertryckens landt ende andre diere toebehooren, die men al ghelt diverssche disschen, kerken ende godshuusen, te wetene: die van Sint-Juliens in Brugghe 42 s. 9 d. par. telcken N a t a l i s, den cloostre van Sinte-Andries buuten Brugghe 22 s. 10 d. ende drie poytevin par. telcken J o h a n n i s, item den disch van Onser-Vrouwenkerke in Brugghe 16 s. par. telcken N a t a l i s, item denzelven disch 19 s. 4 d. par. telcken Maerte, item de kercke van Sint-Jacops 26 s. 5 d. eenen hallinc par. telcken N a t a l i s, item

(12) In het hs. volgt hier een wit gebleven ruimte.
(13) Deze naam is bij verkorting geschreven en de lezing er van is onzeker.

den disch van Sinte-Wouburghenkerke in Brugghe 8 s. 8 d. par. telcken B a v o n i s, item Casin Pierins 13 s. 9 d. par. telcken N a t a l i s, item der capelrie van Wouter Coopman t' Sinte-Salvatoors 21 s. 4 d. eenen poytevin par. telcken J o h a n n i s, item die vanden Nieuwen Cloostre buuten Brugghe 4 s. 2 d. par. telcken J o h a n n i s ende die vanden scolieren vanden Wynghaerde in Brugghe 12 d. par. ten selven termyne ende voort noch met 3 l. gr. losrenten tsjaers den pennynck achtiene die men jaerlicx ghelt den voorn. Adriaen Provoost, s o l v e n d u m s i c u t chaertre, ende de voorn. comparanten inde name als boven die wedden ende beloveden etc., c u m clausele.

Register van Hippolytus Coopman, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1528-1531, blz. 86-87.

20.

1529, April 13. — *Cornelis Gheillaert en zijn vrouw beloven aan Gilline, weduwe van Jan Provost, voor haar zelf, voorts aan Adriaan Provost, voor hem zelf, benevens aan Adriaan Provost en Simon Vegghelman, als voogden van de minderjarige kinderen gesproten uit het huwelijk van den bovengenoemden Jan Provost met Katelijne Beaurains, de som van vijf en vijftig pond tournooisch in twee nader aangegeven termijnen te zullen betalen voor den koop van de huizen met hun toebehooren in den vorigen brief vermeld.*

Snouckaert, Jhane, idem scepenen, 13 [April 1529]. — Idem Cornelis Gheillaert, de keersghietre, ende ver Margriete, zyn wyf, wedden ende beloveden upden baerblycxsten van hemlieden beden ende elc voor al joncvrouwe Gilline, vidua Jan Provoost, over haer selven, Adriaen Provoost, ooc over hem selven, ende voort denselven Adriaen Provoost ende Symoen Vegghelman, als voochden van Thomasekin, Tannekin ende Maykin, Jan Provoost kindren die hy [hadde] bi Katheline Beaurains, zynen derden wive, ende ter voorn. kindren behouf, elc also verre als 't hemlieden anneghaet, 55 l. gr. tournoysen of de waerde daerovere in andren payementen, s o l v e n d o d'eene heltscheede binnen eenen jaere p r o x i m o ende d'ander heltscheede binnen eenen jaere daernaer volghende, commende ende spruutende deselve penninghen over den coop ende vulle betalinghe vanden parcheele van huusinghen hiernaer verclaerst, stede Vlamincbrugghe in Sinte-Niclauszestendeel, omme aldaer pandinghe ende alle manieren van wettelichede te ghenietene, die deselve persoonen up hemlieden handelen etc. Ende in meerder bewarenesse so verbonden daerinne 't voorn. parcheel, omme by ghebreke van betalinghe etc.

In kennesse.

Register van Hippolytus Coopman, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1528-1531, blz. 87-88.

21.

1529, Mei 13. — *Lieven de Maech, metselaar, wordt voorloopig aangesteld als voogd over de minderjarige kinderen van Joris de Neve, in plaats van Jan Provost, overleden.*

Lievin de Maech, maetsenare, by provisiën j u r a v i t t u t o r in stede van Jan Provoost, overleden, met Symoen Vegghelman te vooren voochd van Thuenkin, Hannekin, Leenkin

ende Jacqminckin, Jooris de Nevens kinderen by Cristine Ruebins (14), uxor. Actum den 13en in Meye 29, present: Bussche, raedt, Breydel ende Eerdrycke, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519-1531, blz. 65 v., nr. 2.

22.

1529, November 22. — *Adriaan Provost wordt ontslagen van de voogdij over de drie minderjarige kinderen van wijlen Jan Provost en Katelijne Beaurains.*

Jan Sandra, scoolmeestre, juravit tutor in stede van Adriaen Provoost, verlaten, met Symon Vegghelman te vooren voochd van Tomasekin, Tannekin ende Maikin, Jan Provoost kindren by Katheline Baeuraeins, uxor tertia. Actum eodem die [den 22en in Novembre 29], presentibus ut supra [Spaers, overzienre, Cabootere ende Chelier, scepenen].

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1519-1531, blz. 237, nr. 2.

23.

1531, Januari 17. — *Jacob de la Plaetse, lakenkoopman, en Gilline, zijne echtgenoote, te voren vrouw van Jan Provost, voor hen zelf, alsmede Adriaan Provost en diens echtgenoote, Agnes, ook voor hen zelf, dragen aan de voogden van de drie minderjarige kinderen gesproten uit het huwelijk van Jan Provost met Katelijne Beaurains, ten behoeve van de bovenbedoelde weezen, al het hun toekomende recht over vermeld in den brief, waardoor deze gestoken is.*

Idem scepenen [Cabootere, Bambeke], idem dach [17 Laumaent 1530]. — Jacop de la Plaetse, de lakensnydere, ende joncvrauwe Gelyne, uxor, te vooren weduwe van Jan Provoost, over hemlieden, ende voort Adriaen Provoost, Jan's zuene, de schildere, ende joncvrauwe Angniete, uxor, ooc over hemlieden, ende gaven up, transporteirden ende droughen in handen Simoen Vegghelman ende Jan Sandrael, als voochden van Thomasekin, Tannekin ende Maykin, Jan Provoost kynderen by joncvrauwe Katheline Beaureins, zynen derden wive, ter voors. weesen behouf ende vryen eyghendomme ende over huerlieder vry, proper ende eyghen goet al dezelve macht, recht, cause ende actie als de voors. comparanten hadden of heesschen mochten an dese jeghenwoordighe chaerter van weddinghe ende in breeder verzekerthede bezettynghe, verclaersende van vive ende vichtich ponden grooten tournoysen, sprekende ten laste van Cornelis Gheillaert, d'oude, ende Margriete, zyn wyfve, ende voort an al dies dezelve chaertre breeder verclaerst, mencioen maect ende inhoudt, duer dewelcke, cum garant.

Register van Adriaan Beernaerts, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1530-1532, blz. 66.

24.

1533, April 3. — *Adriaan Provost wordt opnieuw aangesteld als voogd van de kinderen van wijlen Jan Provost en Katelijne Beaurains.*

Adriaen Provoost, schildere, juravit tutor in stede van Adriaen Sandael (15), overleden, met Symon Vegghelman te vooren voochd van Thomasekin ende Maikin,

(14) Kennelijk een verschrijving voor *Beaurains*. Vgl. boven sub 3 en 8.
(15) Bedoeld wordt voorzeker Jan Sandra of Sandrael, hierboven vermeld sub 22 en 23.

Jan Provoost kinderen by Kathelyne Baeurains, u x o r 3a. Actum den 3en in April 32 vóór Paesschen, present: Themseke, overzienre, Brune ende Cabootere, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1531-1545, blz. 221, nr. 3.

25.

1536, Juni 8. — *Thomas Provost, glazenmaker, wordt in plaats van Adriaan Provost benoemd tot voogd van Maria, dochter van wijlen Jan Provost en Katelijne Beaurains.*

Thomaes Provoost, ghelasemakere, j u r a v i t t u t o r in stede van Adriaen Provoost, verlaten, met Symon Vegghelman te vooren voochd van Maikin, Jan Provoost dochtere by joncvrauwe Kathelyne Baeuraeins, u x o r. Actum den 8en in Wedemaent, present: Bambeke, raedt, Stakenburch ende Steelandt, scepenen, clerc: Bernaerts.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1531-1545, blz. 230 v., nr. 8.

26.

1539, Mei 5. — *Thomas Provost, zoon van wijlen den schilder Jan Provost en diens derde vrouw, Katelijne Beaurains, benevens zijn echtgenoote, Clara van Hoorne, als erfgenamen van wijlen hun oom, Joost Beaurains, zoon van wijlen Gillis, dragen aan Simon Vegghelman over, ten behoeve van Jacqueline van Mathena, weduwe van Joris vander Donct, al het recht dat zij hebben op den doorstoken rentebrief, groot twintig schelling groot 's jaars, losbaar tegen den penning 16 en verzekerd op de stad Brugge.*

Compareerden in persoone Thomaes Provoost, wonende t' Axele, ende Claerkin van Hoorne, zyn wyf, dezelve Thomaes zone van wylen Jan Provoost, de schildere, die hy hadde by wylen Kathelyne de Beaureins, zynen derden wive, ende alzo dezelve comparanten tsamen hoirs ende aeldynghers van wylen Jooskin, de zone van wylen Gillis de Beaureins, huerlieder oom ten tyden als hy leifde, ende misdien in partie gherecht wesende inde naervolghende rente, dewelcke comparanten ende byzondere de voorn. Claerkin by auctorisatie ende consente vanden voors. Thomaes, hueren man, etc., draghen up, cederen ende transporteren by desen over hemlieden etc. Symoen Veghelman, present ende accepterende, ten behouve ende proffyte van joncvrauwe Jaqueline van Mathena, weduwe van wylen Jooris vander Donct, t'hueren vryen eyghendomme ende als over haer vry, proper ende eyghen goet ende van hueren naercommers al zulc recht, part ende deel als hemlieden comparanten ende byzondere den voorn. Thomaes byder successie van 't voors. Jooskin, zynen oom was, toebehoort ende competeert in eenen rentebrief, mentie makende vander somme van 20 s. gr. tsjaers, te lossene den penninck 16, beset, versekert ende gheassigneert up dese voorn. stede, daerof cooper was den voorn. wylen Jooris vander Donct ten behouve van 't voors. Jooskin de Beaureins, duer dewelcke dese jeghenwoordeghe lettren etc., metgaders huerlieder transporten in d'achterstellen ghevallen ende verschenen tzydert der constitucie ende 't coopen vander voors. rente t' huerlieder behouve totten daghe van hedent, belovende de voorn. comparanten over hemlieden etc. de voorn. joncvrauwe Jaqueline ende huere naercommers van huerlieder voors. part ende transpoort inde voors. rente ende achterstellen gheassigneert ende staende te lossene als vooren voortan te doene etc.

Actum 5en in Meye XVc ende XXXIX, present: scepenen F. Petyt ende J. de Vendeul.

Procuratiën, opgemaakt voor schepenen van Brugge, over de jaren 1538-1539, blz. 136 v.-137.

XX. ADRIAAN PROVOST.

Deze kunstenaar was zoon van den bekenden schilder Jan Provost en diens tweede vrouw, Magdalena de Zwaef; hij zag 't levenslicht vóór 20 Januari 1509 en kwam in 1528 als vrijmeesterszoon in het Brugsche schildersbent. Eerst trad hij in den echt met Marie Provost, dochter van den schilder Hugo Provost, en nadat deze vrouw in 1530 overleden was, hertrouwde hij met Agnes Bisschop; later schijnt hij nog een derde huwelijk aangegaan te hebben met een zekere Antonia Sannier. Overigens heeft hij zijn loopbaan te Brugge niet geëindigd, maar is naar Antwerpen gaan wonen. Op welk tijdstip hij de eerstgenoemde stad voorgoed verlaten heeft, kan met juistheid niet uitgemaakt worden; zooveel is zeker, dat hij zich reeds in 1530 als vrijmeester-schilder in het Sint-Lucasgild te Antwerpen liet inschrijven. In de Antwerpsche bescheiden wordt hij voor 't laatst op 13 Januari 1555 vermeld.

Adriaan Provost stond in betrekking met de groote Brugsche schilders Ambrosius Benson, Adriaan Isenbrant, Hugo Provost, alsmede met den vermaarden beeldhouwer Guyot de Beaugrant, die, zooals men weet, ook eenigen tijd te Brugge gewerkt heeft (16).

1.

1529, October 20. — *Adriaan Provost en zijn vrouw, Marie Provost, dragen over aan Lieven vande Walle, armmeester van de Sint-Walburgaparochie te Brugge, ten behoeve van het armbestuur der voorschreven parochie, een rentebrief, groot drie pond groot 's jaars, verzekerd op een huizing in het Oost-Gistelhof.*

Scepenen: Priestre, Clayssuene, 20 Octobre [1529]. — Camen voor ons als voor scepenen Adriaen Provoost, de scildre, ende joncvrauwe Marye (17), zyn wyf, ende droughen up ende transporteirden in handen van d'heer Lieven vande Walle, als dischmeestre vanden dissche van Sinte-Wouburghen in Brugghe ende t'selfs disch behouf, al zulck recht, cause ende actie als zy hadden ofte hebben mochte an eene chaertre van bezettinghe, mencie makende vander somme van 3 l. gr. tsjaers, bezet ende gheas-

(16) Over Adriaan Provost vgl. C. VANDEN HAUTE, *La corporation des peintres de Bruges*, blz. 67a (Brugge-Kortrijk, z. j.); R. A. PARMENTIER, *Bescheiden omtrent Brugsche schilders van de 16e eeuw. — I. Ambrosius Benson*, in *Handelingen van het genootschap « Société d'Emulation » te Brugge*, tom. LXXX (1937), blz. 96, 98-99; ID., *Bronnen voor de geschiedenis van het Brugsche schildersmilieu in de XVIe eeuw. — XIX. Jan Provost*, in *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, tom. XI (1941), passim; [W. H. J. WEALE], *Jean Prévost, peintre circa 1470-1529*, in *Le Beffroi*, tom. IV (1872-73), blz. 211-215; ID., *Les Prévost*, in *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, tom. LXII (1912), blz. 146, 160-162, 167-169.

(17) Bedoeld is Marie Provost, dochter van den schilder Hugo Provost. Zie hierboven blz. 106-107, sub 19.

singneert up zekere huusinghen, staende inde oosterste straete vanden Ghistelhove, ende van al tghuendt dies deselve chaerter verclaerst ende inhoudt, midsgaders de achterstellen van dien ghevallen ende verschenen totten daghe van hedent, belovende denzelven disch te laten ghebruucken over huerlieder vry, proper ende eyghen goedt.

Register van Hippolytus Coopman, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1528-1531, blz. 105.

2.

1532, Februari 15. — *Adriaan Provost, schilder, en Joost vander Strale, goudslager, worden aangesteld tot voogden over Jacob, den minderjarigen zoon van Jacob Bisschop en Barbara vander Strale.*

Adriaen Provost, schildere, ende Joos vander Strale, goudslaghere, juraverunt tutores van Copkin, Jacop Bisscops zuene by joncvrouwe Barbele vander Strale, uxor. Actum den 15en in Lauwe 31, present: Rade, raedt, Woestine ende Stakenburch, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1531-1545, blz. 218, nr. 2.

3.

1532, Februari 15. — *Adriaan Provost pandt voor schepenen van Brugge een mansrok, gevoerd met rood laken, benevens een schilderij met Christus aan het Kruis, alles toebehoorende aan Gillis Tienpont, voor een schuld van negen schelling vier penning groot.*

Ghedynghet poorters den 15en in Sporcle 1531.

Snouckaert, Bets, 15. — Per Adriaen Provoost ghebiet te wetten een zwarten mansroc met mauwen, ghevoedert met root lakene, een tavereel van Crucifix, als toebehoorende Gillis Tienpont, in minderinghe van 9 s. 4 d. gr. Eet. — In Oudenburch.

Register van Pieter de Smet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1531-1539, blz. 11.

4.

1532, Februari 15. — *Adriaan Provost pandt voor schepenen van Brugge veertien papieren patronen van landschappen in zwart en wit, toebehoorende aan een glazenmaker, voor een schuld van vijf schelling groot.*

Idem scepenen, idem dach. — Per idem ghebiet te wetten 14 patroonen, rondt, in papiere, ghedaen van witte ende zwarte, ghenaempt landtscepen, als toebehoorende Wouter..... (18), de glasemakere, in minderinghe van 5 s. gr. Eet. — Byden Jacopynen, Braemberchstrate.

Register van Pieter de Smet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1531-1539, blz. 11.

---

(18) De familienaam is in het origineel niet ingevuld; bedoeld echter is waarschijnlijk Wouter vanden Polle, die op 6 Juli 1529 als vrijmeester-glazenmaker in het ambacht der beeldenmakers en der zadelmakers te Brugge kwam. Vgl. C. VANDEN HAUTE, t. a. p., blz. 67b.

5.

1532, Maart 29. — *Meester Guyot de Beaugrant en zijn vrouw Johanna, natuurlijke dochter van Hiëronymus Frescobaldi, dragen aan Adriaan Provost den eigendom over van een huis in de Kuipersstraat, met bepaling dat Jennette de Bethune over dit huis vrij zal mogen beschikken tegen jaarlijksche betaling van de renten die er op gevestigd zijn.*

Merendere, Stakenburch, 29 Maerte 1532 vóór Paesschen (19). — Meester Guyot de Beaugran, van Lorenen (20), ende joncvrouwe Jehane, uxor, Jeronimus Friscobaldy natuerlicke dochtre (21), als by eender lettre van ghiften in daten vanden 13en (22) daghe van Maerte XVc ende dertich, ende gheteekent by Joseph Plocquoy, clerc etc., gherecht zynde in 't parcheel van huuse met datter toebehoort hiernaer verclaerst, ende gaf halm ende wettelicke ghifte Adriaen Provoost, de schildere, van eenen huuse met datter toebehoort, staende ten voorhoofde inde Cuperstrate, ande westzyde van diere, naesten den huuse, toebehoorende Bernaert de Pylly, per noordzyde una ende den huuse, toebehoorende Baudewyn Bardoul, de graeuwerkere, per zuudzyde altera, achterwaerts streckende met eenen cleenen plaetskine van lande tote ande huusen toebehoorende den hoirs ende aeldinghers van Pietre de Wyntre, met 14 s. 10 d. grooten ende veertien myten elckes jaers gaende uten voorn. huuse met datter toebehoort ten rechten landcheinse, daerof men jaerlicx ghelt den commune van Sint-Salvatorskerke in Brugghe 3 s. 11 d. grooten ende 12 myten, item den disch van Onse-Vrauwenkerke in Brugghe zeven grooten ende 22 myten, item den commune van Sint-Jacopskerke in Brugghe eenen grooten ende 16 myten, item der kerke van Sint-Jacops in Brugghe 10 s. gr., item den disch aldaer eenen grooten ende 12 myten. Van welcken voorn. huuse, daer hiervooren ghifte of ghegheven es 't ghebruuc heift Jennette de Bethune huer leven lanck gheduerende zonder meer, mids by huer jaerlicx betalende de voorn. renten jaerlix daerute gaende, cum garant, behouden der clausele van taillable.

Register van Pieter de Smet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1531-1539, blz. 21-22.

b.

1532, Maart 29. — *Adriaan Provost belooft aan Guyot de Beaugrant binnen twee jaar en in vier halfjaarlijksche termijnen een en veertig schilderstukken op doek te leveren.*

---

(19) Ofschoon de vermelding «vóór Paesschen» doorgaans op het gebruik van den Paaschstijl wijst, is hier wel het jaar 1532 bedoeld, zooals uit de vergelijking met de voorgaande en volgende akten blijkt.

(20) De bovengenoemde Guyot de Beaugrant, beeldhouwer van beroep, heeft in hooge mate meegewerkt aan de vervaardiging van den in den stijl der vroeg-renaissance opgerichten schoorsteenmantel in het landshuis van 't Brugsche Vrije te Brugge. Opmerking verdient ook de bovenstaande mededeeling, dat onderhavige kunstenaar herkomstig is uit Lotharingen; zijn geboorteplaats immers werd totnogtoe betwist. Vgl. P. Clemen, *Lancelot Blondeel und die Anfänge der Renaissance in Brügge,* in *Belgische Kunstdenkmäler,* tom. II, blz. 12 en vlgg. (München, 1923); D. Roggen en M. Casteels, *De beeldhouwer Guyot de Beaugrant,* in *Gentsche bijdragen tot de kunstgeschiedenis,* tom. V (1938), blz. 31-50.

(21) De voornoemde vrouw was op 5 September 1530 nog ongehuwd, want zij werd toentertijd van voogden voorzien. Vgl. R. A. Parmentier, *Bescheiden omtrent Brugsche schilders van de 16e eeuw. — I. Ambrosius Benson,* in *Handelingen van het Genootschap «Société d'Emulation» te Brugge,* tom. LXXX (1937), blz. 96, nr. 6. Guyot de Beaugrant was voor den eersten keer getrouwd geweest met de dochter van Steven van Steenbeke en Johanna Bricards. Vgl. D. Roggen en M. Casteels, t. a. p., blz. 35-36, 48.

(22) De lezing van dit getal is twijfelachtig.

Idem scepenen, idem dach. — Adriaen Provoost, de schildere, wedde ende beloofde idem meestre Guyot de Beaugran te leverene 41 sticken doucken, te weten: tien sticken, vyf dobbele ende vyf inckele, daerof de voorn. meestre Guyot de monstere heift, te weten: een Sinte Jeronimus dobbele ende een Palerme (23) inckele, als by denzelven Adriaen ghehouden zynde hem zo goet te leverene werc ende lynwaet, te leveren dezelve tien sticken binnen eenen alven jare nu eerstcommende; voort ghelyken tien sticken binnen eenen halven jare daernaer eerstcommende; voort ooc noch ghelyke tien stickx binnen eenen alven jare daernaer volghende ende voort d'ander 11 sticken ghelycke werc, zoo voors. es, binnen eenen alven jare dat daernaer eerstcommende ende volghen zal, bedraghende tsaemen 41 stickx, te leveren binnen twee jaren, ten termynen zo voors. es, metter stede upde Vlasbrugghe in Sint-Donaeszestendeel, omme aldaer pandinghe, f i d e s Adriaen de Scrivere, met condiciën ende bespreken dat in also verre als de voorn. Adriaen oflivich wierde vóór de vulle leverynghe vanden voorn. werke, zo zal de voorn. boorghe ontsleghen worden vander voorn. leverynghe, mids betalende voor elc stic werc 3 s. 4 d. grooten van also vele als t' zynen overlyden te leveren wesen zullen.

Register van Pieter de Smet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1531-1539, blz. 22.

7.

1532, November 12. — *Adriaan Provost machtigt verscheidene personen, waaronder de schilders Ambrosius Benson en Hugo Provost, tot het innen der hier nader aangegeven schulden, welke hij te vorderen heeft van Margaretha vander Velde, weduwe van Adriaan de Zwaef.*

12 Novembre [1532], C. Despaers, Jacob de Boodt. — Adriaen Provoest, de schildere, maect machtich ende constituueert zyn procureurs ende messagiers special Ambrosius Benson, Adriaen de Scrivere, Jan Zittelmans, Mattheeus de Zwave [?], Hugo Provoest (24), Jacob Heyman [?], Victor Coels, Clays Schoutheeten, Pietre de Mil, Willem van Ryebeke, Mattheeus de Queestre, Joos Smout, Pietre Leggoos ende elcken zonderlynghe thoogher deser lettren in alle zyne zaken etc. i n f o r m a ende byzondere ende in 't speciale te innene al zulcke schulden ende sommen van pennynghen als joncvrauwe Margriete vander Velde, v i d u a Adriaen de Zwaefs, hem schuldich ende t' achtere es, eerst by zekere weddinghe daeranne den voors. Adriaen noch recht competeirde totter somme (25) van 4 l. 7 s. 4 d. gr., item noch by obligacie van huerder hant voor huushuere met de verachteringhe 7 l. 10 s. gr., item noch by een andere obligacie van coope van eenen deel dat dezelve Adriaen hadde i n een huus by huer van hem vercocht 4 l. gr., ghevende denzelven ende elc zonderlinghe vulle macht te zweerene in zyne ziele

(23) Deze lezing is onzeker. Misschien wordt met *Palerme* het portret bedoeld van Jan Carondelet, proost van de collegiale kerk van Sint-Donaas te Brugge, aartsbisschop van Palermo in Sicilië en voorzitter van den Geheimen Raad te Brussel († 1545). Of zou onderhavig woord eerder moeten gelezen worden *Paleime* en in verband gebracht met den god Palaimon uit de legende van Ino?

(24) Schilder van beroep. Vgl. over hem: W. H. J. Weale, *Les Prévost,* in *Annales de la Société d'Emulation de Bruges,* tom. LXII (1912), blz. 163-164.

(25) Beide laatste woorden zijn i n het hs. herhaald.

ende dezelve schult, daer 't noot zy, te verifierene by eede ende generalicken ende specialicken al te doene, belovende te houdene ghoet, vast, zekere ende van weerden.

Register van Pieter de Smet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1531-1539, blz. 39-40.

8.

1533, Juni 30. — *Adriaan Provost machtigt de hier aangewezen personen, waaronder de schilder Adriaan Isenbrant, om hem in alle zaken te vertegenwoordigen.*

Steelant, Clerc, laetst [in Wedemaent 1533]. — Adriaen Provoost, de schildere, maect machtich Thomaes Provoost, Adriaen de Scrivere, Adriaen Ysenbrant (26), Adriaen Scapelync, Adriaen Bernaerdts, meestre Pietre de Smet, Pieter de Mil, Cornelis Coolman, Clais Schoutheeten, Jan Calfetere, Jacop de Vos ende elcken van hemlieden zonderlynghe toogher deser lettren in alle zyne zaken etc., belovende van waerden 't houdene etc.

Register van Pieter de Smet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1531-1539, blz. 64.

9.

1533, Juni 30. — *Thomas Provost, meerderjarig geworden door huwelijk, verleent finale kwijting aan Adriaan Provost voor het beheer dat hij als voogd gevoerd heeft over zijne goederen.*

Idem scepenen, idem clach. — Thomaes Provoost, als by huwelicke zyn zelfs man bedeghen zynde ende schalt quicte Adriaen Provoost, als deghuene die wylen voocht te wetten vanden voors. Thomaes gheweest hadde, van alle der handelynghen ende maniantiën etc. ende voort van allen anderen heesschen, sculden ende calaignen, commende ende spruutende etc., alleenlyke uteghesteken ende ghereserveert de somme van 34 s. gr., dewelcke de voors. Adriaen Provoost den voorn. Thomaes betalen zal t' zynen wille ende vermanene, etc.

Register van Pieter de Smet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1531-1539, blz. 64.

10.

1537, Maart 15-16. — *Op eisch van Anton Cauleir, optredend namens Joost Zoetaert, ontvanger van de geestelijkheid der Sint-Jacobskerk, wijzen schepenen van Brugge aan Cauleir voornoemd in vollen eigendom het huis toe van Adriaan Provost in de Kuipersstraat, welk huis ten behoeve van de bovengemelde geestelijkheid wegens achterstallige renten gepand is.*

Ghedynghet poorters 15 ende 16 in Maerte 1536...

Ten poortersche etc. zo hadde Joos Zoetaert, als ontfanghere vanden commune van Sint-Jacobskercke in Brugghe, heesschere, aldaer betrocken ende upgherouppen Adriaen Provost ende zyn wyf, verweerers, ende comparerende te diere cause in ghebanre vierschare Anthuenis Cauleir, als procureur ende machtich vanden voors. heesschere, zeyde

(26) Schilder. Vgl. over hem: [W. H. J. Weale], *Adrien Ysenbrant,* in *Le Beffroi,* tom. II (1864-65), blz. 320-324; R. A. Parmentier, *Bronnen voor de geschiedenis van het Brugsche schildersmilieu in de XVIe eeuw. — IV. Adriaan Isenbrant,* in *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art,* tom. IX (1939), blz. 229-265.

ende vertoochde hoe dat upden 19en dach van Sporckele in 't jaer XV¢ ende XXXIIII hy inde qualiteyt als boven wettelicke ghepandt hadde 't huus ende landt met datter toebehoort staende binnen deser stede inde Cupersstrate, wylen toebehoorende Jeronimus Friscobaldi ende nu de voors. verweerers, ende dat van 6 l. par. t' achtere van ervelicke rente van eenen jare ghevallen in Meye 1532 ende noch van alzo vele vanden jare 1533, dewelcke pandinghe was ten verzoucke vanden heesschere upden derden in Maerte 1534 te wetten etc., ende de ghenachten leden zynde zo was de heesschere in persoone upden laesten dach van Septembre in 't jaer XV¢..... (27) gestelt etc., alzo dit al claerlic etc., die de voors. Anthuenis Cauleir etc., midswelcken etc. zo verzochte ende concludeirde de voors. Anthuenis Cauleir inde qualiteyt als boven inde proprieteyt etc., omme by die vanden voors. commune daerof etc. naer rechte etc., tenzy etc.

Ende naerdat de betrocken verweerers etc. ende niet en compareirden etc., so was hendelicke by scepenen etc. de voors. Anthuenis Cauleir, als procureur vanden voors. heesschere, ghewyst ende ghedecreteert etc. omme by die vanden voors. commune etc., naer den rechten etc.

Actum als boven.

Register van de vierschaar van Brugge over de jaren 1534-1541, blz. 206.

11.

1537, Maart 17. — *De stadsregeering maakt de verkooping bekend van het huis van Adriaan Provost gelegen in de Kuipersstraat en vanwege den ontvanger van de geestelijkheid der Sint-Jacobskerk voor achterstallige renten gepand.*

Voort [die coopen willen] een huus met datter toebehoort, staende inde Cuperstrate, wylen toebehoorende Jeronimus Friscobaldi ende nu Adriaen Provoost, te wetten ofghewonnen by decrete byden ontfanghere vanden commune van Sint-Jacopskercke in Brugghe voor d'achterstellen van 6 l. par. 's jaers erfelicke rente, dat die commen tsMaendaechs, sDicendaechs ende sWoensdaechs naer de noene inde weesecamere van deser stede, aldaer men ter vercoopinghe van dien verstaen zal, meest daeromme biedende met ghereeden ghelde wordt de naeste.

Register van hallegeboden over de jaren 1530-1542, blz. 222.

12.

1542, Maart 10. — *Adriaan Provost en zijn vrouw, Agnes Bisschop, dragen aan den schilder Adriaan Isenbrant hun aandeel over in de nalatenschap van wijlen Margaretha Rogiers, weduwe van Joost de Brune, tot een bedrag van tien pond groot Vlaamsch, welke som de bovengenoemde Provost aan den voorschreven Isenbrant schuldig is.*

Voocht, Everbout, 10 Maerte 1541. — Dat camen Adriaen Provoest, de schildre, ende joncvrauwe Agneeze, filia Jans Bisschop, zyne wettelicke ghezelnede, ten naerscreven zaken byden voors. Adriaen, hueren man, gheauctoriseert ende welcke auctorisacie zou danckelic in haer ontfync ende accepteirde, alzo zou zeyde, welcke voornoemde comparanten inder beste forme ende maniere dat zy consten ende van rechtsweghen vermochten hebben upghedreghen, ghecedeirt, ghetransporteirt, ende in handen ghegheven ende by desen draghen up, cederen, transporteren ende gheven in handen over hemlieden ende hueren naercommers Adriaen Ysebrant, ooc schildre, t'zynen ende zyns

(27) Niet ingevuld.

naercommers behouve ende prouffyte al zulc recht, macht, cause ende actie als zylieden voornoemde comparanten hadden, hebben ofte eenichssins zouden mueghen pretenderen t' hebbene inde achterghelaten ghoedynghen, mueble ende onmueble, gheene huuteghesteken noch ghezondert, van wylent joncvrauwe Margriete Rogiers, t'hueren overlydene weduwe van wylent d'heer Joos de Brune, ende dit totter somme ende weerde van thien ponden grooten Vlaems eens zonder meer, die de voors. Adriaen Provoest inden voornoemden Adriaen Ysebrant ghehouden ende belanct es, wel verstaende indien de voors. successie meer bedroughe ten proffyte vanden voornoemden comparanten zo wort de voornoemde Adriaen Ysebrant van 't surplus hemlieden comparanten ofte huerlieder cause ende actie hebbende ghehouden rekeninghe, bewys ende reliqua te doene ende daer dezelve successie zovele niet en bedroughe als omme de voors. thien ponden grooten daeranne te verhalene ende recouvrerene, zo wort de voors. Adriaen Ysebrant ghehouden te verbeydene anghaen[de] 't surplus tot dat den voornoemden comparanten eenich andere ghoet versterft daeranne dat hy tzelve zal moghen verhalen ende dit al zonder fraude, arch ofte list. Ende es te wetene dat hierof tot bewaernisse van partyen onderlinghe zyn ghemaect twee brieven ghelyc van tenuere.

In kennessen.

Register van Pieter de Smet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1539-1552, blz. 248-249.

13.

1544, Januari 18. — *Uitspraak van schepenen in het geschil tusschen Adriaan Provost en Pieter Baers in zake van de nalatenschap van wijlen Margaretha, weduwe van Adriaan de Zwaef: schepenen beslissen, dat Pieter de Zanghere en Joost van Riebeke, als voogden van Hannekin, zoon van den bovengenoemden Pieter Baers en wijlen diens vrouw, Adriana de Zwaef, het aan het voorschreven Hannekin toekomende deel van de nalatenschap van zijn grootmoeder van moederszijde, Margaretha voormeld, zullen mogen verwerpen, en veroordeelen Pieter Baers om aan Adriaan Provost de onkosten te vergoeden welke hij naar aanleiding van onderhavig proces gemaakt heeft.*

Alzo Pietere de Zanghere ende Joos van Riebeke, als voochden van Hannekin, de zone van Pieter Baers by wylen joncvrauwe Adriaene de Zwaef, zyne huusvrauwe was, comparerende voor 't college van scepenen ter camere der stede van Brugghe hadden gheseit ende vertoocht, dat ghezien hebbende den staet ende inventaris vanden goedinghen vanden sterfhuuse van wylen joncvrauwe Maergriete, de weduwe van wylen Adriaen de Zwaef, grootevrauwe van 't voors. Hannekin, ghemaect, ghestelt ende gheaffirmeert by Adriaen Provoost, hoir in tselve sterfhuus, ende daerinne 't voors. Hannekin oock gherecht ende capable was omme te moghen succederene, zy van advyse waeren overe ende uuter name van tselve Hannekin ten dien sterfhuuse te renunchierene, by dat in ghevalle van intart ende deele hy zoude moeten meer inbringhen dan zyn deel bedraghen zoude connen, nemaer overmits dat de voors. Pietre Baers — wien als vaedere van 't voorn. Hannekin competeerde houdenesse van zynen persoone ende goedinghen — hemlieden nyet consenteeren wilde de voors. renunciatie te doene, zo verzochten zy dat byden voorn. college zoude gheordonneert zyn denzelven Pietre Baers te allegierene de causen ende redenen van zyne weygheringhe ofte dat by gebreke van dien hemlieden zoude gheconsenteert zyn de voors. renunciatie te moghen doene ende dat ten anderen Adriaen Provoost by zyne supplicatie hadde verzocht ende begheert dat den voors. Pietre Baers zoude van ghelycken gheordonneirt te zynen te verclaersene

oft hy overe 't voorn. Hannekin, zynen zuene, intart doen wilde in 't voorgaende sterfhuus ofte nyet, zondere breeder dilay daertoe te nemene, mits dat hy een jaer ende tyts meer hadde ghehadt omme tselve te declarerene, tot groete scaede ende achterdeele van denzelven Adriaen.

De voorn. Pieter Baers daerjeghens commende in andwoorde ende oppositie zeide ende vertoochde scriftelick, dat de voors. voochden van zynen kinde nyet wel gheïnstrueert noch gheïnformeert en waeren ende dat zy quaede cause hadden van overe tselve zyn kindt te renunchierene der successie vande voors. wylen joncvrauwe Margriete, zyne grootevrauwe, uut causen dat men byden voorgaende gheaffirmeerden staete bevint dat zoe zoude overleden zyn wel ghestadich ende gherecht in zeekere partiën van huusen, bedraghende daerof d'extimatie van hondert dertich ofte veertich ponden gr., boven allen commeren ende laesten, wesende tselve deelsaem tusschen 't voors. Hannekin ende den voorn. Adriaen Provoost elck half ende bestaende in ghelycken graede de voors. wylen joncvrauwe Margriete, huerlieder beeden grootevrauwe, ende 't zoude blycken dat de voors. wylen joncvrauwe Margriete legghende up haer dootbedde ende verwachtende haer uuterste sacramenten t' huerwaerts riep den voorn. Adriaen Provoost, present den prochiepape ende zynen vice-gerent, hem lastende ende bevelende dat hy zoude de heltschede van haeren goedinghen naer haer overlyden zoude laeten volghen 't voors. Hannekin, mits dat de vadere ende moedere van denzelven Adriaen ende hy hadden alzo veele gheproffiteert ende wech ghehadt van haer ende haer 's mans goedinghen als de voors. Pieter Baers met zynder huusvrauwe ende dat up tselve verzouck ende begheerte de voors. Adriaen Provoost hadde belooft ende gheaccordeert der voors. wylen joncvrauwe Margriete, dat hy haer achterghelaeten goedinghen zoude alzo laeten deelen tusschen hem ende 't voors. Hannekin elck half en half ende hadde noch naerderhandt de voors. Adriaen de voorgaende zyne belofte ten twee diversche stonden ghereïtereert, gheconfirmeert ende gheapprobeert.

't Voorn. college ghehoort hebbende 't rappoort vanden goeden mannen die ghecommitteert zyn gheweest omme de partiën met elcanderen te verlyckene, metgaders ghesien naer admissie de informatie vanden voors. Pietre Baers ende daerjeghens de reprochen vanden voorn. Adriaen Provoost, de salvatiën van denzelven Pieter Baers, metgaders alle de lettren, bewysen, acten ende munimenten die byden voors. partiën — dewelcke maecten elcanderen heesch van costen in deze zaeke — overgheleit zyn gheweest ende voorts meer als dat daerinne behoorde overzien ende gheconsidereert te zyne, heeft met rype deliberatie van raede gheconsenteert ende consenteert by desen, dat nyetjeghenstaende de oppositie vanden voors. Pietre Baers, de voochden van Hannekin, tselfs Pieters kindt, zullen moghen renunchieren vanden sterfhuuse vande voorn. wylen joncvrauwe Margriete, weduwe was van wylen Adriaen de Zwaef, condempnerende denzelven Pieter Baers inde costen byden voors. Adriaen Provoost ghedoocht ende ghesupporteert in dit proces ter cause vander oppositie van denzelven Pietre, ter taxatie van scepenen.

Actum present Adriaen Provoost in persoone, Joos van Riebeke als voocht ende machtich over zynen medevoocht, metgaders Jacques Baes over den voorn. Pietre Baes, zynen vadere, upden 18en dach van Lauwe 1543.

Register van civiele sententiën, door schepenen van Brugge gewezen, over de jaren 1543-1544, blz. 72-73 v.

R. A. PARMENTIER.

UN GROUPE BELGE D'EGLISES ROMANES.

Les églises bicéphales à tourelles orientales.

Avant de se révéler sous une forme bien spécifique, où domine l'élément « tournaisien » ou « scaldien », durant la seconde moitié du XIIe siècle, l'architecture romane de l'Ouest de la Belgique présente une phase déjà assez différenciée. Cette phase peut être connue grâce à une série de monuments dont quelques-uns ont fait l'objet d'études détaillées mais dont l'ensemble n'a jamais été envisagé dans l'unité et la signification de ses propriétés archéologiques.

Je me propose d'attirer l'attention sur cette dernière partie, synthétique et constructive, du sujet, après avoir rétabli un certain équilibre dans les connaissances analytiques et insité sur ce qui rapproche de ses congénères chacun des édifices du groupe. Celui-ci comprend la collégiale Saint-Vincent à Soignies, l'ancienne collégiale Ste Walburge à Furnes, l'ancienne abbatiale Saint-Bavon à Gand, l'ancienne abbatiale de Messines, l'ancienne abbatiale d'Afflighem ainsi que très probablement la collégiale Saint-Hermès à Renaix et la priorale Saint-Liévin à Hautem.

REVUE ANALYTIQUE.

I. LA COLLEGIALE SAINT-VINCENT A SOIGNIES.

La dernière étude consacrée à la collégiale Saint-Vincent à Soignies par MM. le chanoine R. Maere et L. Delférière (1) permet de considérer cet édifice, soit avec ces auteurs, soit en dépassant leur conclusions, sous des aspects naguère encore insoupçonnés. Pour procéder clairement, rappelons les distinctions qui s'imposent dans les grandes campagnes de construction qui l'affectèrent. Elles concernent respectivement et successivement: 1° les deux extrémités (occidentale et orientale, transept compris); 2° la nef proprement dite.

1° L'extrémité occidentale, qui se révèle matériellement comme appartenant à la première étape archéologique, répond en même temps aux données historiques qui font de saint Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lotharingie, le promoteur de la construction de l'église actuelle

(1) *La collégiale Saint-Vincent à Soignies (Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art,* 1938, p. 5 ss.).

vers 957, ou tout au moins durant le troisième quart du Xme siècle. Cette reconstruction se fit notamment en l'honneur du saint local, saint Vincent, — dont les reliques y étaient vénérées — par l'entremise de moines bénédictins auxquels succédèrent, avant 1071, des chanoines de Saint-Augustin.

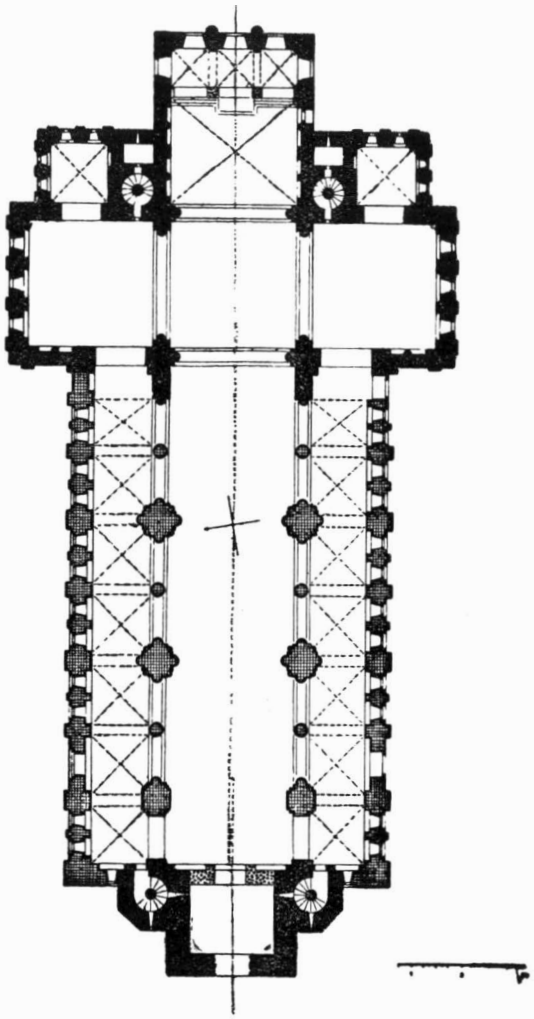

St-Vincent de Soignies.
Plan terrier primitif (*)
(D'après Maere et Delférière).

L'extrémité en cause, remaniée et surélevée vers 1290, mais dont les parties les plus anciennes sont encore visibles à la base, épousait primitivement la forme d'une massive tour rectangulaire, accostée de deux tourelles d'escalier polygonales. Son rez-de-chaussée, bien qu'ouvrant vers la nef, ne devait pas servir de sanctuaire occidental, comme le fait se produisait de préférence à ce moment dans la région mosane, dotée d'avant-corps assez semblables (2). En effet, la hauteur de cet étage était primitivement bien moindre qu'aujourd'hui (3) et le retour prévu des bas-côtés de la nef, contre sa face orientale, en trois travées plus basses que les autres, reposant sur des piliers intercalaires, aurait gêné toute perspective vers un autel éventuel. Si les enrobements et exhaussements postérieurs n'ont rien changé aux intentions primitives — et le

(2) A Notre-Dame de Maastricht par exemple.
(3) Une porte primitive débouche de l'escalier des tourelles au niveau d'un étage disparu, à 1,50 m. au-dessous du jubé actuel. Cf. MAERE et DELFERIERE, *loc. cit.* p. 41.
(*) N. B. Le retour des bas-côtés vers l'occident n'est pas indiqué.

St-Vincent à Soignies. *Chœur, tour centrale et croisillon nord*
(Les tourelles orientales ont disparu).

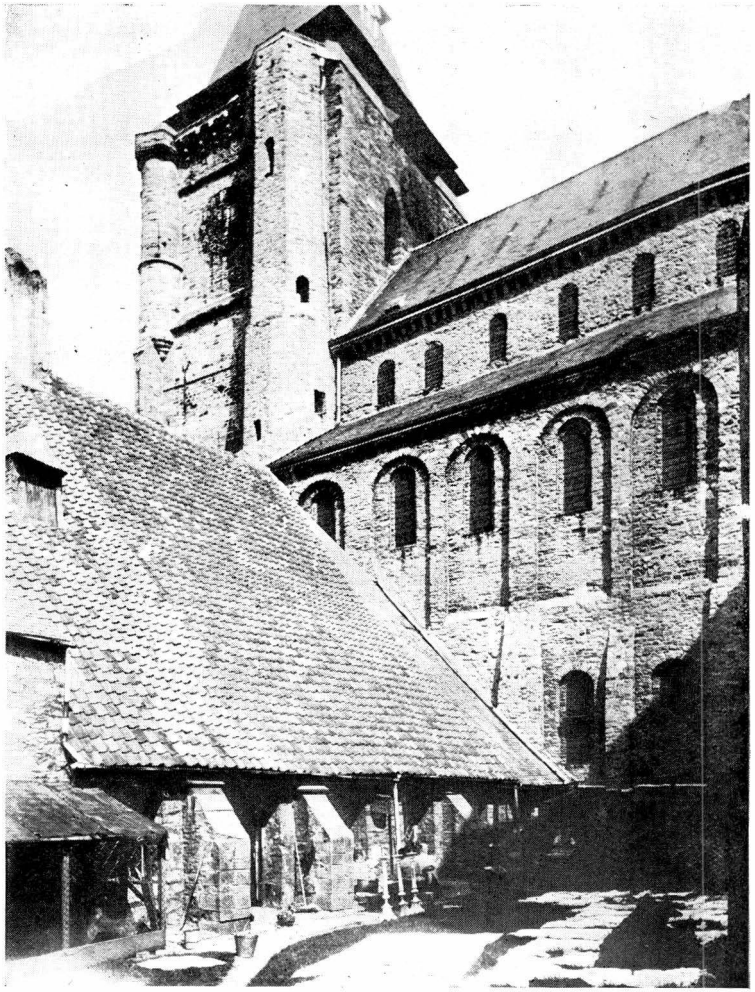

St-Vincent à Soignies. *Nef et tour occidentale*

traditionnalisme est une des caractéristiques des cultes locaux — ce serait plutôt l'étage, au seuil alors plus bas et ouvrant vers l'intérieur par une haute et large arcade précédée d'une tribune, qui aurait servi de chapelle occidentale. Dans ce cas, on a tout lieu de croire que l'entrée principale se trouva percée, dès le début, à l'ouest, dans l'axe de l'édifice, et que le rez-de-chaussée de la tour primitive formait une sorte de narthex bas que prolongeait encore, vers l'intérieur, le retour sur piliers des bas-côtés de la nef.

A l'est, le chœur, dont l'axe correspond exactement à celui de la tour occidentale, doit être contemporain, à peu de chose près, de cette tour. On peut en tout cas le dater sans témérité des environs de l'an 1000. Ce chœur est de plan rectangulaire et comporte deux travées. La première est de plan presque carré et a conservé une voûte d'arêtes de l'époque, très épaisse. Ses murs latéraux sont animés de hautes arcades géminées aux supports cylindriques ou rectangulaires, sans chapiteaux ni bases. Cette travée ne paraît pas avoir été percée de fenêtres à l'origine. La deuxième travée, celle du chevet, est peu profonde et éclairée d'une baie de part et d'autre. Selon toute probabilité, elle se distinguait par une disposition fort curieuse, qui consistait à la séparer de la partie antérieure du chœur par une claire-voie formée de trois arcades reposant sur deux supports isolés. Elle était couverte, avant 1673, de petites voûtes d'arêtes alignées au-dessus des trois baies du mur de fond. Celles-ci sont encore séparées aujourd'hui, à l'extérieur, par des culées cylindriques amorties en cônes. On ne possède pas de renseignements concernant l'existence éventuelle d'une crypte.

La croisée du transept se place chronologiquement après le chœur. De plan carré, elle est déterminée par de grands arcs plein-cintre, à rouleau intérieur mouluré en tore, reposant sur des colonnes engagées dans des piles carrées. Ces colonnes n'ont pas de base; la corbeille de leur chapiteau est faite d'un simple cavet creusé entre le méplat de l'imposte et celui de l'astragale.

Sur les quatre grands arcs s'élève une tour ayant formé lanterne à plafond jusqu'en 1622, au moins dans sa partie inférieure. Sa partie supérieure était aussi éclairée par trois fenêtres sur chaque face. On ignore quelle était la couverture originelle de cette tour (4).

Deux tourelles d'escalier, carrées, montant de fond, flanquaient autrefois, angle à angle, les coins nord-est et sud-est de la tour-lanterne. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que les parties médianes. Derrière elles, et

(4) La flèche à quatre clochetons date de l'époque gothique.

communiquant avec elles, se superposaient deux petits réduits rectangulaires, voûtés en berceau, dans l'axe (5).

Les croisillons, assez saillants, forment chacun, en plan, un carré égal à celui de la croisée. Ils se trouvaient couverts d'un plafond avant 1642. Vers l'est s'ouvre, sur chacun d'eux, à côté du départ des tourelles, une chapelle carrée, voûtée d'arêtes depuis l'origine et appuyant primitivement sa toiture en appentis contre la tourelle et son réduit. Vers le nord et le sud, les murs intérieurs des croisillons sont élégis dans presque toute leur hauteur par trois arcades sur bandes, dans lesquelles se centrent des fenêtres; vers l'ouest, des arcades similaires se limitent à l'étage, tandis que deux arcades jumelées aveugles, analogues à celles du chœur, animent le rez-de-chaussée

A l'extérieur, les croisillons, chapelles orientées comprises, sont renforcés par de grossiers contreforts amortis en longs talus.

2° La nef, dont l'axe présente une légère déviation par rapport aux deux extrémités, peut être considérée comme entreprise au milieu du XIe siècle et poursuivie durant le XIIe, au cours de trois campagnes successives répondant au rez-de-chaussée, aux tribunes et au clair-étage.

On y voit trois travées entières et une demi-travée, correspondant au retour des bas-côtés contre le massif occidental. Les trois travées entières étant subdivisées en deux par des supports faibles, il en résulte en fait sept demi-travées ou simples travées. La mesure de la simple travée régit les dimensions des bas-côtés. Sur ceux-ci s'élèvent des tribunes (6), qui ne paraissent pas avoir été prévues dès l'abord; ce fait ressort des anomalies observées à leur jonction avec le massif occidental (tourelles), avec les croisillons du transept et avec la maçonnerie des bas-côtés (7).

Ainsi qu'il vient d'y être fait allusion, la nef connaît l'alternance des supports. Les piliers forts se composent d'un noyau carré, aux angles arrondis, renforcé sur chaque face par un ressaut rectangulaire que vient doubler une colonne engagée. Les piles faibles sont faites d'une colonne cylindrique maçonnée de la même espèce. Colonnes engagées et colonnes isolées sont surmontées de chapiteaux rappelant ceux de la croisée et recevant les moulures en gros tores des arcs d'ouverture et de séparation (doubleaux) des bas-côtés, voûtés d'arêtes dès le principe. Vers le vais-

(5) Le réduit du rez-de-chaussée a disparu.

(6) Concernant le terme «aschintes», qui serait appliqué à ces tribunes (MAERE et DELFERIERE *loc. cit.* p. 6, note 13) remarquons que dans l'Album d'esquisses du Frère Hoeimaker S. J. (vers 1616), reposant à la Bibliothèque de l'Université de Gand, (G. 6075) le mot « achyntes » désigne toujours les bas-côtes du rez-de-chaussée; cf f° 7 r°, 8r°, 9r° et v°, 19 r°.

(7) Voir MAERE et DELFERIERE, p. 26-27, 42-44, 35.

seau principal, ressauts et colonnes engagées montent jusqu'au cordon marquant le niveau du sol des tribunes. Au-delà, ces éléments se changent en dosserets rectangulaires, à doubles ressauts, lesquels s'amortissent à leur tour en talus sous le plafond (restitué). Les arcs des tribunes ne présentent aucune mouluration et retombent sur les seules impostes de pilastres (piles fortes) et de piliers carrés isolés (piles faibles).

L'alternance des supports semble témoigner d'une intention de voûter la nef à l'égal du chœur. On aurait renoncé à ce voûtement lors de l'achèvement des tribunes, elles-mêmes frustrées de la couverture qui leur était destinée (8).

En liaison avec ce renoncement serait apparu, au sommet du vaisseau principal, la claire série des fenêtres hautes, réparties théoriquement à raison de quatre par travée, c'est-à-dire en correspondance avec les baies des tribunes et des bas-côtés, ouvertes par deux dans chaque demi-travée. Toutefois, les fenêtres du clair-étage ne sont bordées d'aucune arcature, ni ébrasées, à l'intérieur comme à l'extérieur, à l'inverse de celles des tribunes qui, au-dedans comme au dehors, percent le centre d'arcatures murales montant du seuil de ces tribunes. Quant aux fenêtres des bas-côtés, ébrasées comme les précédentes, elles reçoivent le même encadrement intérieur alors qu'elles s'ouvrent, à l'extérieur, entre des contreforts en longs talus, servant de bases aux bandes murales des tribunes et variant d'importance d'après les renforcements internes. Rappelons que ceux-ci sont constitués tantôt par les retombées des doubleaux des piles fortes, tantôt par celles des doubleaux des piles faibles et tantôt encore par les simples pilastres séparant les fenêtres.

Sauf pour les chapiteaux et les moulures, qui sont en pierre blanche, l'église, des grandes proportions, est bâtie tout entière en moellons irréguliers, de grès jaunâtre de la région.

II. LA COLLEGIALE SAINTE WALBURGE A FURNES.

La collégiale Sainte Walburge à Furnes a été dernièrement étudiée par le Frère Firmin (9); nous nous servirons de cette étude en élargissant sa portée.

Cette église, disparue, succédait directement ou indirectement à un édifice dédié à la Vierge, dont l'érection avait été suivie de peu par la

(8) Voir les dosserets en talus, inutilisés actuellement, des piles fortes.

(9) Broeder FIRMIN, *De Romaansche kerkelijke Bouwkunst in West-Vlaanderen.* Gand, 1940, p. 257 ss. — Voir aussi M. ENGLISH, *Romaansche Bouwkunst in West-Vlaanderen,* Bruges. 1939, p. 40.

translation, effectuée à son profit, des reliques de sainte Walburge et de ses frères, les saints Willibald et Wunebald. Cet événement aurait eu lieu vers 870. Le patronage de sainte Walburge, d'abord allié à celui de la Vierge, finit par détrôner ce dernier. Jusqu'à une époque imprécise, le soin de l'église fut confié à des bénédictins; un chapitre de chanoines remplaça ces derniers par la suite (10).

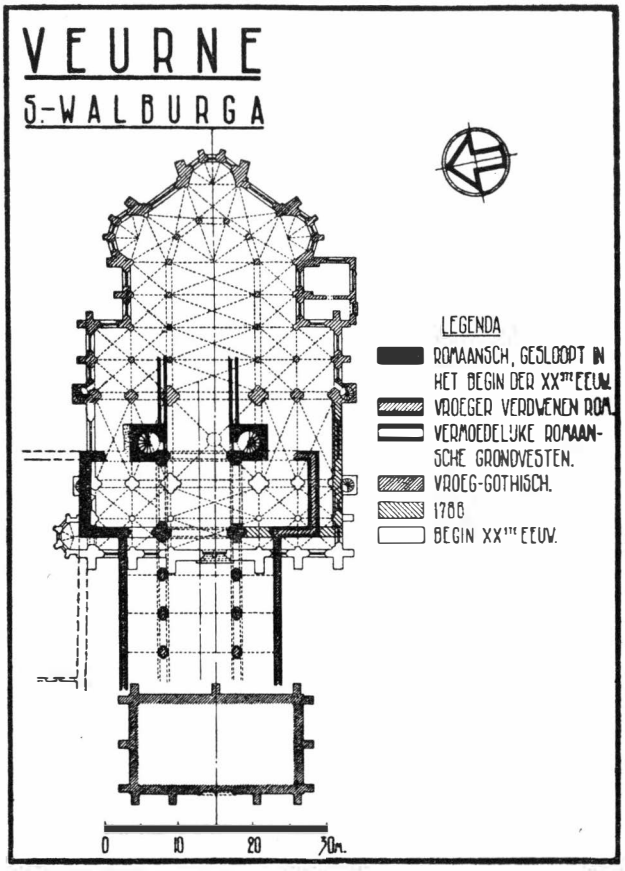

Ste-Walburg à Furnes
(Cliché obligeamment prêté par le Fr. Firmin).

Certains auteurs avancent la date de 958 pour la construction de la collégiale Sainte-Walburge sous forme romane (11). Il se pourrait qu'ils eussent raison pour ses parties les plus anciennes, lesquelles ne sont pas nécessairement celles que nous connaissons.

Au XIVe siècle la forme romane fut condamnée pour faire place à une forme gothique, qui n'affecta d'ailleurs jamais un édifice complet; jusqu'au XIXe siècle, en effet, l'église gothique, toujours inachevée, laissa subsister, entre le chœur nouveau et la base de deux tours occidentales correspondant à celui-ci, le transept et l'amorce de la nef de l'édifice roman.

Le transept roman était composé d'une croisée et de deux croisillons épousant tous trois le plan d'un carré parfait.

(10) On cite généralement le Xe siècle, mais aucune source ne permet d'adopter cette date en toute certitude.
(11) Voir ENGLISH, p. 40.

La croisée était délimitée par quatre grands arcs à deux rouleaux reposant sur des piles cruciformes renforcées de pilastres à impostes, dont les colonnes engagées avaient peut-être été arasées. Au-dessus, s'élevait une tour carrée, éclairée au moins de deux larges fenêtres par face et dont on ignore quelle était la terminaison. Cette tour était flanquée vers l'est, angle à angle, de deux tourelles d'escalier, carrées, débouchant au moins dans la première travée du chœur. Au-delà de la place réservée à ces tourelles, il est infiniment probable que des chapelles orientées aient été greffées sur les croisillons: des ouvertures y subsistaient dans les murs, et, de plus, l'édifice gothique semble avoir repris une tradition ancienne en ouvrant à son tour de grandes chapelles sur les bras du transept.

La longueur du chœur roman est inconnue et, à plus forte raison, la forme de son chevet (12).

De la nef, on avait conservé les deux étages inférieurs des deux travées orientales. Ces vestiges ont permis de savoir que le vaisseau principal ouvrait sur des bas-côtés au moyen d'arcs plein-cintre à deux ressauts, reposant sur des piliers carrés, flanqués, sur chaque face, de colonnes adossées portant des chapiteaux sphérico-cubiques. Ces colonnes recevaient, dans le sens de l'axe, le rouleau intérieur de l'arc d'ouverture. Vers la nef, où tous les supports étaient de force égale, elles montaient de fond apparemment jusque sous les extrémités des grandes fermes de la charpente. A l'intérieur des bas-côtés, ces colonnes recevaient vraisemblablement les retombées des arcs-doubleaux de voûtes d'arêtes. Ces voûtes étaient nécessitées par l'existence de tribunes dont les ouvertures. vers la nef, présentaient, à chaque travée, un arc plein-cintre de moindres dimensions que celui du bas-côté.

Régulièrement, une série de fenêtres hautes devait terminer l'élévation des murs goutterots dont la hauteur était conditionnée par celle du grand arc de la croisée, lequel dépassait de beaucoup le sommet des tribunes.

On ne possède aucune documentation précise sur la largeur des bas-côtés, mais si leurs travées étaient carrées, comme il est fort normal de le penser, elles devaient prendre comme dimensions l'entre-axe des piliers de la nef, ce qui correspond assez exactement à la moitié de la largeur du grand vaisseau.

La longueur de la nef est inconnue. Toutefois, du côté de l'ouest, sa

(12) Les trois absidioles caractéristiques du chœur gothique ne rappellent-elles point l'existence de niches creusées au nombre de trois — en l'honneur de sainte Walburge et des saints Willibald et Wunebald — dans un chevet plat, sinon au rez-de-chaussée du chœur, au moins dans une crypte sous-jacente et de même forme générale, suivant un dispositif que nous allons retrouver à Messines? L'hypothèse n'est pas à rejeter.

terminaison peut faire, à notre avis, l'objet d'une intéressante hypothèse. Dans un texte de 1353 il est question de quatre tours qui semblent soutenir l'église: « *In reparationem quatuor turrium quae sunt sine ligne et tecto, quae sustinent quasi totam ecclesiam ad modum pilariorum* » (13). Trois de ces tours peuvent être identificées avec celles que nous connaissons déjà, à savoir la tour centrale et ses deux tourelles d'escalier. Il est impossible que la quatrième tour corresponde aux moignons des tours gothiques, d'ailleurs au nombre de deux, qui ne s'élèvent pas à grande hauteur et qui, aujourd'hui encore, loin de concourir au soutien de l'édifice, ne lui sont pas reliées. Toutefois, leur présence nous met sur la piste de la quatrième tour de 1353. En effet, de même que les deux tours gothiques de Sainte-Gudule à Bruxelles ont succédé à une « *turris* » occidentale des environs de l'an 1174 (14); de même que les trois tours inachevées de la façade de Saint-Pierre à Louvain ne sont que la réédification amplifiée d'un avant-corps roman analogue à celui de Bruxelles et de même que, par-dessus ces applications régionales, les deux tours de la cathédrale de Reims ne sont que les héritières d'un avant-corps roman (15), ainsi, la quatrième tour sur laquelle « reposait » une partie de l'église Saint-Walburge de Furnes et qui devait se trouver de ce chef à l'extrémité opposée de celle des tours orientales, paraît bien avoir été une tour occidentale de l'édifice roman. C'est là qu'à la fin du XIIe siècle, l'église Saint-Nicolas, qui devait dédoubler la paroisse primitive de Furnes au profit des marchands du *forum*, aura trouvé le prototype de sa puissante tour de l'ouest flanquée d'une tourelle d'escalier, encore existante.

Le matériau employé dans les parties connues était le grès ferrugineux de la Flandre occidentale.

---

(13) Texte cité par J. BETHUNE, *Les monuments de la ville de Furnes*, dans *Bulletin de la Gilde de St. Thomas et de St. Luc*, VII, 1871-73, p. 105-106. — Pour les raisons invoquées par le Frère Firmin et par M. English, il ne peut être question de voir ici un type architectural semblable à celui de la cathédrale de Tournai, où quatre tours accompagnent la tour-lanterne. Aussi bien, les quatre tours latérales tournaisiennes ne sont pas accolées à la lanterne même, comme on le croit vulgairement; elles flanquent les extrémités des bras du transept!

(14) Cf. S. BRIGODE. *Les fouilles de la Collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles. (Annales Soc. Roy. Archéol. Brux.)* XLII, 1938, p. 191 et 193. — Pour la date, qui n'a jamais été donnée, on considérera le nombre relativement grand des documents pontificaux (trois) qui affectent l'église Sainte-Gudule au cours de l'année 1174 et qui intéressent les biens de l'église, la célébration des messes, la collation des prébendes et la résidence des chanoines *(Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, XIII, 1933, p. 187-192). Or, la plupart du temps, de pareilles bulles ne sont sollicitées que lorsque les bâtiments subissent des transformations qui renouvellent presque complètement la vie de la communauté ecclésiastique qui les dessert. Comparez avec ce qui se passe à la cathédrale de Tournai vers le moment de la consécration de 1171, PAUL ROLLAND. *Chronologie de la Cathédrale de Tournai), Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 1934, p. 22-23 du t. à p.).

(15) Voir HANS REINHARDT et ETIENNE FELS. *Etude sur les églises-porches carolingiennes et leur survivance dans l'art roman, (Bulletin Monumental*, 1933, p. 351 ss.).

III. L'ABBATIALE SAINT BAVON A GAND.

L'église de l'abbaye Saint-Bavon à Gand a été étudiée ex professo il y a déjà quelque temps par Mlle Lucie Ninane (16). La bibliographie, tant historique qu'archéologique, parue depuis lors, permet de procéder à une révision de certaines acquisitions provisoires de cette étude. L'église dépendait d'un monastère fondé au VIIe siècle par saint Amand en l'honneur de saint Pierre, auquel on joignit — et même que remplaça — saint Bavon au IXe siècle, et confié à l'ordre de saint Benoît. Consacrée vers 616 (?) (17), incendiée une première fois en 813 (?) (18) et reconstruite vraisemblablement sous l'abbatiat d'Eginhard (814-840), elle dut aux Normands un nouvel incendie en 851 et une totale dévastation en 879-880 (19). Après que l'abbatiale eût été provisoirement restaurée par les moines en 940-946 (20), une réédification grandiose fut entreprise le 1er avril 985 (21). A cette campagne appartenaient un massif occidental — un vrai « Westwerke » (*occidentale opus*) — que l'on entreprit de construire le 25 avril 1003 (22) et une crypte dédiée à la Vierge, signalée au moins depuis 1012 (23).

L'édifice, qui servit également de paroissiale jusqu'en 1072 (24), comprenait expressément une nef et un chœur.

A côté des reliques de saint Bavon, un des héros de la première heure,

---

(16) *L'abbaye de Saint-Bavon à Gand* (Ecole des Etudes de Gand, T. V.) Bruges 1930.

(17) *Annales S. Bavonis* (XIVe s., d'après des sources plus anciennes). M.G.H.S. II, p. 185.

(18) *Miracula S. Bavonis* (avant 1010), M.G.H.S. XV², p. 592.

(19) *Annales Blandinienses* (X^e-XIe s.). Edit. GRIERSON, *Les Annales de S. Pierre de Gand etc.* (Comm. Roy. Hist.), 1937, p. 12 et 14.

(20) *Annales S. Bavonis* M.G.H.S., II, p. 188 (cf. *Miracula S. Bavonis*, M.G.H.S., XV², p. 593 et *Annales Elmarenses*, édit. GRIERSON, *loc. cit.*, p. 85, a° 939).

(21) « *Anno* 985... *inchoatum est in majori excellentia majus aedificium ecclesiae et chori Gandensis coenobii die kal. Aprilium* ». *Annales S. Bavonis*, M.G.H.S. II, p. 188, (*Annales Elmarenses*, GRIERSON p. 87).

(22) « *Anno* 1003 *inchoatum est occidentale opus Gandensis coenobii septimo kal. Maii* ». Idem. *Annales Gandenses loc. cit.* (*Annales Elmarenses*, GRIERSON, p. 88).

(23) Translation de saint Macaire «*Anno* 1012 *sanctus Macharius... in coenobio Gandensi, quarto idus Aprilis, obiit sanctissime, et ibidem in crypta beate Mariae, ante altare sancti Pauli apostoli, miraculis plurimis coruscans, sepelitur honorifice* ». *Ann. S. Bav. ibid.* Il s'agit là d'une crypte contemporaine des faits ou de leur première rédaction. A l'époque de la composition des *Annales S. Bavonis* le corps de saint Macaire ne se trouvait plus dans la crypte mais bien à l'étage du *lavatorium* (depuis 1179). Le cas n'est pas le même pour l'inhumation de Columbanus en 959: *Anno* 959 *Columbanus... obiit qui in crypta beate Mariae, ante altare beati Andreae, parum remotius sub arcu lapideo, sepultus quiescit* ». (Idem. Ibid.) Le mot *quiescit* ne réflète qu'une situation contemporaine du rédacteur, sans permettre de faire remonter plus haut cette situation.

(24) C'est alors que fut construite, dans les environs immédiats, l'église Saint-Sauveur: «*Anno* 1072 *ecclesia parochialis, in castro Gandensi sita, quae vulgariter nominatur ecclesia Sancti Christi, sive Christikerka, dedicata est in honore sancte Crucis sanctique Bavonis*». *Annales S. Bavonis* M.G.H.S., II p. 189.

levées sur place en 680 (25), ainsi qu'à côté de celles de sainte Pharaïlde, transférées à Gand en 754 (26), on peut mettre en relation avec la reconstruction de l'abbatiale — quelle que soit l'authenticité de ces objets de vénération (26bis) — l'arrivée des reliques des saints Landoald, Amant, Adrien et des saintes Vinciane et Landrade en 980 et leur élévation en 982 (27), ainsi que l'arrivée des reliques de saint Pancrace et de sainte Barbe en 985 même (28).

Les dépositions et translations liturgiques se continuent sans interruption dans l'édifice, au fur et à mesure de son achèvement, durant tout le XIe et le XIIe siècles. Entre l'inhumation solennelle de saint Macaire dans la crypte en 1012 et sa translation dans le chœur supérieur en 1177, se placent, en 1007 l'arrivée des reliques des saints Liévin et Brixe (29), en 1010 et en 1058 une première et une deuxième translations de celles de saint Bavon (30). Le 9 mai 1067 s'opère l'élévation du corps de saint Macaire et le lendemain a lieu, au milieu d'un concours remarquable d'évêques et de princes, la consécration solennelle et définitive de l'abbatiale sous le titre du Christ et de tous les saints (31).

Aucune modification ne se produit dans l'édifice au cours du restant du XIe siècle et durant le premier tiers du XIIe. En 1099, par exemple, on voit inhumer un abbé dans la partie du chœur monacal qui s'étend dans la nef (32). De plus, de grandes cérémonies continuent à s'y dérouler, telle la translation des reliques de saint Liévin en 1083 (33).

Le 1^r^ mars 1138, le massif occidental fut repris sous forme de haute

---

(25) (26) (27) Ibidem. p. 188.

(26bis) Sur les reliques gantoises Cf. HOLDGER-EGGER (O.,) *Zu den Heiligengeschichten des Genter St. Bavokloster* (Historische Aufsätze dem Andenken G. Waitz gewidmet, S. 622-666. Hannover, 1886).

(28) Idem. p. 189.

(29) Idem. p. 189 et *Translatio SS. Livinii et Brictii*, M.G.H.S., XV², p. 611-614.

(30) *Annales S. Bavonis* M.G.H.S. XV², p. 597 et 598.

(31) *A° 1067 elevatio sancti Macharii et dedicatio ecclesie sancti Bavonis. Annales Blandidienses*, E. Grierson *loc. cit.* p. 28.

Anno 1067, elevatio sancti Macharii, Antiochenae sedis archiepiscopi, facta est in coenobio Gandensi a Balduino, Noviomensi episcopo, et Litberto, Cameracensi episcopo, VII idus Maii, praesentibus abbatibus plurimis et monachis, cum sanctorum suorum corporibus ex ipsorum coenobio ibidem secum allatis, praesentibus etiam Philippo rege Franciae, Balduino Insulano, Flandrensium comite, et filio ejus Balduino, Haynoensium comite, aliisque principibus et magnatibus quamplurimis, cum innumerabili utriusque sexus populo ibidem congregato. In crastino autem praedictae elevationis, praesentibus supradictis episcopis, abbatibus, principibus et magnatibus, dedicata est Gandensis ecclesia in Christi nomine omniumque sanctorum honore, cum ingenti gloria et honore. Annales S. Bavonis. M.G.H.S. II p. 189. (Cf. aussi *Annales Blandinienses et Annales Elmerenses*, E. GRIERSON, p. 28 et 93).

(32) « *In anteriori choro versus conventum* ». *Chronicon S. Bavonis*, Ed. De Smet (Corp. Chronic. Flandriae. I. p. 570).

(33) *Annales Blandinienses.* Ed. Grierson p. 29. *Annales S. Bavonis* M.G.H.S. II p. 189.

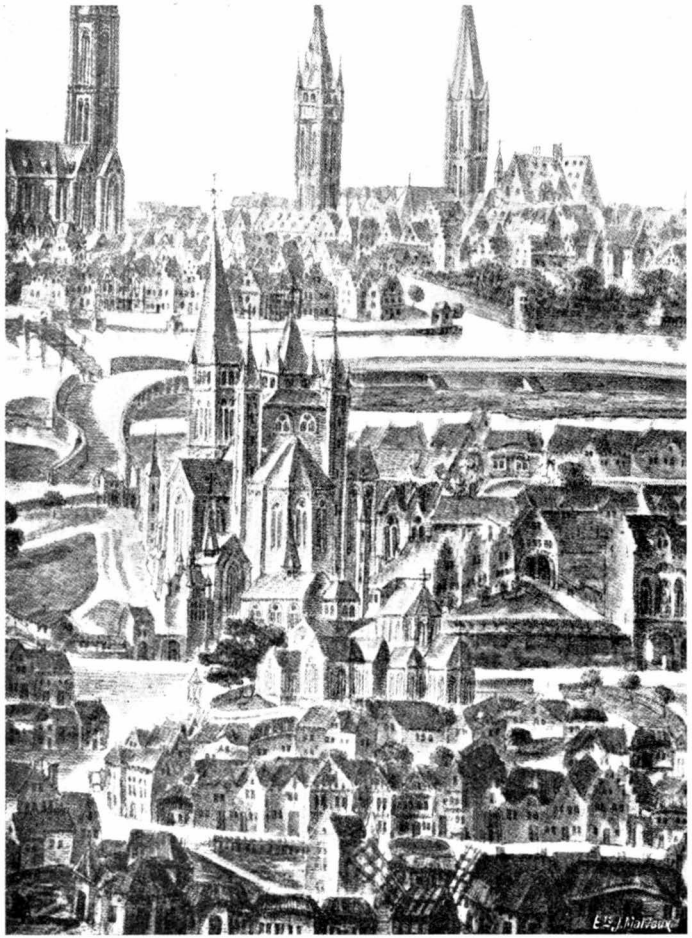

Abbatiale St-Bavon à Gand.
(d'après le plan de Gand en 1534)

Abbatiale St-Bavon à Gand.
(d'après Arent van Wynendaele en 1540)

tour (34). Dix ans après, en 1148, une crypte était consacrée (35), d'où l'on retira en 1177 les reliques de saint Macaire pour les transférer dans le « sanctuaire » supérieur, c'est-à-dire dans le chœur (36). Remaniée à l'époque gothique, notamment au cours du XIIIe siècle, l'abbatiale communément dite « de Saint-Bavon », quoiqu'elle fût dédiée au Christ et à tous les saints, après l'avoir été primitivement à saint Pierre, fut démolie sous Charles-Quint en 1539-1540. Il n'en reste plus archéologiquement, à côté du souvenir laissé par quelques documents graphiques, que le mur extérieur du bas-côté septentrional et l'extrémité du mur occidental du croisillon nord.

D'après les dessins de 1530, 1534 et 1540, par ailleurs modernisants dans leur détails, l'abbatiale Saint-Bavon était de plan cruciforme, précédée à l'ouest par un massif très large et dominée, vers l'est, par une tour-lanterne accostée de deux tourelles carrées. Un chœur à chevet polygonal la terminait.

Le jeu des textes cités plus haut permet de conclure que le massif occidental, datant de 1138, succédait à une construction de même espèce, mais vraisemblablement plus simple, élevée en 1003 et dont la transformation aura été provoquée par le même changement de goût qui porta en 976 l'archevêque de Reims à remanier le massif occidental de sa cathédrale, élevé en 862. D'après la vue de 1540, ce massif tenait de sa reconstruction, ou tout au moins de sa refaçon en 1138, une forme oblongue, épousant toute la largeur de la nef et des bas-côtés et divisée de ce chef en trois travées par des contreforts à retraites. En élévation il comptait deux étages dans ses parties communes. L'étage inférieur, relativement bas, laissait place, au centre, à la porte principale de l'édifice. L'étage supérieur, plus haut, était largement éclairé d'une fenêtre par travée (37). La partie centrale de cet étage constituait une tribune ouvrant vers la nef, à laquelle on accédait, du cloître, par la large baie à plein cintre, à triple rang de claveaux reposant sur des colonnettes cantonnées encore existante. Au-dessus de la tribune s'élevait une puissante tour *(major turris),* aux divisions horizontales bien marquées par trois étages de baies réparties à raison de deux baies par face. Les flancs extérieurs des travées extrêmes étaient accostés de tourelles d'escalier carrées, qu'un haut mur, formant écran, reliait encore aux angles orientaux de la tour.

La nef était pourvue de bas-côtés dont le mur septentrional subsiste seul.

---

(34) « *Anno* 1138 *inchoatum est occidentale opus majoris turris Gandensis coenobi, primo die mensis Martii* », *Annales S. Bavonis, loc. cit.* p. 190.

(35) *Anno* 1148 *dedicatio cryptae Gandensis coenobii celebrata est... ibid.*

(36) *Anno* 1177 *sanctus Macharius... de crypta super sanctuarium... transfertur... ibid.*

(37) Les fenêtres gothiques n'ont sans doute fait qu'agrandir ici des jours préexistants.

Il est construit en appareil régulier ou en *opus spicatum* de pierre de Tournai, parsemée de blocs de tuf. Vers l'intérieur de l'église, ce mur se trouve divisé en treize petites travées de 3,30 m. environ de longueur par des pilastres alternativement étroits et larges. Ces pilastres, reliés par des formerets sous lesquels s'ouvrent de petites baies plein-cintre, profondément ébrasées, recevaient les retombées de voûtes d'arêtes dont les amorces ont survécu.

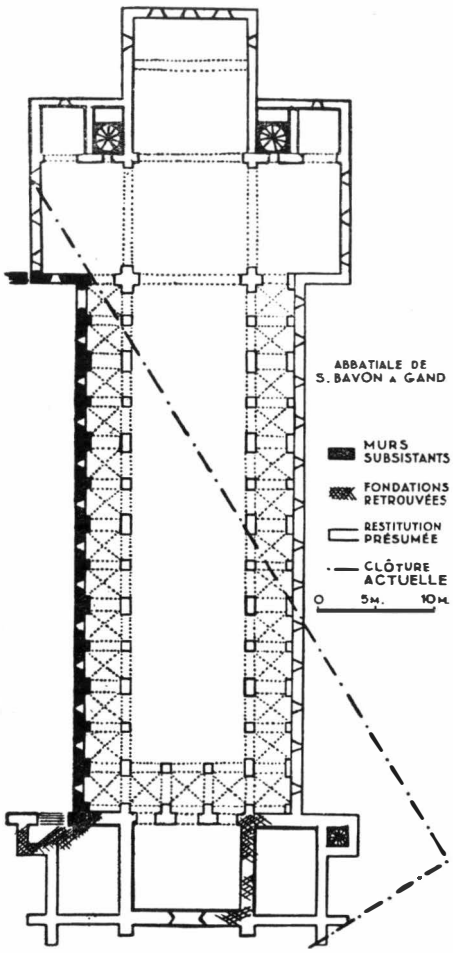

Saint-Bavon à Gand
Restitution présumée.

Si l'on procédait à la restitution du grand vaisseau, comme l'a proposé l'architecte Van Hove (38), en lui attribuant le double de la largeur des bas-côtés, ce vaisseau ne compterait qu'environ 6,60 m. de large pour une longueur d'environ 43 mètres, ce qui lui donnerait une allure disproportionnée dont les représentations ne témoignent nullement. La nef de Soignies, en effet, dont la longueur est de 41 mètres, a une largeur d'environ 11 mètres, c'est-à-dire une largeur presque double de celle que l'on attribuerait à Gand!

D'autre part, si l'on envisageait le cas, extrêmement rare, de doubles bas-côtés, on aurait ici une largeur de 6,60 m. pour les collatéraux jumelés. Mais alors, le procédé de duplication absolue pour le grand vaisseau devrait être abandonné, car ce vaisseau compterait plus de 13 m. de largeur. La largeur totale des nefs atteindrait ainsi plus de 26 m., ce qui ferait de l'abbatiale de Saint-Bavon une église colossale, qui ne répondrait pas davantage à l'image qui nous en a été laissée.

Dans ces conditions, il vaut mieux supposer, non pas nécessairement

(38) Cf., son rapport publié à la suite du travail de Mlle Ninane *(loc. cit.* p. 76).

que la largeur de la grande nef était complètement indépendante de celle des bas-côtés mais plutôt que, comme à Saint-Riquier (39), elle multipliait cette largeur par trois. Pour une longueur de 43 m., la nef centrale aurait ainsi possédé une largeur d'environ 10 m., et l'ensemble des trois vaisseaux mesurerait environ 23 m. Ces proportions sont assez vastes mais tout-à-fait normales. De cette hypothèse il résulte qu'en dépit de l'alternance des supports, qui créaient réellement six grandes travées et demie (40), l'église ne pouvait être voûtée. Aussi bien, les murs goutterots, vraisemblablement conservés, ou tout au moins utilisés à l'époque gothique, ne présentaient que de très faibles contreforts entre les fenêtres hautes.

Le voûtement des bas-côtés laisse supposer la présence de tribunes.

Les données archéologiques relatives à la nef, jointes aux données historiques fournies plus haut, ne s'opposent nullement à ce que l'on considère cette partie de l'édifice comme ayant été élevée entre 1003 (massif occidental) et 1067 (consécration générale).

D'après le vestige du croisillon nord, le transept roman, qui avait été conservé en plan et dans une partie de son élévation sous des rhabillages gothiques, débordait des bas-côtés d'une largeur égale à ceux-ci. Chaque croisillon était donc profond de 6,60 m. et divisé en deux travées. Dans l'hypothèse d'une croisée multipliant par trois la largeur des bas-côtés, la profondeur des croisillons était inférieure d'un tiers aux dimensions de cette croisée; ces proportions se vérifiaient également à Saint-Riquier.

Le chevet plat du croisillon sud (vue de 1540) semble avoir gardé de son état primitif un groupe de trois baies dans le pignon triangulaire. Vers l'est, une chapelle orientée prolongeait la partie inférieure de son chevet. La toiture en appentis de cette chapelle s'appuyait contre l'axe du chœur. L'existence d'une chapelle orientée symétrique à la précédente peut être déduite de témoignages archéologiques (41).

Les vues de 1534 et 1540 montrent au centre du transept une lanterne carrée, ajourée de deux fenêtres par face. La flèche pyramidale de cette lanterne était interrompue, au tiers de sa hauteur, par une sorte de claire-voie de bois percée de deux larges ouvertures. La lanterne était flanquée, vers l'est, de deux tourelles d'escalier, carrées, dont les angles se trouvaient renforcés par des bandes murales, plates et peu épaisses, réunies sous la flèche par un simple bandeau horizontal.

---

(39) Cf. W. Effmann. *Centula, Saint-Riquier. (Forschungen und Funde,* T. II, Heft 5, Munster 1912).

(40) Ce nombre répond à celui des baies des murs goutterots, tout au moins à l'époque gothique.

(41) Voir le plan de l'architecte Van Hove, *loc. cit.* p. 75. L'ouverture vers le transept a été omise.

A bien regarder le dessin de 1534, le chœur se divisait en deux parties: une partie droite, profonde de deux travées, et un chevet à cinq pans. Ce chevet semble avoir été construit après coup; le pignon de la partie droite le débordait légèrement et les corniches ne concordaient pas. De plus, les murs de la première partie semblent avoir été animés d'arcatures murales tandis que ceux de la seconde partie étaient dépourvus de ce décor. En présence de ces considérations on peut supposer que la consécration de la crypte en 1148 et que l'aménagement liturgique du chœur en 1177, répondaient à un prolongement postérieur, sous forme pentagonale, des deux étages du sanctuaire. Auparavant, la terminaison du chœur et de sa crypte, datant tous deux de peu après 985, aura été plate.

La présence de chapiteaux cubiques dans les autres bâtiments de l'abbaye prouve que cette forme de chapiteaux n'était pas inconnue sur place.

IV. L'ABBATIALE DE MESSINES.

La dernière étude détaillée sur l'abbatiale de Messines est due au Frère Firmin (42). Cette étude s'appuie particulièrement, en ce qui concerne la crypte et la tour, sur une publication de MM. le chanoine R. Maere et St. Mortier (43).

L'abbatiale de Messines fut fondée — en même temps que le monastère dont elle dépendait — en 1060 par la comtesse Adèle, fille du roi de France Robert le Pieux et femme du comte de Flandre Baudouin V. Elle le fut en l'honneur de Notre-Dame et au profit de trente religieuses de l'ordre de saint Benoît et de douze chanoines. Ses fondements étaient déjà posés depuis quelque temps en 1079 car, au cours de cette année, la fondatrice trouva sa sépulture dans la crypte, où ses restes furent découverts en 1891. Une dizaine d'années après sa fondation, l'abbatiale fut incendiée, puis réparée par la comtesse Richilde. Elle subit encore des incendies en 1127 et en 1195. Dans l'entretemps, c'est-à-dire en 1065, elle avait été dotée par Drogon, évêque de Térouanne, des mêmes privilèges que ceux dont l'évêque d'Amiens Bertefroid (644-662) avait jadis gratifié l'église de Corbie. Jusqu'en 1164, elle servit d'église paroissiale (44), en plus du rôle qu'elle jouait à l'égard de la double communauté religieuse. En 1914 la partie orientale de l'église romane résistait encore, dans son gros œuvre, aux tentatives de destructions et de transformations.

(42) *Op. cit.* p. 135-155. Voir aussi ENGLISH, p. 41-43.

(43) *La crypte de l'église de Messines* et *l'Eglise de Messines (note rectificative). (Bullet. Commis. roy. d'Art et d'Archéol.* 1930.

(44) Ce n'est qu'alors que fut construite « la chapelle des marchans fondée en latre en l'honneur de St. Nicholay, des ausmones d'iceulx » (cité par le Frère Firmin, p. 138 n.)

La guerre de 1914-1918 eut définitivement raison de cette résistance; les vestiges romans disparurent à l'exception de trois pans de mur de la crypte et de la base des piles de la croisée.

L'abbatiale romane de Messines semblait due à deux campagnes de construction comprenant, l'une la crypte et le chœur, l'autre le transept et la nef.

1° La crypte, construite sous le chœur entre 1060 et 1079, ne laisse plus voir, comme il vient d'être dit, que trois sur quatre de ses murs de clôture. Elle a été restaurée en 1928. Elle présente quatre travées en profondeur et trois en largeur. Ces travées sont couvertes de voûtes d'arêtes, scrupuleusement restituées, reposant, le long des murs, où elles présentent des formerets, sur des pilastres, ou bien, dans les angles nord-ouest et sud-ouest, sur d'épais culs-de-lampe. Ceux-ci sont en forme de quart de chapiteaux sphérico-cubiques, avec tailloir mouluré en doucine. Les supports isolés ont été relevés en forme de piliers carrés bien que l'on ignorât leur coupe primitive et que la présence de quarts de chapiteaux cubiques dans deux coins et celle de colonnes surmontées de chapiteaux de même espèce dans l'église supérieure, jointes à l'existence de supports cylindriques dans les cryptes

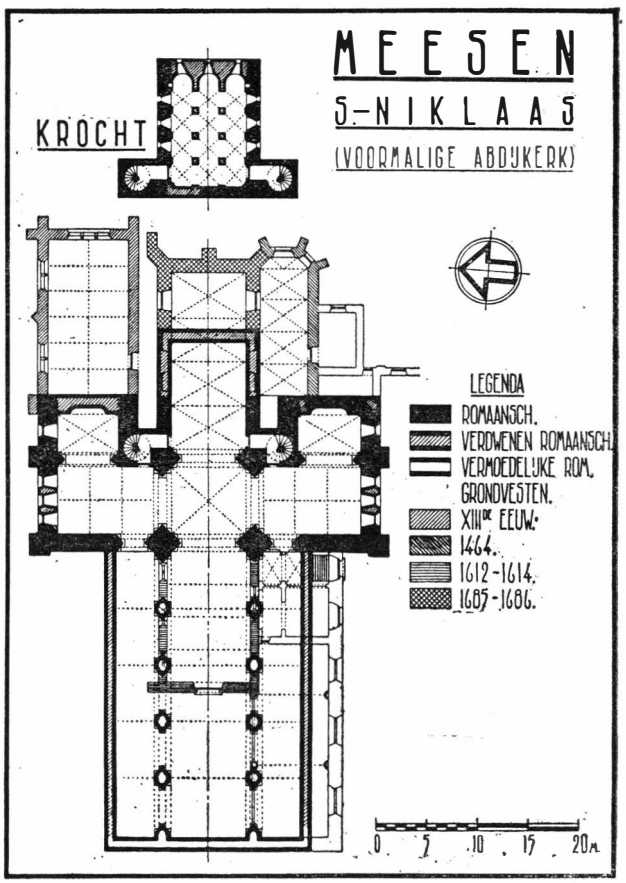

St-Nicolas à Messines.
(Cliché obligeamment prêté par le Fr. Firmin).

ou églises basses du centre et de l'ouest du pays (45), eût pu faire adopter au moins avec autant de raisons ce dernier genre de supports.

Les amorces du mur oriental (disparu en 1685-1686), accompagnées chacune d'une crédence en niche, s'identifiaient, dès avant la restauration, avec les départs de petites absidioles semi-circulaires creusées, vraisemblament au nombre de trois, dans les empâtements d'un chevet plat.

Les murs latéraux nord et sud, très épais, sont percés de fenêtres fort ébrasées dans leurs trois travées les plus orientales. La travée la plus proche de la croisée renferme, de part et d'autre, une porte d'accès débouchant d'un escalier contenu dans des tourelles flanquant autrefois la tour-lanterne (infra).

Le mur ouest coïncide avec les fondations de cette tour lanterne.

Le chœur, prolongé en 1685-1686, mais dont les murs goutterots subsistaient et dont la longueur égalait celle de la crypte sous-jacente, épousait évidemment la terminaison plate de celle-ci (46).

2° Le transept, construit ou tout au moins refaçonné au cours d'une campagne postérieure à celle de la crypte, vu notamment que les piles de la tour centrale étaient en surplomb sur les angles ouest de celle-ci (réfection d'après 1127?) se composait d'une tour centrale en lanterne, flanquée vers l'est de tourelles d'escalier qu'accolaient à leur tour des chapelles de croisillons.

La tour-lanterne reposait, par l'intermédiaire d'arcs plein-cintre à double rouleau, sur quatre énormes piliers de croisée, de plan cruciforme, pourvus de colonnes circulaires sur leurs faces plates et dans les angles. Ces colonnes étaient dotées de socles élevés, de bases profilées et de chapiteaux sphérico-cubiques à tailloir en cavet. Un dessin tracé sur un de ces chapiteaux laisse croire qu'on se disposait à le sculpter.

A l'extérieur, chaque face de la tour était élégie par deux grandes arcades dont la partie supérieure se trouvait largement ouverte sous un double rouleau de voussoirs, tandis que la partie inférieure, plus murale, ne laissait place qu'à des fenêtres normales de lanternes.

Le plus bas de ces rangs de fenêtres (ou les deux?) devait concourir à l'éclairage de la croisée avant le voûtement de 1685. Les corbeaux de la corniche étaient primitivement sculptés en figures d'hommes. La toi-

(45) La crypte de Saint-Hermès à Renaix et celle de Saint-Pierre à Anderlecht possèdent des fûts cylindriques; la chapelle basse de Saint-Basile à Bruges a des piliers cylindriques maçonnés. A Bornhem et à Nivelles (ainsi qu'à Saint-Servais de Maastricht) la présence de pilastres sur les murs latéraux n'a pas empêché l'emploi de colonnes comme supports isolés. Il en est de même à Saint-Brice de Tournai.

(46) Un chevet en hémicycle ou polygonal eût dû être construit en encorbellement sur le chevet plat de la crypte, visible à l'extérieur!

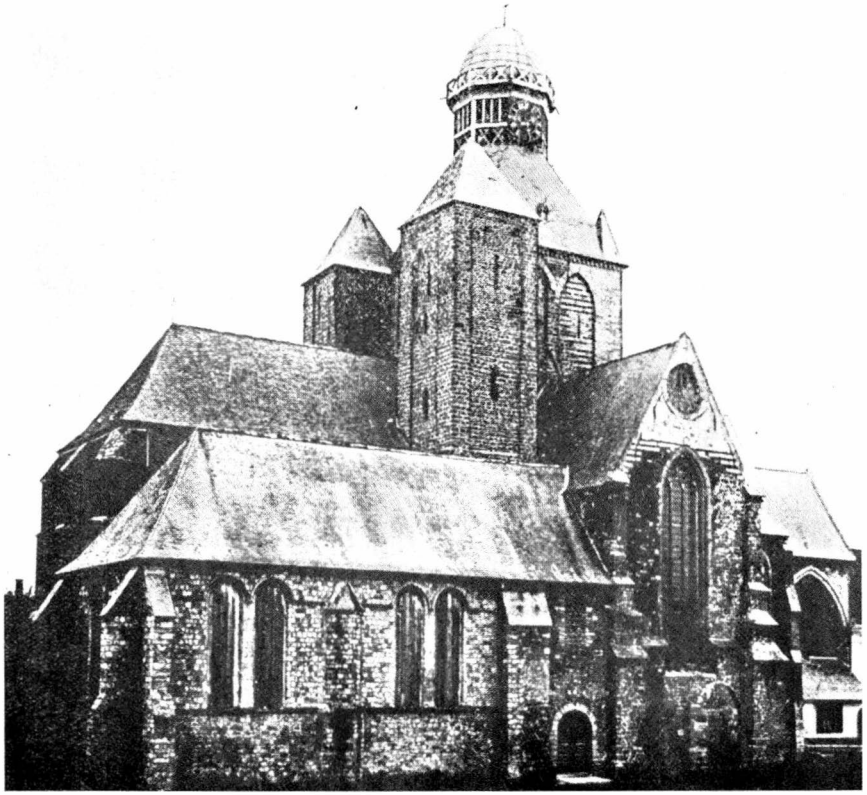

St-Nicolas à Messines (avant 1914).

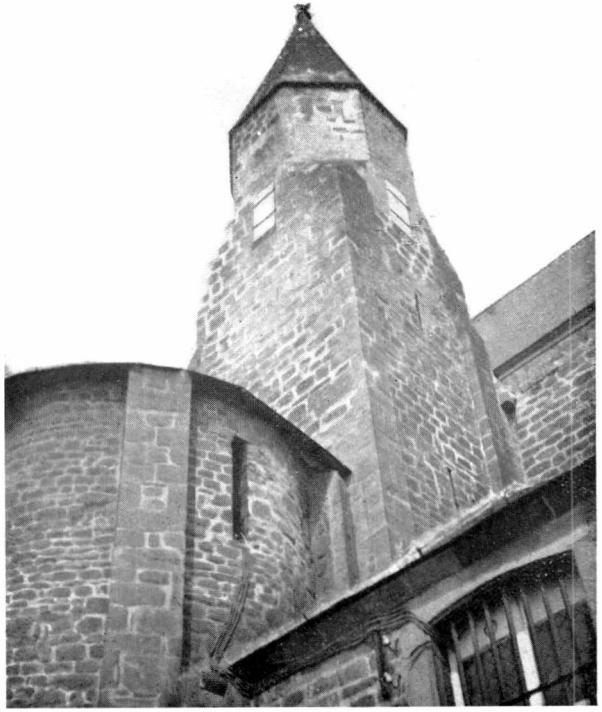

Hautem St-Liévin. *Tourelle et chapelle orientales* (croisillon sud).

ture, dont la partie supérieure, en lanternon, était cupuliforme et reposait sur une claire-voie de bois, datait de 1604. Mais des sceaux remontant au moins à 1256 permettent de croire qu'elle reprenait un dispositif antérieur, apparemment roman.

Les deux tourelles qui flanquaient, angle à angle, la tour-lanterne vers l'est renfermaient des escaliers appelés à desservir aussi bien la crypte que les étages supérieurs de la tour. On y avait accès du côté du chœur comme du côté du transept. A l'extérieur, les angles des tourelles étaient renforcés, dans toute leur hauteur, par des bandes murales larges et peu saillantes, réunies par un ressaut horizontal passant sous la corniche.

Au-delà de la porte d'accès aux tourelles s'ouvrait, dans chaque croisillon, une chapelle orientée. Cette chapelle, rectangulaire, occupait tout le reste du mur oriental. Elle était couverte d'une voûte d'arêtes. Si la supertructure, en appentis, s'appuyait effectivement à l'origine, dans la moitié de sa longueur, sur les tourelles d'angle, on pourrait supposer que l'autre moitié reposait, de la même manière, sur une prolongation, vers l'est, du mur de ces tourelles, déterminant des réduits à deux étages, comme à Soignies.

L'arc d'ouverture de la chapelle faisait retomber le ressaut de son plein cintre à double rouleau sur une colonne engagée du genre de celles de la croisée. Le mur de fond était creusé pour y loger l'autel. L'épaisseur de ce mur dispensait de tout contrefort extérieur.

Les croisillons, allongés en rectangles, étaient couverts d'un berceau en bardeaux. Toutefois, leurs murs, épais de plus de deux mètres, n'étaient percés vers le nord et le sud que de trois fenêtres et se trouvaient renforcés, aux extrémites de leurs pignons, par des contreforts massifs à plusieurs ressauts, réunis par une haute plinthe qui ceinturait toute la construction. La question d'un voûtement — originel ou tout au moins prévu — se pose donc ici.

De la nef romane, dont on présume que les dimensions furent reprises par la nef gothique au XIIIe siècle, on sait seulement avec certitude qu'elle possédait des collatéraux relativement bas, larges de la moité du vaisseau central. C'est en tout cas ce que nous apprennent les arcs d'ouverture de ces collatéraux dans les croisillons. Ces arcs, à double rouleau, reposaient sur trois colonnes placées en triangle à la façon de celles de la croisée.

On ne sait absolument rien de l'ouest de l'édifice, qui avait subi au cours des temps la destruction la plus complète. Toutefois, le « Heerenchoor », qui ne fut construit qu'au XIIIe siècle dans le prolongement de la chapelle orientée du côté nord, mais que l'on voit déjà exister en

1198, avec sa chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, n'aurait-il pas été logé de ce côté?

Sauf à la base du pignon du transept, parsemée de larges briques probablement remployées et d'origine romaine, tout ce qui subsistait de l'œuvre de l'église romane était construit en moellons plus ou moins réguliers de grès ferrugineux brunâtre dit « bergsteen », du Mont Kemmel voisin. Les moulures des chapiteaux — tout au moins dans la crypte — étaient d'une pierre régionale plus jaunâtre.

V. L'ABBATIALE D'AFFLIGHEM.

M. C. Leurs a traité de cette abbatiale il y a une vingtaine d'années (47). De son étude et d'autres renseignements il ressort ceci: Des moines s'établirent à Afflighem en 1083 sur les conseils d'Anno, archevêque de Cologne (48) et sous l'impulsion de Wéry, moine de Saint-Pierre au Mont-Blandin, à Gand; mais le « *novum monasterium* », relevant de l'ordre de Saint-Benoît, ne fut vraiment constitué qu'en 1087. Une église fut alors consacrée en l'honneur de saint Pierre. En 1129 le second abbé, Franco, entreprit la construction d'une nouvelle église, dédiée aux saints Pierre et Paul. La nef de cette église ne fut pavée que sous l'abbé Robert (1203-1224) (49) ce qui fournit le terminus ad quem de la dernière campagne. L'édifice fut profondément modifié au cours des âges et disparut lors de la Révolution française à l'exception de la base des murs du chevet gothique et d'une partie du mur extérieur du bas-côté sud roman. On peut toutefois connaître un peu de sa physionomie grâce à des chroniques et à des vues anciennes.

Il résulte tout d'abord de cette documentation que l'abbatiale d'Afflighem avait cinq tours dont deux à l'est, une au milieu et deux à l'ouest (50).

Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se représenter les trois premières tours. La tour centrale couronnait évidemment la croisée et les deux autres, jumelées, devaient se trouver en arrière d'elle. Mais touchaient-

(47) LEURS. *Les Origines du style gothique en Brabant*, T. 2, Bruxelles 1922, p. 94 ss.

(48) *Chronicon Affligemense*. M.G.H.S. IX, p. 407-408; *Annales Blandinienses*, édit. GRIERSON, p. 29.

(49) Contrairement à ce que suppose M. Leurs (p. 95) qui y verrait un travail de voûtement, cf. chronique d'Amérius († 1526) « *Ecclesiae partem a cruce usque ad finem magnis lapidibus stravit* ». — Le pavement de 1203-1224 disparut en 1625.

(50) *Prior ecclesia major arcus habebat exteriores qui eminentius se protendebant, erantque ecclesiae per circuitum intus et foris deambulatoria; inde quinque turres nequa contemptibilis magnitudinis vel altitudinis; duae turres prospiciebant orientalem plagam, una medium obtinebat, cœterae positae erant and occidentem; habebat praeterea ecclesia major duas maximas porticus (propyleae sive vestibula) in quibus indormiebant custodes ad promptam ejus apertionem... Non longe a porticu occidentis ad transitum portici si levabat quis sursum caput ingrediens ecclesiam, reclinatorium imo potius oratoriolum apperebat principum inde sacra eminus prospicere poterant. Ibid. p. 85, n 2.*

elles au chœur immédiatement contre la tour centrale ou à hauteur d'un chevet qui paraît avoir été primitivement plat, puisqu'on jugea bon de le prolonger sous forme polygonale du temps de l'abbé Jean Wolmeroy (†1370)? Le première hypothèse paraît la seule vraisemblable, eu égard au fait qu'au départ du chœur le mur était resté massif et plein, ce qui convient très bien à la partie inférieure de tourelles carrées d'angle. Ce dernier renseignement ressort notamment de l'examen d'une gravure de Vorsteman (1651-1667 (51).

La même gravure nous permet de voir aussi un chevet plat de transept divisé en trois sections par quatre contreforts peu saillants et éclairé par trois fenêtres plein-cintre, ouvertes dans la partie supérieure de ces sections, ce qui exclut toute idée de voûtaison intérieure à cette place. Le pignon triangulaire était percé à son tour d'une fenêtre centrale, plein-cintre. Le flanc ouest (et sans doute le flanc est) du croisillon était orné d'arcatures sous corniche, reposant sur des bandes murales fort espacées.

C'est encore la même vue qui nous laisse découvrir une chapelle orientée, greffée sur le croisillon sud (52); le mur latéral de celle-ci prolongeait celui du croisillon et sa toiture s'appliquait en appentis contre le mur oriental du même bras du transept.

La nef, un peu plus haute que les croisillons, comptait sept travées extérieurement marquées par des bandes murales réunies par une corniche d'arcatures. A l'intérieur, le procédé de l'alternance des supports (repris au XVIIIe siècle) était appliqué. On comptait donc, en fait, trois grandes travées et une demi-travée constituée par le retour du bas-côté contre la façade occidentale, ainsi que le fait se produisait à Soignies. Le plan du XVIIIe siècle marque encore les deux piliers intermédiaires des trois arcades qui occupaient le fond de ce retour.

Les voûtes de la nef s'écroulèrent en 1580. Dataient-elles de l'époque romane? La chose n'est pas impossible (53).

Les bas-côtés étaient voûtés d'arêtes et ce système de couverture fait d'autant plus poser la question de tribunes, développées ou embryonnaires, que la chronique d'Amerius parle de multiples *deambulatoria* (54). On sait que ce dernier terme signifie avant tout des galeries de cette espèce (55). Aussi bien, un auteur du XVIIIe siècle (Regus), qui avait

(51) Publiée dans C. LEURS, *op. cit.* p. 97.
(52) M. Leurs y voit plutôt un collatéral est du transept.
(53) On ne peut en tout cas se servir du texte concernant l'abbé Robert (supra note 49).
(54) *Supra,* note 50.
(55) Un texte relatif à la cathédrale de Mans (VIe s.), où il s'applique effectivement à des tribunes, est à rapprocher de celui d'Afflighem: « *Deambulatoria si quidem sursum per totum in circuitu ecclesiae fecit* ». Ce texte est interprêté (HANS REINHARDT) par « tribune » dans *Bullet. Monumental* 1933, p. 342; n. 1.

encore sous les yeux la majeure partie de l'édifice roman, ajoute, en annotant le texte d'Amerius, la phrase suivante: « *Ut nunc in ecclesia sancti Bertini apud Morinos videntur* » (56). Or l'église Saint-Bertin, à Saint-Omer, avait précisément des tribunes au-dessus des bas-côtés.

Vers l'occident, la nef était dominée par deux hautes tours carrées, de style déjà fort évolué, avec leurs quatre étages superposés de baies. Celles-ci étaient encadrées par des bandes murales formant panneaux sous de grands arcs ou de petites arcatures. Ces tours étaient réunies par un narthex dont le rez-de-chaussée se trouvait divisé en trois travées par deux piliers supportant une tribune à plafond plat, laquelle était surmontée à son tour d'une seconde tribune (57). Ces deux étages supérieurs étaient éclairés l'un et l'autre par trois fenêtres. Sans doute, dans son dernier état, le dispositif des tribunes occidentales différait-il quelque peu de l'état précédent, mais, pas plus que pour l'alternance des supports de la nef, la divergence ne devait être essentielle. Les textes parlent d'ailleurs d'un important narthex occidental auquel ils donnent le nom de « *propylae sive vestibula* ». Un avant-porche extérieur semble avoir précédé ce narthex devant une façade à pignon, divisée en trois sections par des pilastres assez saillants, amortis en glacis.

Un chapiteau cubique, deux bases à griffes et deux fragments de corniche très ouvragée nous sont parvenus.

L'église d'Afflighem était bâtie en grès sablonneux local (de Meldert), d'appareil plus ou moins régulier.

VI. LA COLLEGIALE SAINT-HERMES A RENAIX.

La collégiale Saint-Hermès à Renaix a été étudiée il y a déjà très longtemps (58) et sa connaissance mériterait une mise au point détaillée. Contentons-nous ici d'observations relatives à notre sujet.

La tradition rapporte que les reliques de saint Hermès, ou saint Helmes, furent amenées d'Inde (Cornelis Munster) à Renaix en 860, dans une église fondée au VIIe siècle par saint Amand en l'honneur de saint Pierre (59). Au cours du IXe siècle, le monastère bénédictin qui la desservait fut

(56) Cf. LEURS, p. 106, n. 1.

(57) C'est probablement la deuxième tribune qui avait servi d'oratoire à la reine Alide. On ne pouvait l'apercevoir, en effet, qu'en élevant les yeux après s'être avancé dans l'intérieur de l'église (*supra* note 50).

(58) J. RUTTIENS et E. SERRURE. *La collégiale Saint-Hermès (Bullet. Comm. roy. art et archéol.* 1878, p. 365 ss. et 1879 p. 173 ss.) — G. HELLEPUTTE. *Eglise collégiale Saint-Hermès à Renaix* (Bullet. XIVe réun. *Gilde S. Thomas et S. Luc)*.

(59) « *Anno DCCCLX... reliquiae sancti Hermetis ab Inda transferuntur per Lucdovicum ad Rothnacensem ecclesiam in Flandria, pridie nonas Iulii* » *Chronicon S. Bavonis* (XVe). DE SMET, *Corpus Chronic. Flandriae,* I, p. 489.

remplacé par un collège de chanoines réguliers. Vers la fin du XIe siècle, on éleva une nouvelle église dont la consécration, en l'honneur de saint Hermès, eut lieu en 1129, et dont on a conservé la crypte, fût-elle modifiée, une bonne partie du croisillon nord ainsi que le départ du chœur.

Contrairement à ce qui se passe généralement, la crypte de Renaix occupe à la fois le sous-sol du chœur et celui de tout le transept de l'église. La cause en est sans doute la nature déclive du sol. Le plan de cette crypte répète exactement celui des parties orientales du rez-de-chaussée de Soignies, Messines, Furnes et Gand. Il comporte un transept, long d'environ 26 mètres, dont les croisillons forment des carrés égaux au carré de la croisée et un chœur dont les dimensions primitives semblent avoir été à peu près identiques.

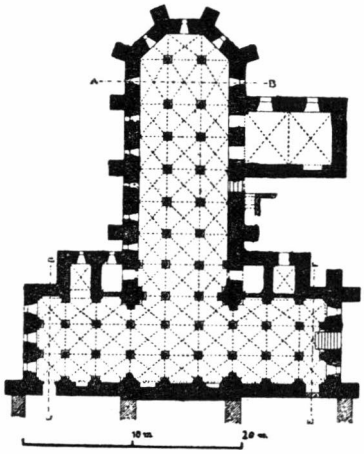

St-Hermès à Renaix.
crypte.
(D'après Ruttiens et Serrure).
N. B. Le chœur a été prolongé en 1525.

Les supports de toute cette construction sont, le long des murs, des demi-colonnes adossées surmontées d'un tailloir en méplat chanfreiné, et, dans l'aire des vaisseaux, des colonnes isolées, disposées en deux rangées et formant donc trois nefs. Un grand nombre de fûts, de chapiteaux et de bases de ces colonnes ont été remplacés, ou tout au moins interchangés de la façon la plus déroutante. On peut néanmoins parvenir à reconstituer les supports isolés primitifs. C'étaient des fûts monolithes de grès local ferrugineux, légèrement galbés (60). Leurs chapiteaux, de même nature, étaient uniquement composés de deux gros tores superposés à distance autour d'une corbeille à peine évasée (61).

Les bases correspondant à ce type sont également faites de deux tores superposés à distance, toujours dans le même matériau. Un rapprochement assez curieux permet de constater que les fûts monolithes ainsi que les chapiteaux et les bases à doubles tores, tous en grès ferrugineux, sont quasi identiques, matériau compris, à ceux de la crypte de Saint-Guidon en l'église Saint-Pierre à Anderlecht. Comme ceux-ci appartiennet vraisemblablement à l'état primitif de cette crypte, que l'on peut placer environ

(60) Il reste 7 fûts de cette espèce. Un huitième a été retaillé en fût octogonal.
(61) Il reste 2 de ces chapiteaux.

vers l'an 1082 (62), il ne paraît pas téméraire de dater de la fin du XIe siècle au plus tard les supports primitifs de la crypte de Renaix.

Vers le milieu du XIIe siècle la crypte reçut un lot de colonnettes octogonales, monolithes, en pierre de Tournai (63), auxquelles semblent avoir correspondu des chapiteaux sphérico-cubiques en grès jaunâtre, à tailloir carré formant méplat et cavet (64). Fûts monolithes de grès rouge ou de calcaire de Tournai, ainsi que chapiteaux toriques ou sphérico-cubiques semblent localisés dans le croisillon nord et le chœur ancien.

Vers 1200 le croisillon sud fut doté de colonnes circulaires à tambours portant des chapiteaux en couronne de feuilles lancéolées, plaquées contre la corbeille octogonale, et reposant sur des bases pattées. Tous ces éléments sont en pierre de Tournai et absolument analogues à ceux de la cave inférieure de l'aile orientale que l'évêque Etienne ajouta au palais épiscopal de Tournai entre 1192 et 1198 (65).

Les angles de la croisée sont occupés par de très épaisses piles cruciformes dans les angles desquelles sont logés des quart de colonnes circulaires et sur les faces plates visibles desquelles sont également appliquées des demi-colonnes circulaires. Les retours que font ces éléments vers le chœur forment des soutiens massifs, fortement articulés.

Chacune des trois travées du mur de la croisée, vers l'occident, est allégée d'une arcade très profonde.

Vers l'orient chaque croisillon ouvre, à hauteur de sa travée médiane, une chapelle orientée, couverte d'arêtes derrière un large doubleau et éclairée d'une petite fenêtre vers l'est.

Entre la chapelle et le chœur s'intercale, de chaque côté, un petit réduit ouvrant sur le chœur. Il occupe la place normalement réservée ailleurs à l'escalier appelé à desservir la crypte. Mais ici il n'y a pas d'escalier, soit qu'on l'ait supprimé lors du prolongement du chœur en 1525, soit qu'on ait tiré parti, dès le début, de la déclivité du sol pour réserver de larges entrées de plain-pied, aux extrémités vers l'ouest.

Le plan de l'église supérieure correspondait exactement, dans sa partie orientale, au plan et aux dimensions de la crypte. On accédait au transept, et on y accède encore, d'une façon fort majestueuse, au moyen d'un escalier régnant sur toute la longueur de l'édifice à l'extrémité de la nef.

---

(62) Première élévation des reliques de saint Guidon. Une seconde élévation provoqua, en 1112, l'élargissement de cette crypte en cinq nefs et son prolongement au moyen d'un chœur polygonal.

(63) Il reste 7 fûts de cette espèce. On en trouve de semblables dans la crypte de l'église Saint-Bavon (anc. saint-Jean) à Gand, (vers 1150).

(64) Il subsiste 10 chapiteaux de cette espèce.

(65) On trouvera une vue du sous-sol tournaisien en question dans A. de la GRANGE et L. CLOQUET, *Etudes sur l'Art à Tournai*, I. Tournai 1889, p. 10-11.

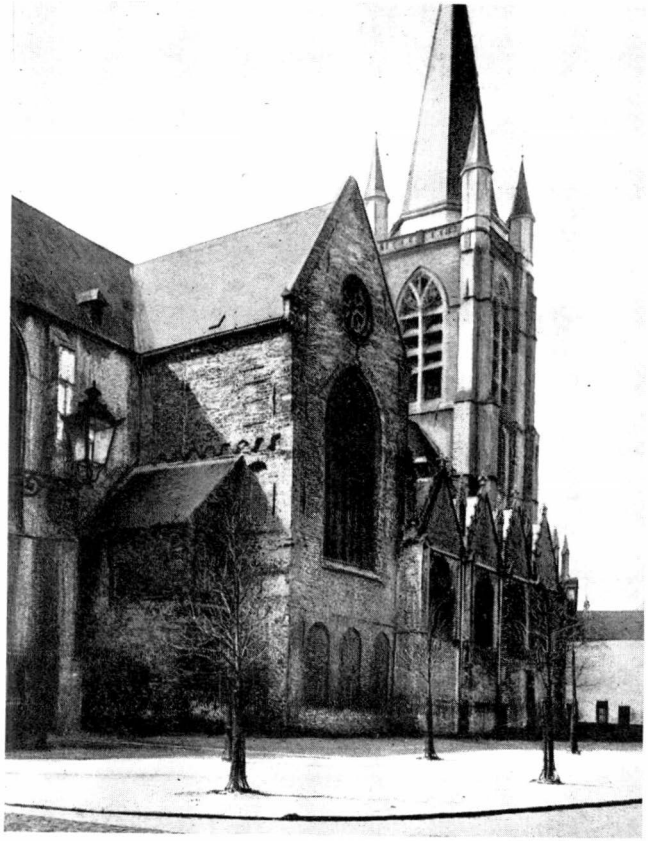

St-Hermès à Renaix. *Croisillon nord.*

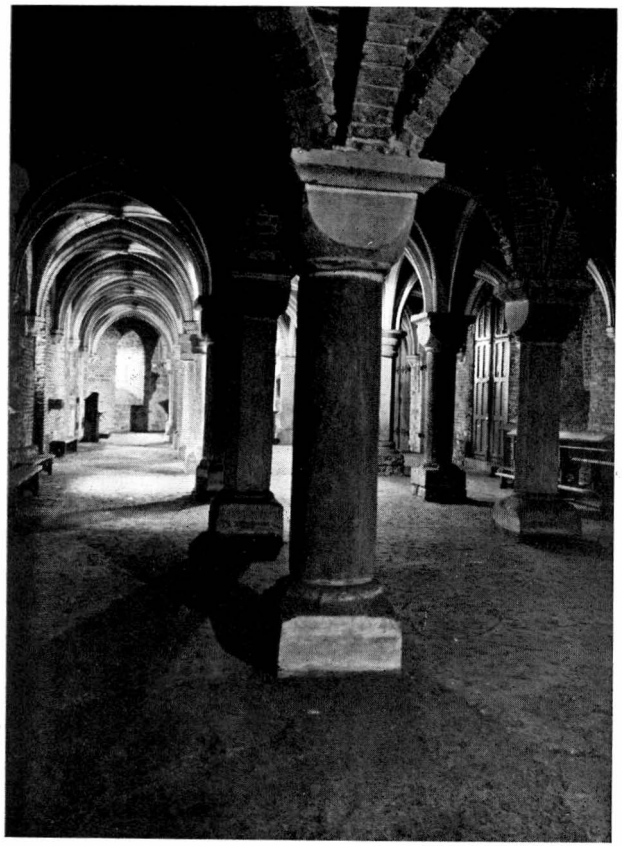

St-Hermès à Renaix. *Crypte (sous le chœur).*

Ainsi qu'il a été dit plus haut, il subsiste une bonne partie de l'élévation de cette église, surtout au croisillon nord. On y retrouve la chapelle orientée, voûtée en demi-berceau s'appuyant contre l'axe primitif, ainsi qu'un dégagement qui occupe l'emplacement normal de la tourelle d'escalier, entre cette chapelle et le chœur. Ce dégagement est accessible, comme à Messines, par deux portes plein-cintre, donnant l'une sur le chœur et l'autre sur le croisillon. Une disposition identique se retrouve dans le croisillon sud, où, de plus, le mur ouest présente encore, vers son extrémité, la partie supérieure d'un grand arc plein-cintre.

A l'extérieur, le croisillon nord, sa chapelle et le couloir qui sépare celle-ci du chœur, forment d'excellents vestiges archéologiques pour les deux étages, c'est-à-dire pour la crypte et le rez-de-chaussée. Toutes ces parties sont en pierre rouge ou jaunâtre.

Le chevet du croisillon garde encore, au niveau de la crypte, trois grands arcs décoratifs au centre desquels s'ouvrent les petites fenêtres septentrionales de cette crypte.

Vers l'est, le toit en appentis de la chapelle orientée s'appuye contre le mur du croisillon. Cette façon de procéder contraste avec la direction de la voûte intérieure et, cependant, elle est bien primitive puisque le rampant de la toiture, vers le nord, est décoré d'un groupe ascendant de trois arcatures dont les extrémités retombent sur des bandes murales formant panneau.

Le mur oriental du croisillon est également orné, exactement au-dessus du repos de l'appentis, d'une suite régulière d'arcatures (66) formant panneau à l'aide de bandes murales. Dans ce panneau s'ouvre encore, entre la chapelle et l'angle du chevet du croisillon, une petite fenêtre plein-cintre destinée à éclairer le rez-de-chaussée du transept vers l'est.

Le même mur oriental du croisillon nord montre une brisure verticale, séparant le matériau ancien du matériau moderne, à peu près exactement au-dessus de l'endroit où la chapelle orientée se sépare du réduit qui la relie au chœur. Une tourelle d'angle devait-elle s'élever à cette place? Le mur plein de la première travée du chœur autoriserait à le penser. Dans ce cas, on serait fondé à croire qu'une tour centrale a été, sinon élevée, au moins prévue autrefois. La force des piles observées sous la croisée, dans la crypte, constituerait un indice archéologique suffisant pour étayer cette hypothèse.

---

(66) Les petits corbeaux plats sur lesquels reposent les arctures sont systématiquement taillés dans le grès rouge, tandis que les arcatures elles-même sont faites d'une pierre plus pâle.

La nef primitive a disparu; mais la nef actuelle, qui date du XVe siècle, semble en reprendre les dimensions, normales par rapport au transept roman. Constituée de 6 travées, elle débute par une tour occidentale. Celle-ci succéderait-elle aussi, — comme tant d'autres — à une construction romane?

VIII. PRIORALE D'HAUTEM SAINT-LIEVIN.

Le culte de saint Liévin remonte, dans le village d'Hautem (Flandre Orientale), qui a uni au sien le nom de ce personnage, à la période mérovingienne.

C'est là, à l'abri d'une église dépendant de l'abbaye Saint-Bavon à Gand, que le corps de ce saint, accompagné de celui de saint Brixe, reposa, depuis sa déposition en 633 (67) et par delà son élévation opérée en 842 (68), jusqu'à sa translation survenue en 1007 (69). Au cours de cette dernière année, l'abbaye-mère transféra chez elle l'ensemble de ces reliques sacrées, non sans en laisser perpétuer le culte à Hautem, où les ramenait d'ailleurs temporairement une procession annuelle et où demeurait toujours la dépouille de sainte Craphaïlde, mère de saint Brixe, inhumée, comme celui-ci, en 633 à côté du tombeau de saint Liévin.

De l'église élevée à l'époque romane il subsiste encore aujourd'hui tout le chœur, le mur oriental du transept et de multiples constructions logées dans les angles que font entre elles ces deux parties de l'édifice. Le reste du transept et la nef romane ont disparu.

Le chœur, très profond, comprend une partie droite et un chevet polygonal. Il est couvert en entier de voûtes ogivales et rien ne permet de connaître sa superstructure primitive.

---

(67) *Anno vero* 633, *beatus Livinus, genere Scotus, et Hiberniae archiepiscopus, cœnobium Gandae, cum tribus discipulis sibi et Deo dilectis, decimo septimo kalendas Augusti, peregre visitavit, ibique ab abbate Florberto et devotis fratribus caritative ac benigne hospitio susceptus est. Qui pridie idus Novembris in villa, quae Escha vocatur, pro fide Christi martyrizatus decollatur. Cum quo etiam nobilis matrona, nomine Craphaildis, cum Brictio infante in frustris mactato, capite secatur. Beatus autem martyr Livinus in sepulcro novo apud villam Holthem angelecis manibus praeparato, a discipulis suis cum Brictio infante decenter et honorifice sepulturae traditur. Beatam quoque Craphaïldem, Christi martyrem, seorsum juxta sepulcrum sancti martyris Livini posuerunt. Annales S. Bavonis,* M. G. H. S. II p. 186.

(68) *Anno* 842, *elevatio sancti Livini, archiepiscopi et martyris egregii, et sancti Brictii infantis, facta est apud villam Holtem per Theodricum, Cameracensem episcopum. Annales S. Bavonis,* ibid. p. 187.

(69) *Anno* 1007, *Annales S. Bavonis, Ibid. p.* 189, *Translatio S. Livini* M.G.H.S. XV² *p.* 612-614. Cf. aussi *Chronicon S. Bavonis* (Ed. De Smet, *loc. cit. I. p.* 538): « *Anno* 1007 *in coenobio Gandensi adventus corporum beatissimi Livini... et sancti Brictii... sed propter miraculum quod contigit prope Holthem et in monte Sancti Pancratii, conventum fuit sancto Livino per juramentum perpetuo observandum quod quolibet anno in vigilia Petri et Pauli apud Holthem reportarentur.*

A l'extérieur de la partie droite, les murs goutterots réduisent notablement leur épaisseur à environ trois mètres du toit (refaçon). A l'intérieur, cette partie se compose d'une grande travée carrée et d'une travée rectangulaire de peu de profondeur. Les murs de la travée carrée, sans lumières, sont élégis par une grande arcade en plein-cintre surbaissé, reposant sur des colonnes circulaires munies de chapiteaux sphérico-cubiques. Les bases de ces colonnes sont enfouies d'environ un mètre.

La petite travée prend jour par deux fenêtres plein-cintre, très allongées, percées d'un même trait dans la partie épaisse et dans la partie légère du mur et constituant de ce chef une anomalie explicable uniquement par un remaniement.

Le sol de cette partie de l'édifice est surélevé de cinq marches par rapport au sol actuel de la partie carrée.

Le chevet, surhaussé à son tour d'une marche, est fait de cinq pans percés chacun d'une haute fenêtre plein-cintre. Ses caractères permettent de le considérer comme légèrement postérieur au reste du chœur: sa maçonnerie, d'une seule venue, est beaucoup moins épaisse, son appareil est beaucoup plus régulier et ses quatre renforcements verticaux prennent moins l'apparence de bandes murales que de véritables contreforts (70). On peut croire que le chevet primitif était plat et que la fenêtre perçant actuellement chacun des côtés de la petite travée droite a été ménagée à l'image des fenêtres du second chevet.

Il est également fort probable qu'une crypte a primitivement existé. On considérera à ce propos la surélévation du sol de la seconde travée du chœur (5 marches), que devait encore accentuer le niveau primitif du sol de la première travée, plus bas qu'actuellement d'environ un mètre. Tout le terrain sur lequel s'élève la partie orientale de l'édifice représente d'ailleurs une sorte de plateau d'environ un mètre plus haut que les prairies environnantes. D'autre part, à gauche de l'entrée du chœur, dans la croisée du transept, tout le contre le haut cénotaphe élevé à la mémoire de saint Liévin et en liaison avec lui, se conserve une fosse, longue de deux mètres, large de 50 cm. et profonde de 2,50 m. Vestige de la crypte du chœur ou d'une autre crypte? (71)

---

(70) Toute corniche a disparu lors de la construction des voûtes gothihques qui entraîna la dernière modification des parties supérieures du chœur.

(71) L. Cloquet dans *Annales du 10e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* Tournai, 1895, p. 388, parle d'une petite crypte d'Hautem Saint-Liévin, couverte d'une voûte cupuliforme sans nervures. Ne confond-il pas avec la chapelle orientée (infra). — Questionné par nous, M. A.-R. Janssens, architecte à Gand, qui a travaillé à l'église d'Hautem, a bien voulu nous répondre en ces termes (10-2-1941): « Je crois savoir qu'en 1902-03 l'on a trouvé des traces d'une crypte sous le chœur, mais je n'en sais pas plus ».

Contre le mur oriental du transept se loge, de part et d'autre du départ du chœur, une tourelle carrée, renfermant un escalier voûté en colimaçon. Toutefois cet escalier suit, plutôt qu'il ne précède comme ailleurs, une petite chambre voûtée en plein-cintre dans l'axe et ouvrant autrefois (72) sur le croisillon de toute la largeur de son plein-cintre. Cette chambrette devait servir de chapelle orientée, vu qu'une crédence y est creusée dans le mur, du côté du chœur

Parallèlement à cet ensemble, et contre lui, s'ouvre, également sur le croisillon, une plus grande chapelle orientée. L'exemplaire du croisillon sud en subsiste seul, mais les arrachements ne laissent aucun doute sur l'existence ancienne d'une disposition symétrique dans le croisillon nord. Cette chapelle comprend une travée carrée, quasi analogue à la chambrette voisine, et voûtée en berceau dans l'axe, comme elle, ainsi qu'une abside semi-circulaire, percée de trois fenêtres (73) et couverte d'une voûte d'arêtes, formée par la rencontre de trois petits berceaux épousant les courbes plein-cintre des fenêtres. Chaque paroi de la partie plate est animée d'un grand arc aveugle.

Par une disposition fort curieuse, vu que le chœur n'avait pas de tribunes, et d'ailleurs unique dans l'archéologie belge, le plan des annexes orientales du transept se reproduit à l'étage, où chambrette voûtée, suivie de la cage d'escalier, et chapelle à abside — malheureusement dépouillée de la voûte absidale — existent encore dans les parties hautes du croisillon sud et se présentaient également jadis à la même place dans le croisillon nord (74).

A l'extérieur, le mur de la chapelle orientée semi-circulaire est renforcé de bandes murales dans la hauteur de ses deux étages. La disparition de la partie supérieure de ce mur empêche malheureusement de savoir de quelle façon ces bandes étaient réunies dans le haut. Dans le bas elles reposent, comme tout le chœur, sur une forte plinthe.

Quant aux tourelles, celle du sud est terminée, d'une façon autre qu'il n'était prévu, par un octogone surmonté d'une pyramide en pierre. Celle du nord a perdu complètement son sommet; mais toutes deux présen-

(72) L'ouverture est actuellement obturée en briques.

(73) Deux de ces fenêtres sont actuellement obturées par des constructions adventices.

(74) Alors qu'au rez-de-chaussée il n'y avait primitivement aucune communication entre la chambrette et la chapelle à abside (on devait sortir de l'une par le transept pour entrer dans l'autre), à l'étage, les deux pièces, accessibles uniquement par l'escalier de la tourelle, communiquaient et communiquent encore par une porte intermédiaire. De ce chef, la grande arcade aveugle latérale, animant le mur de la chapelle du côté de la chambrette, se trouve supprimée, mais, par compensation, une crédence est ménagée du même côté, au départ de l'abside. — Nous donnons en annexe un essai d'explication des chapelles étagées d'Hautem

tent exactement les mêmes bandes murales angulaires, formant panneaux, que celles que nous avons remarquées à Gand et à Messines.

A côté de ces constructions latérales, on peut supposer qu'une tour centrale avait été prévue et même qu'elle avait reçu un commencement d'exécution. Il suffit d'observer à cet égard, d'une part le haut fragment de muraille partant de la tourelle sud-est et enjambant la chambrette supérieure, et, d'autre part, le débouché de l'escalier de cette tourelle, au-dessus de la croisée, à une hauteur qui convient exactement à un plafond de tour-lanterne.

L'église est actuellement précédée d'une tour vers l'occident. Non seulement le matériau de cette tour est identique à celui des parties orientales et différent de celui de la nef (briques), mais encore, derrière les éléments modifiés par la restauration, ses parties inférieures semblent fort anciennes. La présence d'une tour-porche occidentale à l'époque romane est donc dans le domaine des probabilités.

Précisons que la pierre employée est le grès régional, celui du village voisin, très réputé à cet effet, de Balegem. Ce n'est que dans les assises supérieures du pignon du chœur (tour centrale?) que l'on voit apparaître la pierre de Tournai. L'emploi de cette dernière comme matériau du gros-œuvre au sein des régions rurales déjà éloignées de l'Escaut s'étant produit vers 1150, on peut croire que les formes romanes les plus anciennes de l'église d'Hautem Saint-Liévin remontaient au moins à la première moitié du XIIe siècle.

CARACTERES GENERAUX.

Les églises que nous venons de passer en revue peuvent remonter, dans leurs parties les plus anciennes, aux dates respectives suivantes : Soignies, 957; Furnes, 958 (?); Gand, 985; Messines, 1060; Renaix, vers 1080; Affligem, 1129; Hautem Saint-Liévin, avant 1150. A l'origine, presque toutes relèvent de l'ordre de saint Benoit. Du point de vue architectural, elles présentent les caractères généraux que voici:

Leur matériau primitif est de nature strictement régionale, sauf dans un cas (Gand), qui relève d'une importation (pierre de Tournai) favorisée par la proximité immédiate d'une voie fluviale et constituant sur place une tradition (75).

(75) L'emploi de la pierre de Tournai, amenée par l'Escaut, était traditionnel à Gand depuis l'époque romaine. Les fondations de la villa qui précéda l'abbaye Saint-Bavon étaient faites en grande partie de ce matériau.

Le plan général est cruciforme, à transept plus ou moins saillant sur les bas-côtés, la croisée formant carré parfait.

Les deux seuls chœurs bien connus (Soignies et Hautem) sont formés d'une travée carrée, suivie d'une travée rectangulaire peu profonde, dont le sol est considérablement surélevé à Hautem et l'était probablement aussi à Soignies (76). A la manière de ces chœurs, le chevet des autres chœurs paraît avoir aussi été primitivement plat. Le chœur de Soignies a seul conservé une partie de sa couverture originelle: voûte d'arêtes sur la grande travée.

Une crypte existe, ou existait, sous le chœur à Messines, à Gand et à Renaix. Le seul chevet primitif qui en soit suffisamment connu (Messines) est plat. A Renaix la crypte occupe, en plus, tout le sous-sol du transept. On ignore s'il y avait une crypte à Soignies, à Furnes et à Affligem. Une forte présomption se présente en faveur d'Hautem.

La croisée est bâtie sur des piles dont la membrure est développée au point de comporter des colonnes adossées dans les trois cas suffisamment connus (Soignies, Messines, Renaix). Au-dessus d'elles s'élève une tour destinée à servir de lanterne au moins dans sa partie inférieure. Cette tour est flanquée vers l'est de deux tourelles carrées abritant des escaliers.

Dans les croisillons s'ouvre, de part et d'autre, une chapelle orientée, voûtée; le chevet en est plat, sauf dans un cas tardif (Hautem).

Les chevets des croisillons, probablement à l'exemple de celui du chœur (Soignies), sont tripartites (Soignies, Gand, Messines, Affligem, Renaix).

La nef semble avoir compté de préférence six travées (Soignies, Gand, Renaix), plus une demi-travée formant le retour des bas-côtés vers l'ouest (77). Les bas-côtés (et leur retour éventuel) étaient surmontés de tribunes à Soignies et à Furnes. Une situation analogue se présentait peut-être à Gand et à Affligem. L'alternance des supports est certaine pour les nefs de Soignies, de Gand et d'Affligem. On ne peut toutefois affirmer que ces nefs ont été voûtées à l'époque romane. Aussi bien, à Furnes, des colonnes montent de fond jusqu'au sommet entre chaque travée, ce qui écarte toute idée de voûtaison pour évoquer plutôt l'image d'arcs diaphragmes, ou tout au moins de supports pour les grandes fermes de la charpente.

---

(76) La même particularité se constate en l'église d'Aubechies (Hainaut) (vers 1100?), où elle correspond à l'existence d'une crypte. — A Renaix, par suite de l'existence exceptionnelle d'une crypte sous le transept, les degrés précèdent celui-ci à l'extrémité de la nef et des bas-côtés.

(77) A Affligem, où le style est plus évolué, le nombre de travées est de 7 et demie.

Un avant-corps précède la nef dans les quatre cas où nous sommes renseignés sur l'ouest de l'édifice: Soignies, Gand, Furnes et Affligem, ainsi que, peut-être, dans les cas de Renaix et d'Hautem. Son noyau est d'abord une tour rectangulaire plus ou moins développée en largeur et flanquée de tourelles d'escalier. Par la suite, celles-ci prennent la prépondérance et deviennent de véritables tours carrées (Affligem). Le rez-de-chaussée des constructions occidentales livre passage à l'entrée principale de l'église; l'étage constitue une chapelle haute, en tribune, raccordée éventuellement aux tribunes de la nef par le retour de celles-ci vers l'occident. Ce retour repose sur des supports formant trois travées (Soigies, Affligem et probablement Gand).

On trouve des chapiteaux cubiques dans tous les cas connus, sauf à Soignies (Furnes, Messines, Gand, Affligem, Renaix, Hautem Saint-Liévin). A côté d'eux, Renaix présente des chapiteaux plus curieux (deux tores superposés à distance) que l'on retrouve exactement à la crypte primitive d'Anderlecht. Les chapiteaux de Soignies comprennent un simple cavet entre un tailloir et une astragale en méplat. Ce type se rapproche de celui des supports muraux (Renaix).

L'emploi d'arcades ou d'arcatures murales se rencontre à Soignies, Messines, Gand, Affligem, Renaix, Hautem. Celui de simples bandes verticales, réunies horizontalement pour former panneau, se constate dans les trois cas de tourelles orientales observées en détail (Messines, Gand et Hautem). Les bandes murales soutenant de grandes arcades peuvent toutefois prendre la forme de véritables contreforts (Soignies).

ORIGINES.

Le plus saillant d'entre les caractères généraux repris ci-dessus, celui du plan à trois tours orientales conjointes, auxquelles répond un massif occidental également formé d'une ou de plusieurs tours, ne peut manquer de provoquer un rapprochement avec une conception architecturale bien déterminée, fort en vogue à l'époque carolingienne, surtout dans les monastères de l'ordre de saint Benoît.

On sait, en effet, que les architectes de cette époque accusèrent une préférence marquée pour deux types d'édifices: les édifices à plan central, plutôt réservés au service palatin (par exemple Aix-la-Chapelle, Saint-Donatien I à Bruges), et les édifices à plan bicéphale, tendant à reproduire à l'ouest du temple les dispositions ordinairement réservées à l'est. Ces derniers obéissaient à des considérations liturgiques soumettant l'église à un double patronage, par suite du développement de certains cultes —

notamment celui du Christ-Sauveur et celui des reliques des saints — en même temps qu'ils se pliaient à la nécessité d'assurer le service paroissial parallèlement au service collégial.

Le genre des églises bicéphales se subdivise en deux espèces assez distinctes: les églises à deux chœurs fermés opposés, ménagés au rez-de-chaussée — quelquefois accompagnés chacun d'un transept —, et les églises où un massif occidental donne accès à l'édifice sous un second sanctuaire placé cette fois dans les hauteurs.

Au premier système, dont l'origine remonte à l'art chrétien primitif mais qui ne prit vraiment conscience de lui-même qu'à l'époque carolingienne (78) appartiennent, entre autres exemples, ceux de l'abbatiale de Fulda (802-817), de l'abbatiale Saint-Remi à Reims (consacrée par Hincmar en 852) et de l'ancienne cathédrale Saint-Pierre à Cologne(consacrée en 871) (79).

Appliqué avec rigueur, ce système supprimait toute entrée vers l'ouest et rompait par là complètement avec l'antique formule basilicale. On essaya de tourner la difficulté en perçant des portes de chaque côté de l'abside occidentale (plan projeté de Saint-Gall, 819) ou en ménageant sous cette abside une sorte d'accès dérobé (abbatiale d'Hersfeld, 850). Mais ce n'étaient là que palliatifs. Une correction plus foncière fut envisagée dans le but de maintenir coûte que coûte l'entrée principale dans l'axe même du rez-de-chaussée. Elle aboutit au second système proprement dit.

Ce système, dont de remarquables études de MM. Hans Reinhardt et Etienne Fels ont établi définitivement les propriétés (80), se caractérise par la présence d'une sorte de transept occidental dont l'intérieur, à l'inverse de l'extérieur, est toutefois fort différent de celui du transept oriental. Il comporte un rez-de-chaussée formant vestibule assez bas et dont les voûtes massives supportent un bel étage. C'est à cet étage qu'est relégué le sanctuaire occidental. Celui-ci sert à son tour de base à une sorte d'église de plan central — d'où le nom d'église-porche donné aujourd'hui à cette partie de l'édifice (81) — distincte organiquement de l'autre partie de l'église, avec laquelle elle communique toutefois par l'intermé-

(78) Cf. HANS REINHARDT et ETIENNE FELS. *Etude sur les églises-porches carolingiennes et leur survivance dans l'art roman. Bullet. Monument.* 1933, p. 333-3334. JEAN HUBERT. *L'Art préroman.* Paris, 1938, p. 65 ss.

(79) Le chœur de l'est y était dédié à saint Pierre, le chœur de l'ouest à la Vierge. Tous deux sortaient d'un transept que surmontait une tour-lanterne accostée, vers chacune des absides, de tourelles d'escalier. Cf. une miniature du XIe siècle reproduite dans J. HUBERT, p. 67.

(80) *Loc. cit* 1933, p. 331 ss. et 1937, p. 425 ss.

(81) Ce nom a été acquis à la terminologie archéologique depuis les travaux de MM. Reinhardt et Fels. Auparavant on employait le terme plus générique de *Westwerke* ou de « massif occidental ».

diaire de grandes arcades ouvrant sur la nef et dont elle assure le service paroissial au moyen de tribunes qui courent encore plus haut le long de ses propres parois nord, ouest et sud. On accède à cette église supérieure par les tourelles latérales d'une sorte de narthex inspiré de l'Orient — vraisemblablement emprunté aux véritables églises de plan central (82) — plaqué contre le noyau du massif occidental et fournissant, à l'étage, la tribune ouest de celui-ci.

Le plus bel exemple connu actuellement, et peut-être même autrefois, d'édifice de cette catégorie, est celui de l'abbatiale de Centula (Saint-Riquier), élevée entre 790 et 799 par Angilbert, gendre de Charlemagne (83). L'empereur prit le plus grand intérêt à la construction de cette église en lui assurant notamment la possession de nombreuses reliques et de colonnes en marbre, provenant de Rome. On en possède une vue latérale tirée du *Chronicon Centulense d'Hariulf* (XIe s.). Malgré les maladresses du dessin, on peut y voir une nef de six travées traversée, à chacune de ses extrémités, par un transept aux chevets tripartites, sur la croisée duquel s'élève une tour formant lanterne et passant, au-dessus des toitures, du plan carré au plan circulaire pour se terminer par un clocheton en claire-voie. Chacune de ces tours est flanquée de deux tourelles d'escalier, rondes, logées les unes dans les angles formés par le transept et le chœur oriental, les autres dans les angles formés par le transept occidental et le narthex qui le précède. De savantes reconstitutions, autorisées par des textes anciens, permettent de savoir que la partie occidentale s'appelait « *turris* » (84), à l'égal de la partie orientale, et qu'elle posait, sur un vestibule bas,

Centula (St. Riquier).
(Gravure de Petau, d'après Hariulf).

(82) Cf. Aix-la-Chapelle (après Ravenne). — On semble avoir un peu trop perdu de vue la présence de cet élément oriental dans la formation architecturale du massif occidental.

(83) «*Fulgentissima ecclesia, omnibusque illis temporibus ecclesiis praestantissima*». F. Lot, *Hariulf. Chronique de l'abbaye de S. Riquier*. Paris, 1894, L. II, c.7, p. 54.

(84) Sur la signification de « *turris* », bien distincte de celle de clocher ordinaire, cf. Reinhardt et Fels, *loc. cit.* p. 364, n. 1, 441, n. 3, et 442, n. 1.

servant d'entrée, un large sanctuaire dédié au Sauveur (celui de l'est était dédié à saint Riquier), dont les tribunes supérieures faisaient retour vers l'ouest.

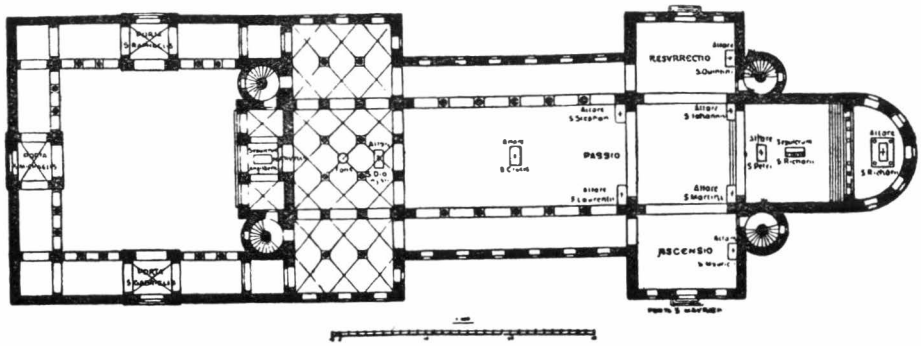

Abbatiale de St-Riquier (précédée de l'atrium).
D'après Effmann

A ce type d'édifice appartenait également, tout au moins en ce qui concerne l'église-porche, l'abbatiale de Corvey sur la Weiser (est 822, ouest vers 880), dont la tour occidentale était dédiée à saint Jean-Baptiste tandis que celle de l'est l'était à saint Vit. Cette tour existe encore et se trouve précédée de deux tourelles d'escalier, carrées cette fois comme la tour elle-même. L'abbatiale de Corvey *(Nova Corbeja)* ayant été explicitement érigée « *ad similitudinem antiquae Corbejae* » (85), c'est-à-dire à la ressemblance de l'antique Corbie, sa mère monastique, il y a tout lieu de croire que l'abbatiale picarde, voisine d'ailleurs de Saint-Riquier, appartenait aussi à la même famille (86). Une église-porche carolingienne a été récemment retrouvée sous la cathédrale de Reims. Elle avait été commencée par l'archevêque Ebbon et consacrée en 862 par Hincmar — le même qui avait dédié le chœur occidental de Saint-Remi dix ans auparavant. Le sanctuaire occidental, bâti au-dessus d'un vestibule en gril, était mis sous le nom du Sauveur, tandis que le chœur oriental tenait la Vierge pour patronne. La cathédrale de Reims influença celle d'Hildesheim (851-872) qui s'en proclamait d'ailleurs hautement fille spirituelle (87) et dont un des premiers évêques était précisément l'ancien archevêque Ebbon, sous lequel avait débuté l'œuvre de la cathédrale remoise carolingienne.

(85) Charte de Louis le Germanique. ERHARD, *Codex dipl. Westphaliae* I, nº 21.
(86) Encore au XVIIe siècle Corbie avait gardé un avant-corps considérable formant porche. Voir JEAN HUBERT, *op. cit.* p. 68.
(87) « *Remensis aecclesiae quae mater fuit Hildeneshemensis aecclesiae in canonica institutione* » *(Chronicon Hildesheimense.* M.G.H.S. VII, p. 848).

Entretemps, la même formule avait présidé à l'exécution des parties occidentales de l'abbaye de Saint-Gall (830-867), où le plan projeté bien connu, (819) avait dû être amendé pour les raisons générales que nous avons exposées.

Par la suite, l'église-porche se dénature, non sans laisser presque toujours percer son origine (88). A travers des centaines de spécimens, elle mêle narthex et transept occidental en prenant des éléments de l'un et de l'autre dans des proportions variables; elle accuse dans des sens différents les formes qu'elle retient ainsi; elle hausse le vestibule ou le suppirme au contraire, bref elle agit de mille façons apparemment déroutantes, mais où l'œil averti dépiste pourtant l'ascendance carolingienne. Pour fixer le mieux les idées il suffira de citer à cet égard certaines grandes églises romanes du Rhin: Dôme de Spire, Saint-Quirin de Neuss, Brauweiler, Andernach, Marmoutier, toutes héritières, avec l'accroissement de richesse que comporte une évolution favorable, des églises-porches primitives.

Et comme c'est aussi dans la région rhénane que les lanternes orientales avec tourelles se sont le mieux conservées, tout en se développant magnifiquement sous la forme octogonale qui se rapproche le plus du plan circulaire primitif, il en résulte que c'est là que la silhouette complète des églises bicéphales carolingiennes, ouvertes ou fermées vers l'ouest, a magnifié le mieux une tradition ininterrompue en lui conservant même une certaine nature « impériale ». A côté de ceux de Spire, les dômes de Worms et de Mayence en sont les plus éclatants exemples. L'abbatiale de Maria Laach les rejoint facilement dans le domaine du grandiose. Le « munster » de Ruremonde, sur la basse Meuse, ne sera que la réplique la plus occidentale de ces édifices.

Que les églises belges qui font l'objet de cette étude se rattachent elles aussi, quoique d'une façon plus modeste, aux édifices carolingiens dont le dessin de Saint-Riquier nous permet d'évoquer la physionomie, c'est, à notre avis, indiscutable.

Déjà M. le chanoine Maere, tout en faisant abstraction des autres éléments, a eu recours au plan de cette abbatiale pour imaginer fort judicieusement la présence d'une claire-voie devant la dernière travée orientale du chœur de Soignies. Déjà également le Frère Firmin, tout en ne pensant qu'à un détail, s'est référé à la même abbatiale pour trouver un point de similitude intéressant avec le lanternon de la tour centrale de Messines et à ce dernier rapprochement nous croyons pouvoir ajouter peut-être celui

(88) Cet aspect de la question a fait spécialement l'objet de la seconde partie de l'étude de MM. Reinhardt et Fels (*loc. cit.* p. 425 ss.).

de la flèche de la lanterne de Gand, qui appliquait aussi le principe de la rupture des pentes au moyen d'une claire-voie.

Mais, à côté de ces parentés plutôt superficielles, il en est d'autres qui affectent l'essence même des choses. C'est, en ordre principal, la présence concomitante de tours lanternes et de tourelles d'escalier flanquant ces lanternes vers l'est. Sans doute, le plan de ces tours et tourelles a-t-il alors passé, dans toute sa hauteur, du cercle au carré. Mais le phénomène n'apparaît-il pas déjà à l'ouest (seule partie connue) de l'abbatiale de Corvey, en 880? C'est encore la division foncière du chœur en deux travées dont la première, carrée, est séparée de la seconde, beaucoup moins profonde, par une volée de degrés régnant sur toute la largeur du sanctuaire (89). C'est aussi la présence de chapelles orientées qui ne font que marquer davantage l'emplacement des autels adossés, à Saint-Riquier, au mur oriental des croisillons (90).

A ces rapprochements visant les parties orientales s'ajoutent des similitudes relatives aux parties occidentales. Dans tous les cas, en effet, où nous avons connaissance de l'extrémité ouest des édifices que nous étudions, nous nous trouvons en présence de massifs puissants qui peuvent être considérés comme des rejetons plus ou moins dégénérés des églises-porches. Ils portent le nom de « *turris* » comme à l'époque carolingienne et si le manque de documentation ne nous autorise pas y localiser en toute certitude un culte important distinct de celui de l'est, nous savons pourtant que les églises les plus anciennes de la série étaient expressément soumises à un double patronage (le Christ et tous les saints à Gand) ou qu'au moins on voyait des cultes communs à toute la chrétienté s'y associer celui de reliques plus spécifiquement régionales (la Vierge et sainte Walburge à Furnes). De plus, dans ces églises, le service paroissial coëxistait souvent avec le service collégial. On peut l'établir logiquement pour Soignies, Hautem et Affligem, où la localité ne possédait pas d'autre église, et on l'apprend explicitement pour Furnes, Messines et Gand (91).

Archéologiquement aussi, les massifs occidentaux de nos églises rappellent par quelque côté le plan central de leurs vieux modèles. A Soignies, les trois arcades que l'on peut adosser, par restitution, au narthex primitif pour y soutenir un retour des tribunes, répondent à celles de Saint-Riquier

(89) Comparez S. Riquier avec Hautem, d'une part, et au moins partiellement avec Soignies d'autre part.

(90) Les trois absidioles parallèles de la crypte de Messines sont préfigurées dans les trois absidioles également parallèles de la crypte de Saint-Médard à Soissons. (817-841). Pour celle-ci voir J. HUBERT, *op. cit.* p. 58, fig. 40.

(91) *Supra.*

et ne sont pas loin de donner l'impression de l'église haute de Corvey, que l'on aurait descendue d'un étage (92). A Gand, l'avant-corps, même après une reconstruction qui peut avoir altéré davantage le souvenir de ses lointains modèles, prend encore nettement la forme d'un transept occidental, à chapelle haute ou tribune, apparemment bordée de collatéraux et peut-être montée sur trois arcades. A Affligem, l'évolution atteint presque l'ultime étape romane d'où les architectes gothiques tireront le principe des deux tours carrées flanquant le pignon occidental; mais ces deux tours sont encore réunies par des tribunes superposées reposant, au rez-de-chaussée, sur deux piliers qui font de cet endroit, suivant des termes que l'usage avait consacrés depuis des siècles au moment où ils furent employés: un « vestibule », des « propylées », larges de trois travées.

De tous côtés les chevets plats des chœurs et des transepts sont tripartites, comme ceux des croisillons de Saint-Riquier également. De plus, seul l'exemple de Saint-Riquier peut résoudre convenablement le problème épineux des proportions de l'abbatiale de Gand, où, tandis que les croisillons avaient deux fois la largeur des bas-côtés, la nef eut apparemment trois fois cette largeur. C'est sans doute à ce dernier principe de triplication qu'il faut attribuer aussi la divivion en trois petits vaisseaux parallèles des cryptes de Renaix et de Messines, à l'égal de ce qui se passait d'ailleurs dans les vestibules bas *(cryptae)* des églises-porches primitives (S. Riquier, Corvey, etc.)

Comme on sait, d'une part, que le réédificateur de Soignies, saint Brunon, dota l'église Saint-Géréon, qu'il construisit à Cologne entre 964 et 980, d'un massif occidental et que l'on constate, d'autre part, que les tours d'Affligem présentent des traces certaines de décoration spécifiquement normande (93), la question de la transmission du type artistique se pose: faut-il chercher dans les écoles archéologiques bien constituées de l'est ou de l'ouest les agents de tradition des principes carolingiens que nous venons de signaler dans une catégorie bien déterminée d'églises belges? Nous ne le pensons pas.

Tout d'abord, les plus anciens de nos exemples précèdent de beaucoup les exemples de Rhénanie qui firent vraiment école et leur sont, stylistiquement aussi, bien antérieurs. De plus, une large zone de territoire, qui ignora les tours centrales, les sépare les uns des autres. Quant aux exemples normands, qui se font aussi sentir assez tard, il leur manque un des

(92) Comparez MAERE et DELFÉRIÈRE, *loc. cit.* fig. 16 et REINHARDT et FELS, *loc. cit.* fig. en regard, p. 148.

(93) Par exemple les arcades aveugles allongées qui se retrouvent sur les tours jumelles de façade.

éléments essentiels de notre sujet, à savoir les tours orientales de lanterne. La tradition paraît plutôt s'être faite sur place, ou tout au moins par recours direct aux exemples, tout voisins, du Nord de la France.

A Gand, le souvenir tenace d'un massif occidental ne doit-il pas trouver son origine au moins dans la reconstruction de l'abbaye sous le fameux Eginhard (814-840)? A Messines, ne s'ingénia-t-on pas à imiter servilement, jusque dans le domaine de la diplomatique, l'exemple du monastère célèbre de Corbie? Et n'est-ce pas l'ordre des Bénédictins, celui-là même qui fut le plus puissant parrain du genre, que nous voyons à la naissance de presque tous nos édifices.

Ajoutons que si la tradition carolingienne directe est vraie pour le plan, elle ne peut manquer de l'être également pour d'autres caractères aussi spécifiquement utilisés par les carolingiens, à savoir les bandes, arcades et arcatures murales, ainsi que les chapiteaux cubiques (94). Point n'est donc besoin, pour expliquer ces éléments dans les localités que nous avons visées, d'invoquer la présence d'influences rhénanes ou normandes contemporaines.

Ce qui ne signifie nullement que ces influences doivent être totalement négligées dans l'explication d'autres phénomènes architectoniques plus récents quoique cependant fort précoces dans leur apparition en Belgique. Il en est ainsi, par exemple, pour le plan, du système des carrés égaux *(gebundete System),* d'origine lombardo-rhénane, qui se fait voir à Soignies alors que Gand l'ignore encore. Il en va pareillement, en ce qui concerne la pensée normande, dans le domaine de la structure, des piliers composés, de l'alternance des supports, des colonnes engagées montant de fond et des contreforts; dans le domaine de l'élévation, des tribunes; dans le domaine de la décoration, des hautes arcatures allongées (95). Des alluvions nouvelles recouvrent le vieux fond tout en épousant ses plissements.

CONCLUSION.

Ainsi se prolongea en Belgique la vie d'une des formules architectoniques que l'époque carolingienne avait adoptées pour elle-même et pour une longue postérité.

Il est assez curieux de constater, du point de vue géographique, qu'en

(94) Les chapiteaux à corbeille évasée de Soignies font exception.
(95) Cf. MAERE et DELFÉRIÈRE (Soignies) p. 37-38; LEURS (Affligem) p. 108 etc.

l'espèce cette postérité se localisa dans l'ouest du pays (96), alors que l'est, témoignant d'une réelle préférence pour la formule des chœurs occidentaux *fermés,* affichait au même moment un dédain absolu pour l'accentuation du transept oriental, au moyen d'une tour de croisée, et pour l'entrée dans l'axe (97). Il se fait donc que déjà au XIe siècle au plus tard se dessinent en Belgique les deux sections territoriales dont on a accoutumé de ne voir s'opposer les tendances artistiques qu'à partir du milieu du XIIe siècle. Elles répartissent entre les bassins de la Meuse et de l'Escaut les dépouilles des vieilles églises bicéphales carolingiennes.

PAUL ROLLAND.

ANNEXE.

CHAPELLES ORIENTEES, A ETAGE, D'HAUTEM-SAINT-LIEVIN.

Le problème de l'élévation particulière des croisillons d'Hautem-Saint-Liévin ne semble pas difficile à résoudre si l'on se tourne vers les régions dont la parenté artistique avec la vallée de l'Escaut est indéniable au XIIe siècle. Déjà, en effet, la présence de certains éléments nous a reportés vers la Normandie et l'Angleterre. En serait-il de même des chapelles étagées d'Hautem-Saint-Liévin, à première vue si anormales eu égard à l'absence de toute tribune d'accès? On pourrait être amené à le croire, au moins en ce qui concerne l'Angleterre, lorsqu'on envisage le cas de trois églises de ce pays: l'abbatiale de Tewkesbury (1087-1123), celle de Pershore (comm. entre 1090 et 1100) et la cathédrale de Gloucester (chœur 1089-1100).

Dans ces trois églises en effet aucune tribune ne règne, ni à la nef, ni à son retour au transept, ni au chevet plat des croisillons, et pourtant le mur oriental de ces croisillons est percé de chapelles superposées (1). Sans doute là se présentent, en plus, des chapelles rayonnantes absidales — dédoublées en hauteur elles aussi — et une tribune particulière au chœur, qui relie toutes les chapelles de l'étage. Mais on remarquera que la tribune n'existe qu'en fonction des chapelles, dont elle assure l'accès au seul desservant, et non pas à l'intention du public, qui n'y est pas admis. Ainsi, en élévation, l'église d'Hautem-Saint-Liévin pourrait se rattacher à un type plus général dont elle constituerait un exemple moyen avec ses huit chapelles (deux fois deux vraies chapelles et deux fois deux chambrettes, servant de chapelles, superposées), tandis que

---

(96) M. STAN LEURS *(Geschiedenis van de Vlaamsche Kunst,* I, p. 72) a cru pouvoir en faire un phénomène propre au comté de Flandre.

(97) Voir notamment l'abbatiale de Nivelles (1046), à quelques kilomètres de Soignies, l'église Saint-Barthélemy à Liége (1015) etc.

(1) Cf. JEAN BONY, *Tewkesbury et Pershore. (Bulletin Monumental,* 1937, p. 281 ss. et 503 ss.).

Tewkesbury, Pershore et Gloucester en fourniraient les exemples les plus développés avec leur dix chapelles (deux fois cinq chapelles superposées) (2).

Pareille profusion d'autels ne doit pas surprendre; elle est d'origine liturgique. Si l'on n'est pas certain que l'église d'Hautem-Saint-Liévin fut longtemps une priorale, la profondeur inusitée de son chœur suffit cependant à démontrer qu'elle était destinée à un nombreux clergé, celui-ci fût-il uniquement de passage. Or nous savons que cette église constituait un lieu de pèlerinage très suivi en l'honneur de saint Liévin, de saint Brixe et de sainte Craphaïlde. De très nombreuses possibilités de célébrer la messe devaient donc être réservées, sinon aux prêtres résidants, au moins aux prêtres pèlerins. Nécessité somme toute identique à celle qui provoqua la naissance des plans réguliers dits « bénédictins » ou « cisterciens ». A Hautem-Saint-Liévin, tout comme à Tewkerbury, à Pershore et à Gloucester, on aura simplement superposé les chapelles au lieu de les étaler de plain-pied.

Une des conséquences de la superposition des chapelles fut probablement de donner aux bas-côtés de la nef une assez forte élévation. Il convenait, en effet, que les chapelles orientées de l'étage ne fussent pas rendues invisibles aux fidèles assistant aux offices par la superstructure des collatéraux. Aussi bien, c'est ce que comprirent parfaitement les architectes de Tewkesbury et de Pershore ainsi que, à peu de chose près, ceux de Gloucester, lorsqu'ils donnèrent aux bas-côtés de leurs églises la somme de la hauteur des chapelles du rez-de-chaussée et de l'étage des croisillons.

Si ces réflexions sont exactes, l'église d'Hautem-St-Liévin fournirait l'exemple le plus récent du plus vieux type spécifique de l'architecture scaldienne, enrichi de nouvelles formes anglaises. Dans le cas présent celles-ci auraient pu être introduites par Gand, en relations constantes avec l'Angleterre à cette époque. (3).

P. R.

(2) A Gloucester les chapelles se répètent même dans la vaste crypte, de telle sorte qu'elles ont triple étage et que leur total est de quinze.

(3) Cf. Fr. Blockmans. *Het Gentsche Stadspatriciaat tot omstreeks* 1302. (Rijksuniversiteit Gent, Facult. van de Wijsbegeerte en Letteren, 85ste aflevering, p. 191 ss.

JACQUES DARTOIS.

ORFEVRE LIEGEOIS.

A la vue de quelques-unes des œuvres de Jacques Dartois et désireux de mieux connaître ce bel artiste, nous avons ouvert les ouvrages traitant de la matière; ce fut en vain. A peine cité, ou plus souvent négligé, Dartois avait même été considéré par certains auteurs comme étant un amateur. Ses œuvres avaient été mentionnées mais jamais reproduites; aussi, nous a-t-il paru opportun de mieux faire connaître cet artiste ignoré. Nous avons réuni les renseignements que nous possédions et nous avons fait reproduire les œuvres que nous connaissions (I).

*
* *

Jacques Dartois devait son métier et son art à la tradition familiale. Son père, Jean Melchior Dartois, originaire de Crupet en Condroz, était né en 1726. Il vint s'établir à Liége, où il acquit le droit de bourgeoisie le 20 juin 1753 (1). Il s'installa sur le Pont d'Ile, n° 19, à l'enseigne de la « *Lance Couronnée* », actuellement n° 29 (2). (planche III fig. 4).

La marque de J. M. Dartois se compose des initiales M. D. séparées par une étoile et surmontées d'une couronne (3). On la retrouve sur de nombreuses pièces d'argenterie; parmi lesquelles nous citerons *une patène* au palais Pitti à Florence (4), *une paire de chandeliers* à l'église Saint-Jean à Liége (5), *une bouilloire et son réchaud, quatre cafetières, quatre paires de flambeaux, un moutardier, trois plateaux, un porte-huilier, un sucrier* (6).

(I) Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et nos remerciements à ceux qui ont bien voulu nous aider dans ce travail: Monsieur J Breuer dont l'ouvrage sur les orfèvres liégeois (*) et les nombreux renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer nous ont été des plus utiles; Monsieur L. Lahaye qui a mis aimablement sa riche bibliothèque à notre disposition; les Pouvoirs Communaux et les propriétaires des œuvres qui ont bien voulu nous les confier et permettre leur reproduction.

(*) J. Breuer, *Les orfèvres du pays de Liége,* Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois, t. XIII (Liége, 1935), n° 1685 et 1686.

(1) Registre aux bourgeoisies 1752-1794. Arch. Etat Liége.

(2) Cap. Saint Adalbert 1762 f° 8° 2°, 1791 f 5, 2°.

(3) Marc Rosenberg, *Der Goldschmiede Merkzeichen,* t.III (Berlin, 1928), n° 5412.

(4) Idem.

(5) *Catalogue de l'Exposition de l'Art Ancien,* Liége, 1905, n° 214.

(6) Joseph Brassine, *L'Orfèvrerie Civile Liégeoise,* t. III (Liége, 1936), pl. CVIII à CXI et CXXXIII à CXXXVII et pl. CXLVII, t. IV (Liége, 1937), pl. CCXIX et CCXXVIII à CCXXXI et pl. CCXXXVIII.

Son talent l'autorisa à solliciter du Prince Jean-Théodore de Bavière le titre d'argentier de S.A. Le prince le nomma, le 2 octobre 1762, à la commission de marqueur d'orfèvrerie (7). Le prince-évêque d'Oultremont lui confia cette même charge le 16 avril 1764 (8), et le prince de Velbruck le choisit pour faire partie de la chambre de contrôle des maîtres orfèvres qu'il venait de créer (9). A la mort du prince, le 23 juillet 1784, le chapitre sede vacante, le nomma directeur des monnaies (10).

Le prince de Hoensbroeck, nouvel élu, qui voulait frapper des médailles commémoratives à l'occasion de son ascension au trône épiscopal, chargea Dartois de les graver. A ce moment l'artiste lui envoya une supplique demandant l'office de directeur des monnaies. Cette charge lui fut conférée le 14 décembre 1785 (11). Et, lorsque le prince mourut, les députés du chapitre de saint Lambert la lui renouvelèrent. Il prêta serment le septembre 1792 (12).

Quand l'administration française installa chez nous un bureau de garantie pour les ouvrages d'or et d'argent, ce fut encore Jean Melchior Dartois qui en l'an VII remplaça Berryer à la fonction d'essayeur (13).

Son talent, reconnu par les princes, le fut aussi par ses pairs qui le nommèrent gouverneur de la corporation des orfèvres en 1773 (14).

Son métier et ses fonctions ne l'empêchèrent pas de tenir un commerce d'orfèvrerie. Dans les gazettes de l'époque nous lisons les « avertissements » annonçant au public qu'il met en vente « un très beau *surtout d'argent* » ou qu'il vient de recevoir un «assortiment de *boucles de Paris* » (15). La paix, dont notre pays jouissait à cette époque, favorisa la prospérité de ses affaires et lui permit d'acquérir une belle aisance. Il passa plusieurs actes devant notaire tant pour l'acquisition que pour le rachat de rentes. Son registre de cens et rentes témoigne de son aisance (16).

---

(7) LEON LAHAVE, *Analyse des actes contenus dans les registres du Scel des Grâces*, Liége, 1931. p. 129.

(8) idem, p. 157.

(9) idem, p. 239 et p. 222 et TH. GOBERT, *Le bon Métier des Orfèvres de Liége*, dans Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire, t. XXIII (Liége, 1931), p. 78.

(10) J. DE CHESTRET, *Numismatique de la Principauté de Liége*, Bruxelles, 1890,, p. 374.

(11) E. PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, B. S. B. L., t. IV (Liége, 1889), pp. 291-292.
et L. Lahaye, loc. cit. p. 307.

(12) J. DE CHESTRET, loc. cit. pp. 451-452 et p. 376.

(13) TH. GOBERT, *Le bon Métier des orfèvres de Liége*, B. S. A. H., t. XXIII (Liége, 1931), p. 85.

(14) TH. GOBERT, *Liége à travers les âges, les rues de Liége*, t. II (Liége, 1925), p. 496.

(15) *Gazette de Liége* du 26 août 1766 et du 19 novembre 1783.

(16) *Registre de Cens et rentes de Jacques Dartois*, Protocoles des Notaires G. DE BLERET, 5 février 1773 et J. M. BERTRAND, 14 octobre et 23 novembre 1787, L. BOULANGER, 3 février 1789. Arch. Etat, Liége.

Jean Melchior Dartois avait épousé en premières noces Marie Leroy (†1758) et en secondes Marie Anne Bosset (1718-1799). De ses nombreux enfants il ne restait que Jacques, l'aîné, et sa sœur, Marie-Barbe Antoinette, divorcée de Jean Blochouse, capitaine au service de l'empire français, pour recueillir l'héritage paternel, le 22 mars 1804.

Les biens assez considérables consistant en immeubles, terrains et rentes hypothécaires, furent partagés en deux parts. Marie-Barbe reçut la maison paternelle, sise sur le Pont d'Ile, ainsi que divers biens. Jacques devint propriétaire de terrains à Noville et de huit rentes.

La longue et fructueuse carrière de l'habile orfèvre allait être poursuivie par son fils.

Jacques Dartois avait été baptisé en l'église de Notre-Dame-aux-Fonts le 2 mai 1754. Ses goûts et la situation paternelle lui firent choisir la profession d'orfèvre. Sans doute, après l'avoir laissé jouer à l'établi, son père lui apprit-il les premières éléments du métier; mais, soucieux de lui faire connaître toutes les finesses de son art, il l'envoya à l'école des grands maîtres étrangers.

Paris, centre artistique du moment, était le foyer où nos artistes liégeois allaient puiser les leçons de l'art classique, né à Versailles. Nos peintres et nos sculpteurs y travaillèrent à l'école de Lebrun; quant à nos graveurs, ils y avaient acquis depuis longtemps droit de cité.

N'est-ce pas le liégeois Jean Varin qui réorganise le système de frappe et obtient la charge de tailleur et graveur général des monnaies? N'est-ce pas Duvivier, membre de l'Académie Royale, qui grave l'histoire numismatique du règne de Louis XIV?

Aussi, lorsque le roi demanda au marquis de Marigny de faire choix d'un nouveau graveur pour ses médailles, celui-ci lui conseilla-t-il de différer quelques temps, dans l'idée qu'il se présenterait un Liégeois; il ajouta à ce conseil: « il n'y a, Sire, que cette nation pour bien graver nos rois. »

Le jeune Dartois apportait les qualités d'un métier consciencieusement appris et l'amour du travail bien achevé; il allait les mettre au service du goût français. « Nulle part l'orfèvrerie n'avait été poussée à un plus haut degré de perfection que dans la fabrique de Paris, pour le goût des formes et la délicatesse du travail » (17).

Accepté dans l'atelier d'Auguste Masson, ancien orfèvre de Louis XV, l'apprenti allait se plier aux exigences d'une technique parfaite. Il allait

(17) Paul Lacroix, XVIIIe *siècle, lettres, sciences et arts. France* 1700 1789, 2e éd. (Paris, 1878), p. 506.

y apprendre tous les secrets du métier et les recherches de l'art contemporain. A Paris, pour entrer chez un maître, l'apprenti devait avoir plus de 10 ans et moins de 17. Un acte passé devant deux notaires engageait le patron et l'élève: la durée de l'apprentissage était de huis ans et l'apprenti travaillait sans gage; en outre, après avoir terminé son temps d'apprentisage il était tenu de servir son patron pendant trois ans en qualité de compagnon (18).

Ainsi l'élève collabore aux travaux de son maître; au reste, les œuvres que Dartois expose dès son retour à Liége ne sont plus celles d'un débutant.

Après ce long séjour à Paris, de 1770 à 1781, il rentre en sa ville, travaille chez son père; puis, il épouse Marie Jeanne Malherbe, veuve de Louis Deprez (Liége, 1743-1830). C'est à ce moment, sans doute, que le jeune ménage s'installe sur le Pont d'Ile également, mais au n° 838, à l'enseigne du *Lion d'Or* (actuellement n° 30) (19).

Jacques travaille et présente ses œuvres aux expositions organisées à la Société d'Emulation.

En 1790, les députés de l'Etat Tiers supplient le lieutenant-général de Schlieffen « d'agréer la faible offrande d'une médaille qu'ils auront l'honneur de lui faire parvenir et qui n'aura d'autre prix que de rappeler à Son Excellence le souvenir éternel que la Nation Liégeoise conservera de ses talens et de ses vertus » (20). Cette médaille d'or devait être exécutée sous la direction du peintre Dreppe et l'on destinait au graveur « cent louis tant pour le travail que pour la matière ». « Regardant cette occasion comme la plus belle de sa vie pour exercer ses faibles talents », Jacques Dartois offrit ses services pour l'exécution de cette œuvre. Le 25 septembre 1790, l'assemblée agréa sa soumission de 600 florins pour la façon mais l'artiste n'ayant pas les fonds nécessaires à l'achat de la matière première adressa, le 4 décembre, une nouvelle supplique.... Au dos de celle-ci on lit: « accordé soixante louis » (21). Il grava la médaille, mais cette œuvre, que nous ne connaissons malheureusement pas, ne devait lui occasionner que des ennuits (22).

---

(18) *Statuts et privilèges du corps des Marchands Orfévres-Joyailliers de la ville de Paris* dans P. Lacroix, *Histoire de l'Orfèvrerie joaillerie*, Paris, 1850, pp. 185-216.

(19) Cap. Saint Adalbert, 1791, f° 17 r°.

(20) Assemblée du Tiers Etat tenue le 15 avril 1790. Gazette de Liége du 16 avril 1790.

(21) Ed. Poncelet, loc. cit., B.S.B.L., t. IV (1889), p. 296, t. V (1895), p. 162-163.

(22) Le Baron de Schlieffen, Lieutenant général des armées de S. M. Prusienne, Gouverneur de la ville et citadelle de Wezel, commandant les troupes exécutrices qui occupèrent notre ville du 28 novembre 1789 au 16 avril 1790, fut accusé par l'Etat Noble, d'avoir favorisé le parti populaire. Le rétablissement du pouvoir épiscopal allait réagir vigoureusement contre les premières menées révolutionnaires.

En 1790 aussi il avait repoussé dans une grande plaque de cuivre une scène d'histoire représentant le prince d'Oultremont jurant la Paix de Fexhe. Cette œuvre montrait l'entente parfaite entre les trois Etats et rappelait la valeur du Tribunal des XXII, antique et sage institution. C'était là un témoignage d'attachement aux lois régissant notre principauté. Cependant, Dartois avait embrassé la cause de la Révolution. A Paris, il s'était associé aux honneurs funèbres rendus à Voltaire; à Liége, il s'était lié d'amitié avec le bourgmestre Fabry. Epris des idées libérales mais désapprouvant les moyens dont elles se servaient pour triompher, Dartois ne joua pas de rôle notable durant cette période. Un seul document nous le montre soucieux surtout de défendre ses intérêts (23).

« 17 prairial an IV (5 Juin 1796) aux chefs du département de l'Ourthe, contre la taxation dont il avait été frappé pour sa participation à un emprunt forcé. Citoyens administrateurs du département de l'Ourthe.

Le soussigné se trouvant porté dans la deuxième classe de l'emprunt forcé, vous prie de prendre en considération que la somme de 60 livres qu'on lui demande est injuste, puisque, dans le temps les personnes portées à la quatrième classe on pû se libéré au moiens de 48 livres; qu'il est orfèvre, que cet art étant absolument de luxe, il n'a pû lui rien rapporté depuis sont établissement qui dâte de la révolution, qu'aiant eût l'honneur d'être chargé l'an 1790 par les ci-devant Etats, de la confection d'une médaille d'or de cent louis, qu'ils avaient decerné à Mrs le bon de Schliffen, général au service du roy de Prusse, que non seulement il a du la fondre et n'a pas été payé de son travail, mais encore qu'il a éprouvé des mauvais traitement pour cette tache honorable; que le fond d'un petit commerce qu'il avait entreprit, est réduit à rien par la confiance qu'il a eut dans les assignats. Ces cause bien sentie le réduisant à l'impossibilité de fournir à l'emprunt, il espère que votre justice les trouvera suffisantes pour l'en déclarer exempt.

Salut et fraternité
Jacques Dartois, fils
Commune de Liége, quartier d'Avroy. »

Dartois vécut donc sans heurt pendant la période révolutionnaire. Son métier d'orfèvre ne lui rapportant rien, il entreprit un commerce d'eau de vie en détail (24), puis, au début du XIXe siècle, il quitta le Pont d'Ile pour venir s'installer place du Collège ou du Lycée n° 206. Cette maison, cotée n° 16 place de l'Université, joignait le bâtiment de la Société d'Emulation et fut détruite par l'incendie qui ravagea ce quartier durant la nuit du 20 août 1914.

En 1814 lorsque Ch. Piot publia le *Rapport à Mr le Ministre de l'Intérieur sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794 et restitués en 1815,*

(23) THEOD. GOBERT, *Liége à travers les âges. Les rues de Liége,* t. II (Liége, 1925), pp. 496-497, t. V (Liége, 1928) pp. 56-57.
(24) *Gazette de Liége,* du 10 décembre 1795, et du 2 septembre 1796.

(Bruxelles, 1883), il s'aida des notes de Dartois. Les goûts et le jugement de notre artiste lui permettaient d'estimer les richesses de sa ville et les souvenirs des époques troublées qu'il avait traversées lui rappelaient l'importance des dégâts causés à notre patrimoine artistique (25). Il nous a également laissé de précieux renseignements sur les artistes et les monuments liégeois.

Ces notes ont été publiées par S. Bormans dans le *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois* (t. VIII [Liége, 1886], pp. 223-243). Pour les peintres, les sculpteurs, les ciseleurs, les graveurs et les architectes il rapporte les anecdotes de leur vie, les caractères de leur style et cite les nombreuses œuvres qu'il a pu admirer. Ses notes sont des plus intéressantes car nombre de ces pièces sont perdues. En plus, il décrit sommairement les principaux monuments de la ville.

Jacques Dartois mourut à Liége le 12 août 1848. Il avait indiqué le détail de ses funérailles:... « Lorsque je serai décédé j'ordonne qu'on fasse ouvrir les veines jugulaires de mon cadavre, que mes restes mortels reposent trois jours sur mon lit de mort, que passé ces trois jours, déposé dans un cercueil brunit et sans une image quelconque, qu'il soit inhumé dans ma propriété sise à la Boverie à Lise Commune de Seraing sur Meuse à côté des restes mortels de ma très chère épouse, que la fosse ait dix pieds de profondeur, que mon cadavre soit posé la teste en amont de la Meuse vers le val St Lambert, et que la date de mon décès soit gravé sur la pierre monumentale qui couvre les restes mortels de ma très chère Epouse. Je veux qu'une seule voiture accompagne mon cadavre et qu'un ami veuille le saluer d'une jetée de terre. »

A l'ombre d'un cercle de neuf chênes, sur un tertre de deux mètres d'élévation, on dressa un cippe portant cette inscription:

ICI REPOSENT
MARIE JEANNE MALERBE
EPOUSE DE JACQUES DARTOIS
DECEDEE LE 20 DECEMBRE 1830
AGEE DE 87 ANS 7 MOIS
ET
JAQUES DARTOIS
ARTISTE SON EPOUX
DECEDE LE 12 AOUT 1848
AGE DE 91 ANS

A JAQUES DARTOIS
IL FUT LE BIENFAITEUR DES HOSPICES CIVILS
DE LIEGE AUXQUELS IL LEGUA LA
MAJEUR (sic) PARTIE DE SA FORTUNE

(25) Dartois signale à Ysabeau la collection du Comte van den Steen de Jehaye, *Souvenirs de François Garnier* édités par le Comte Xavier van den Steen de Jehay t. II (Liége, 1884), p. 380.

Le modèle de cette tombe, réminiscence du tumulus romain, fut peut-être suggéré à l'artiste par celui qui se trouve à Noville. Dartois y possédait des biens et il a vu la tombe romaine surmontée d'un cippe, rappelant le souvenir d'un citoyen américain inhumé là-bas en 1837 (26). La ferme de la Boverie appartenait au défunt. Le vaste terrain au centre duquel s'érigeait sa tombe, délimité actuellement par les rues de la Boverie, Grégoire Chapuis, de l'Echelle et Dartois, fut acheté en 1907 par le charbonnage de Marihaye. L'acte de vente prévoyant le maintien et l'entretien du monument, celui-ci fut entouré d'un soubassement en pierres de taille et d'un grillage en fer forgé (27).

Veuf et sans enfant — son unique enfant étant mort accidentellement — Dartois avait décidé de léguer sa fortune aux pauvres. A son décès on découvrit 19 testaments et codicilles rédigés de 1803 à 1847 (28). Après avoir laissé aux membres de sa famille des sommes d'argent et des bijoux, il assure les vieux jours de sa servante, fait distribuer 150 florins brabant aux pauvres de Seraing et de sa paroisse, et lègue la majeure partie de sa fortune aux Hospices civils de Liége.

Dans un des nombreux testaments, celui de 1831, nous lisons: « N° 10. Je lègue à la ville de Liége deux bas-reliefs en cuivre représentant Junon séduisant Jupiter, l'autre, Hercule coiffant Omphale d'une peau de lion, deux médaillons en bronze doré, portraits, un tableau représentant St Pierre repentant et le portrait de Simon Leclercq Liégeois, musicien célèbre, peint par son ami Pecheux fameux peintre français, maître de notre compatriote Leonard Defrance, peintre dont les talens sont généralement connus et de P. Dreppe chez qui ils ont fait leurs études à Rome.

« N° 11. Je lègue à l'Université de Liége un bas relief en cuivre lequel représente les principaux événemens de la révolution de france, des fragmens d'Histoire naturelle en périte, une petite collection de médailles anciennes et moderne et quelleques pièces de monnoies qui sont attachée à cette collection ».

Il avait chargé Jacques-Hyacinthe Fabry, fils du bourgmestre révolutionnaire, président de la Cour d'Appel, d'être son exécuteur testamentaire; « en reconnaissance de ce bon service, dit-il, je lui lègue ma pendule en bronze doré que j'ai faite, tous les dessins qui sont sous glace, l'estampe

---

(26) L. Renard, *Notice sur le cimetière Belgo-Romain de Noville,* Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, t. XXVIII (Liége, 1899), pp. 253-275.

(27) *La tombe Dartois* articles de R. Strivay et Ch. J. Comhaire dans le journal *La Meuse* du 2 et 6 avril 1912.

(28) Déposés au rang des Minutes de Me Moxhon, actuellement chez Me Neuville, notaire à Liége.

qui représente la mort du général Wolfe gravée par Voollet, tous mes livres, mes manuscrits et mes porte-feuille avec ce qu'il contiennent de dessin et d'estampes »....

A l'ouverture de ces testaments un procès fut intenté par ses petites nièces Mesdemoiselles Elisabeth et Lambertine de Blockhausen et finalement aplani par un arrêt de la cour d'Appel de Liége en date du 18 décembre 1851. Une grande partie de sa fortune, soit un revenu de 3.629 fr., revint à la Commission administrative des Hospices conformément à ses intentions (29).

Suivant le testament en date du 9 octobre 1847, la Ville de Liége accepta le legs de deux bas-reliefs couleur bronze, de la plaque représentant les scènes de la Révolution, des deux médaillons portraits, et de la collection de monnaies composée de 369 pièces, 60 romaines en bronze, 66 modernes en argent, 222 modernes en cuivre ou bronze (30).

Sur la proposition de la Commission des Hospices, le conseil Communal, en date du 12 juin 1857, décida de donner le nom de Dartois à la nouvelle artère ouverte en prolongement de la rue Louvrex (31). Plusieurs membres du conseil, se fondant sur ce que MM. Fabry et Dartois étaient liés d'amitié, associèrent ainsi les deux noms à la nouvelle percée.

Ce fut là un juste hommage rendu au bel artiste et un témoignage de reconnaissance au généreux bienfaiteur des pauvres.

Jacques Dartois n'est pas trop éloigné de nous pour que nous n'ayons pu recueillir certains traits vécus. Un vieux liégeois nous rapportait les souvenirs d'un de ses oncles qui l'avait connu. Il était son voisin et se rappelait ce vieillard fidèle à la mode vestimentaire de l'ancien régime. Dartois portait la perruque à queue; il se vêtait d'un habit jaune, d'une culotte et chaussait des souliers à boucles. A la fin de sa vie il se résigna à cacher la queue de sa perruque sous son col.

L'article nécrologique paru dans le *Journal de Liége* (32) nous parle de ce vieillard à l'œil vif et intelligent, à la sémillante allure et nous le dit aussi fidèle à ses opinions qu'à son costume. Dartois était libéral; à vingt cinq ans il s'était associé aux honneurs funèbres rendus à Voltaire. On nous le dit cependant misonéiste. Ennemi de tout changement et de toute nouveauté, regrettant les anciennes institutions qui régissaient la vie poli-

(29) *Bulletin Administratif de la ville de Liége*, 1849, Liége, 1850, pp. 130-131.
(30) *Dartois*, art. de Edm. De Busscher dans *Biographie Nationale*, t. IV (Bruxelles, 1873), pp. 682-683.
(31) *Bulletin Administratif de la ville de Liége*, 1857, Liége, 1857, p. 296.
(32) *Journal de Liége et de la Province*, n° 205 du 18 août 1848.

J. Dartois. — *Le Serpent d'Airain.*

J. Dartois. — *Christ.*

tique, commerciale et artistique de notre pays, il appartenait sans doute à cette faction de nos compatriotes qui entretinrent pendant longtemps l'espoir d'un retour au Saint Empire.

Libéral, épris des idées nouvelles, il embrassa avec sincérité la cause de la liberté, il applaudit aux profondes transformations nécessaires au XVIIIe siècle. Cependant l'expérience acquise au cours de son existence calme et laborieuse sous les règnes des princes-évêques Jean-Théodore de Bavière, d'Oultremont, de Velbruck, de Hoensbroeck et de Mean, lui avait fait apprécier la souplesse de nos institutions, et, lorsqu'il vit tous les crimes que l'on pouvait commettre au nom de la Liberté, il ne craignit pas les désapprouver.

L'ŒUVRE

A son retour de Paris, Dartois s'installe chez son père, se met au travail et expose ses œuvres. Cette facilité lui était offerte par la Société d'Emulation. Nous savons en effet que cette société fondée par le prince-évêque de Velbruck en 1779, « revendique l'honneur d'avoir, la première en Belgique, consacré la publicité artistique en organisant des expositions de peintures, de sculptures et de gravures » (33).

Nous ne possédons pas les catalogues des expositions de 1779 et 1780; mais, dans celui de 1781, nous lisons: « Par M. Dartois fils, orfèvre et ciseleur, demeurant sur le Pont d'Isle: *Un bas-relief en cuivre rouge représentant le Serpent d'airain,* de sa composition. 13 pouces de haut sur 16 de large. » (0 m. 40 × 0 m. 40 m.)

Ce bas-relief décore actuellement la porte du tabernacle de l'église saint Jean l'Evangéliste à Liége (planche I).

La composition est assez simple: dans un paysage rocheux, deux groupes de personnages, à droite et à gauche, s'étagent du premier plan jusqu'au monticule se trouvant au second plan et au centre. Moïse est là, montrant le serpent d'airain enroulé sur une perche.

Dans cette plaque de cuivre semi-cylindrique, l'artiste a repoussé les sujets du premier plan en un relief assez accentué, celui des figures du sceond plan ne dépasse pas quelques milimètres, le fond est gravé.

Certes, l'œuvre n'est pas sans défauts: l'anatomie des personnages présente de nombreuses défaillances et leurs gestes dramatiques confèrent

(33) U. Capitaine, *Documents et Matériaux pour servir à l'Histoire de la Société Libre d'Emulation,* dans l'Annuaire de la Société Libre d'Emulation de Liége pour l'année 1862, pp. 41-53, et Renier Malherbe, *Liber Memorialis* 1779-1879, Liége, 1879, p. 115.

à la scène un mouvement théatral; cependant la composition bien établie et la technique assurée permettent d'espérer de meilleures réalisations.

La pièce est signée à la pointe, dans le bas à droite, sur un rocher: *J. Dartois fecit.*

Dans ce même catalogue il expose au N° 56 «*Un dessin de terrine ou soupière avec son plat,* de sa composition». En 1782, sous le N° 71 « *Junon près de Jupiter, cherchant à détourner le secours qu'il donne aux Troyens.* Bas-relief de 16 pouces de haut sur 14 de large » L'année suivante, au N° 83 « *Un vase étrusque,* en argent, haut de 22 pouces ». Puis en 1788 aux N° 61, 62 « *Deux médaillons* en bronze doré » (34). Le catalogue de 1810 nous signale encore deux de ses œuvres: N° 17 « *Jupiter et Junon* », N° 19 « *Hercule et Omphale* ciselures » (35).

Un de ses contemporains regrettera que *la fortune indépendante dont il jouit et qu'il consacre à des occupations libérales, ne l'ait pas fixé dans sa carrière....* Certes, la production de Dartois n'est pas considérable, mais la qualité des œuvres que nous possédons suffira pour établir notre jugement.

JUPITER ET JUNON.

L'artiste a voulu par le titre de l'œuvre nous expliquer l'attitude de ses personnages: « Junon près de Jupiter cherchant à détourner le secours qu'il donne aux Troyens ». Pour permettre à Poeidon de secourir les Grecs, Junon doit distraire Jupiter; elle se fait parer par Aphrodite, requiert l'aide du Sommeil, monte sur le sommet de l'Ida où Zeus, saisi par l'amour s'unit à elle puis s'endort (Iliade XIV). Ici l'artiste nous montre la déesse déployant toutes les ressources de ses charmes, et Jupiter prêt à quitter son trône pour s'agenouiller à ses pieds (planche II).

La science et l'inspiration de l'artiste y sont mêlés en un harmonieux équilibre selon les règles de la plus savante rhétorique et de la plus élégante plastique. La vigueur du corps masculin et la nudité souple et flexible de l'autre, le rythme des gestes et la sobriété du décor confèrent à cette scène les qualités d'une grande œuvre sculpturale.

Repoussé en une plaque de cuivre, le relief atteint plus de 5 cm. Tant

(34) *Explication des Morceaux de peinture, sculpture, gravure, architecture, mechanique, etc. Exposés par les artistes Liégeois les 5, 6, 7 du mois de février* 1781 *à la Salle de la Société d'Emulation, place du Grand Collège.* Liége, 1781 idem: 1782, 1783, 1788.

(35) *Catalogue des objets d'art exposés à la Société d'Emulation de Liége, le* 20 *avril* 1810.

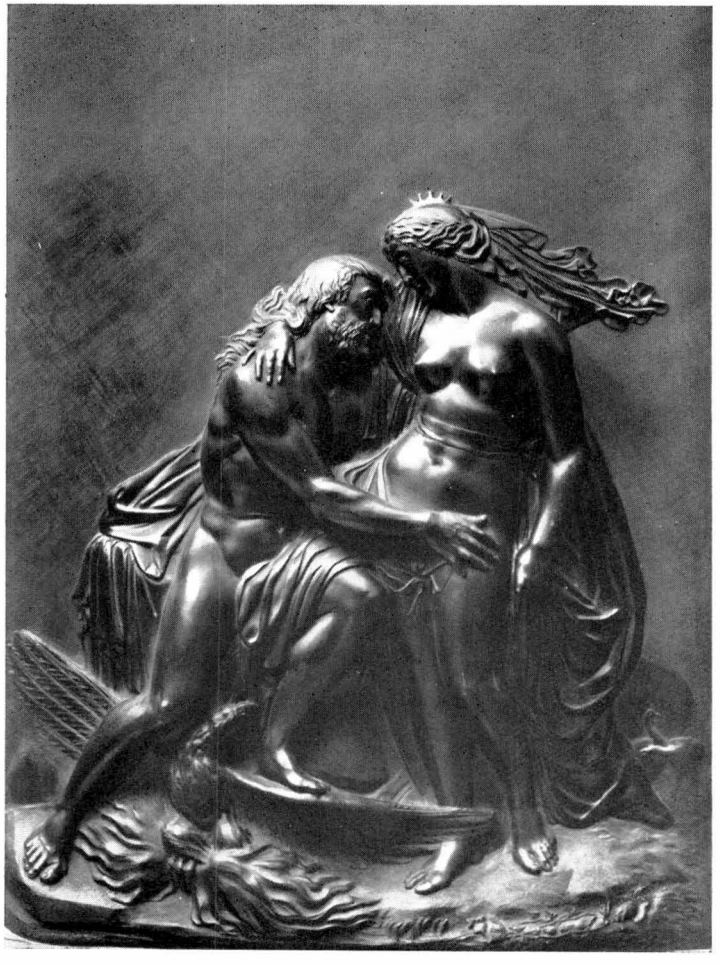

J. Dartois. — *Jupiter et Junon.*

J. Dartois. — *Hercule et Omphale.*

par cette précision technique que par les accents du modelé, Dartois, âgé à ce moment de 28 ans, est digne des meilleurs artistes.

Dans le bas, à gauche, signé à la pointe: *J. Dartois inv. et fecit.* Cuivre repoussé, gravé et ciselé. H. 0 m. 535 × L. 0 m. 388. (Musée des Beaux-Arts, Liége).

HERCULE ET OMPHALE.

Le héros, séduit par la beauté d'Omphale, la place sur son trône, la couvre de sa peau de lion et s'abandonne à ses charmes. La massue couverte d'un écheveau de laine, la navette et le fil cassé, montrent la victoire de la femme. Par un geste de coquetterie elle attire Hercule vers elle (planche II). L'adresse de l'artiste se révèle à la fois dans la grâce du corps féminin au modelé souple, aux gestes alanguis et dans le rendu des carnations masculines aux mouvements bien établis. Par cette composition, ce modèle et ces gestes, Dartois se montre rompu à toutes les ressources du métier façonné par la doctrine de l'art français.

Cette œuvre, exposée pour la première fois en 1810, peut être cependant considérée comme étant le pendant de la précédente. Nous remarquons aussi que cette dernière exposée en 1782, l'est à nouveau en 1810

Dans le bas à droite, signé à la pointe: *J. Dartois Leodius inv. et fecit.*

Cuivre repoussé gravé et ciselé. H. 0 m. 550 × L. 0 m. 394. (Musée des Beaux-Arts. Liége).

MEDAILLONS.

Médaillon représentant JEAN FRANCOIS GEORGES D'OULTREMONT comte de Warfusée, Baron de Han-sur-Lesse, seigneur de Wégimont (1715-1782). (planche III fig. 3).

Sur le bord du médaillon on lit: COM:JOANNI AB OULTREMONT = WEGIMONT DULCIS PATRIAE AMANTISSIMO CAROLUS FILIUS VOVEBAT.

Frère du Prince Evêque, pour qui il avait résigné sa prébende de chanoine de saint Lambert, il fut nommé chef de l'Etat noble du Pays de Liége et du Comté de Looz, et président de la cour féodale en 1763 (36).

Le comte est vu de buste, 3/4 profil vers la gauche. Il est vêtu d'une cuirasse; son jabot de dentelles retombe sur son hausse col et un ample manteau doublé d'hermine le couvre à moitié. Sur le dernier pli on lit la signature gravée à la pointe: *J. Dartois.*

(36) J. De Theux, *Le chapitre de Saint Lambert à Liége,* t. IV (Bruxelles, 1872), pp. 35-36.

La figure en cuivre repoussé gravé ciselé et doré est appliquée sur le fond de même matière.

Diam. 0 m. 132. Exposition Liége 1905, N° 4549. (Propriété du Comte Jos. d'Oultremont).

Médaillon représentant WOLF-MAXIMILIEN DE BUCHWALD, gentilhomme danois né à Lillewrde en 1712, entré au service de nos princes, il fut nommé lieutenant colonel du régiment avec le grade de brigadier d'infanterie et de commandant des troupes le 20 janvier 1783. Arrêté et malmené par les troupes révolutionnaires, il mourut à Huy au mois de mai 1790 (37) planche III fig. 1).

Le personnage est représenté de buste, profil vers la droite; il est revêtu d'une cuirasse, la collerette en dépasse le bord et un manteau retombe de l'épaule gauche et se noue vers la droite.

Médaillon en cuivre fondu ciselé et doré. Dans le bas on lit: *J. Dartois fecit.* (38).

Diam. 0 m. 142.

(Propriété de monsieur de Mathelin de Papigny).

Médaillon représentant JEAN MELCHIOR DARTOIS, père de l'artiste (1726-1804).

L'orfèvre est vu de buste, profil vers la droite, il est vêtu d'un habit et d'un gilet d'où s'échappe le jabot de sa chemise. Les plis d'un manteau entourent le bas du buste (planche III fig. 4).

Médaillon en cuivre fondu, ciselé et doré. Au dos, gravé à la pointe: *Pt de J. M. D'Artois, père de l'artiste.* Sur une feuille de papier qui se trouve sous le cadre, on lit: *Portrait de Jean Melchior Dartois, père de l'auteur du portrait.*

Diam. 0 m. 142.

Médaillon représentant MARIE BARBE BOSSET épouse de J. M. Dartois et belle-mère de l'artiste (1718-1799).

Le modèle présenté de buste, 3/4 profil vers la gauche, est vêtu à la mode du temps. Cette femme est coiffée d'une capeline garnie de ruches

(37) EUG. POSWICK, *Histoire des Troupes Liégeoises pendant le XVIIIe siècle,* Liége, 1893, pp. 108-109.

(38) *Exposition de l'Art Ancien au Pays de Liége,* catalogue général, Liége, 1905, n° 4548 et TERME. *L'Art ancien au pays de Liége,* 2e serie, Liége, 1905, pl. 81.

1 2 3 4

Fig. 1. — Le colonel Wolf Maximilien de Buchwald, par J. Dartois.
Fig. 2. — Cachet de J. Dartois. H. 0 m. 02 × L. 0 m. 017.
Fig. 3. — Le Comte Jean d'Oultremont, par J. Dartois.
Fig. 4. — L'Orfèvre J. M. Dartois, par J. Dartois.

et d'une mantille, bordée de dentelles, qui retombe jusqu'au buste; sur le dernier pli on lit *Dartois* gravé à la pointe.

La figure en cuivre repoussé, gravé, ciselé et doré est appliquée sur le fond de même matière. Diam. 0 m. 135.

D'après l'âge des personnages représentés ne pourrait-on pas reconnaître en ces œuvres les « deux médaillons bronze doré » qui furent exposés en 1788? Par son testament l'artiste les a légués à la ville de Liége, ils se trouvent actuellement au Musée Curtius.

LE PRINCE-EVEQUE CHARLES-NICOLAS D'OULTREMONT JURANT LA PAIX DE FEXHE.

La scène se passe en une vaste salle (planche IV). Au centre, sur une estrade haute de deux marches, un vieillard occupe un trône à haut dossier. Il montre de l'index droit une table de lois posée près de lui et sur laquelle sont gravés ces mots: PAIX DE FEXHE L'AN 1316. Le dossier du siège est orné d'un épervier pris dans des rêts; c'est l'emblème du Tribunal des XXII (39).

Derrière le trône, entre deux pilastres une plaque gravée porte l'inscription suivante:

Populo Leodiensi
Quod Divinâ Providentiâ
Rarâ Sagacitate
Incredibili Prudentia
XXII Viros
Suis Asignaverit Decreverit
MCCCXLIII

« Face au vieillard, le Prince d'Oultremont, en rochet et camail, lui présente la main droite; il jure fidélité à la célèbre constitution liégeoise ». (40).

« Le Prince tourne la tête et semble prendre à témoin de son serment un personnage qui porte une clef suspendue à la première boutonnière de son habit; à côté de lui, vu de dos, un officier, armé d'un large sabre recourbé, porte une sabretache aux armes de la principauté et du prince-évêque. »

(39) E. PONCELET, *Sceaux des villes, communes, échevinages et juridictions civiles de la Province de Liége*, Liége, 1923, p. 94.

(40) J. SERVAIS, *Bas-relief en bronze repoussé et ciselé, œuvre de l'artiste Liégeois Jacques Dartois*, dans Chronique Archéologique du Pays de Liége, t. IX (Liége, 1914), pp. 75-78.

« Ce magistrat et ce soldat représentent: Georges Albert de Goer de Herve, chevalier du Saint Empire, seigneur de Jehanster, et Théodore Antoine comte de Berlaymont, vicomte Del-Heyt, seigneur de Bourmenville, Général Major, gouverneur de la Citadelle, colonel du régiment d'Infanterie, tous deux, alors, bourgmestres de la cité de Liége. »

« Un troisième personnage, dans le groupe de gauche, peut être également identifié. Vêtu de l'habit ecclésiastique, il tient en main un livre avec couverture ornée d'armoiries (écu d'or à la tête et col de vautour de sable couronnée du champ) accompagnées du nom de leur propriétaire: Baro de Geyr. Il s'agit donc de Maximilien Henri Joseph Antoine, baron de Geyr de Schweppenbourg (1712-1789), abbé de Visé et chanoine de saint Lambert. »

« Dartois a peut-être représenté d'autres personnalités dans cette scène; ses contemporains auraient probablement reconnu le comte Constantin de Hoensbroeck, Grand-Chancelier ou le comte de Lannoy, Grand Mayeur, aucun détail ne nous les désigne à présent. »

La plaque se termine dans le bas par un bord en retrait où l'artiste a gravé les armes d'Oultremont (écu parti de gueules et de sable au lion d'argent lampassé et couronné d'or) accompagnées de l'inscription:

« DEDIE A MONSIEUR LE COMTE D'OULTREMONT DE WEGIMONT PAR SON TRES HUMBLE ET TRES OBEISSANT SERVITEUR J. DARTOIS » et à gauche en plus petits caractères: *J. Dartois inv. et fecit 1790.*

Cette date situe l'œuvre dans le climat politique et artistique bien particulier du moment. L'artiste la dédie au comte Adrien Jean Baptiste Théodore comte d'Oultremont de Wégimont (1758-1798), neveu du Prince-Evêque, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert et archidiacre d'Ardenne qui fut présenté, le 13 décembre 1789, par le chapitre pour faire partie du Tribunal des XXII.

Si la scène représente le serment du prince à la paix de Fexhe, elle évoque aussi l'entente cordiale du clergé de la noblesse et du tiers-état respectant leurs privilèges mutuels. Enfin, l'inscription rappelant l'existence du Tribunal des XXII indiquait aux législateurs de cette époque troublée l'excellence de l'ancienne institution liégeoise.

L'artiste a composé la scène en partageant les personnages en deux groupes de sept et neuf figures à droite et à gauche de l'estrade. Il a su compenser cette distribution monotone par les attitudes de ses personnages; certains se donnent l'accolade, d'autres vus de dos ou esquissant un geste conférent du mouvement à la scène. Enfin, les qualités du portraitiste, le souci du détail dans le rendu des costumes et des accessoires, en assurent l'intérêt et la valeur.

J. Dartois. — *Le Prince Evêque Charles d'Oultremont jurant la Paix de Fexhe.*

Dans cette œuvre, témoin historique et artistique de la fin du XVIIIe siècle, Dartois adopte la doctrine esthétique de David. Mieux qu'une peinture, ce bas-relief nous montre le souci de l'art sculptural de cette époque. D'ailleurs, le rapprochement s'impose à nous. David venait de terminer la composition du Serment du Jeu de Paume pour l'Assemblée Nationale; celle-ci avait décidé de la faire graver et de l'expédier en province. Notre liégeois en a probablement reçu un exemplaire et s'en est inspiré. Le sujet à traiter n'était-il pas le même? Dans la composition de David « le devant est déblayé comme la rangée d'une scène et les personnages du premier plan se rangent en relief » (41). Certains gestes sont semblables: les deux personnages qui se donnent l'accolade sont à comparer au groupe formé par les députés des trois partis.

Cuivre rouge repoussé, gravé et ciselé. H. 0 m. 42, L. 0 m. 50.

Achetée par l'Institut Archéologique Liégeois en 1884. (Musée Curtius, Liége).

CHRIST EN CROIX.

Le thème de cette œuvre (planche I) a été assez exploité. Cependant Dartois n'a pas craint de le reprendre pour en faire une œuvre d'art. Dans cette plaque de bronze repoussé, ciselé et gravé, l'artiste a représenté le Christ expirant sur la croix. Les formes souples du corps, l'opposition des ombres et des lumières, la simplicité de la composition, sont en harmonie avec le sentiment profond qu'il a pu donner à ce sujet dramatique.

Signé à la pointe sur le support des pieds: *J. Dartois fecit.*

H. 0 m. 33, L: 0 m. 20.

Ce Christ appartint au Procureur Général Raikem, puis au Dr Duculot et à Monsieur L. Crespin; il est actuellement propriété de l'auteur.

Outre ces œuvres, Dartois réalisa quelques belles pièces d'argenterie. Dans celles-ci nous remarquons également que l'artiste épouse les règles du nouveau style. Il emprunte ses éléments décoratifs à l'antiquité classique car en ce moment «tout se fait à la grecque ».

Sa marque: ID séparés par une étoile et surmontés d'une couronne (42) se retrouve sur:

DEUX FLAMBEAUX

« en argent fondu, repoussé et ciselé. La base chantournée et moulurée de ce flambeau en manière de balustre, est ornée de trois coquilles, dis-

(41) KLAUS HOLMA, *David. Son évolution et son style,* Paris, 1940, pp. 58 s.
(42) M. ROSENBERG, loc. cit. n° 5418.

posées symétriquement. Le pied en forme de dôme est creusé de cannelures. A la partie supérieure de la tige prismatique, sont fixées des guirlandes et des chutes de feuilles et de baies de laurier. Le binet est décoré de cannelures, de moulures et de feuilles d'acanthe » (43).

H. 0 m. 28.

Règne du Prince-Evêque de Velbruck, poinçon de 1772, lettre annal: K. (Monsieur Emile Gadeyne, Liége).

SIX CHANDELIERS D'AUTEL.

« en argent fondu repoussé et ciselé. Pied circulaire orné de trois médaillons séparés par des chutes de feuilles de chêne. Tige formée d'un balustre orné de feuillages et d'un rang de flots, d'où s'élance le fût à base de sequins et surmonté d'un chapiteau feuillagé. Bobèche décorée de feuilles » (44). Quatre chandeliers portent le poinçon ID, deux le poinçon JS (planche V).

H. 0 m. 365.

Règne du Prince-Evêque de Méan, poinçon de 1792, lettre annal B. (Eglise Saint Nicolas, Liége).

SCENE DE LA REVOLUTION LIEGEOISE

Nous avons retrouvé dans le *Journal de Liége de Desoer* en date du 3 mars 1815, le commentaire de cette œuvre (planche VI). Il nous a donc paru opportun de reproduire cet article qui nous donne l'explication de la scène et la signification que Dartois a voulu lui donner.

« NOTE SUR UN MORCEAU DE CISELURE D'UN ARTISTE LIEGEOIS ».

« La révolution française a frappé les esprits d'une manière diverse; les uns y ont trouvé les espérances du bonheur, parce que le cœur leur a fait accueillir avidement tout ce que les bons principes proclamés par les hommes célèbres qu'elle a mis au jour semblait assurer, en bien, à l'espèce humaine; les autres, pénétrés des mêmes idées de félicité, mais accablés à la vue des maux et des crimes que cette même révolution a amenés à sa suite, ont cru que la portion des biens était achetée trop chère, et qu'il eut mieux valu, pour l'atteindre, recourir à une autre voie que celle que l'on avait embrassée. »

« Dans le nombre des hommes qui se sont placés dans cette dernière classe, se trouve l'auteur de l'ouvrage dont nous allons rendre compte. »

(43) Cat. *Expos. Liége,* 1930, n° 2035 et J. Brassine, loc. cit. pl. CXXVII.
(44) Cat. *Expos. Liége,* 1905, n° 216.

J. Dartois. — *Pendule.*

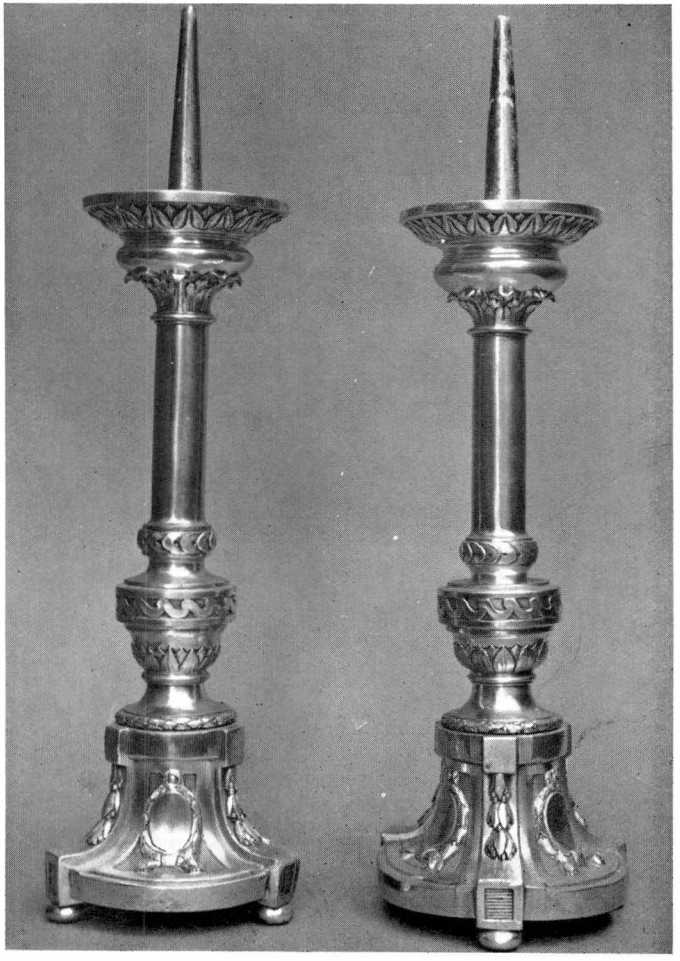

J. Dartois. — *Chandeliers d'Autel.*

« Il a composé un bas-relief qui représente l'époque du 18 juillet 1789 et plusieurs événements qui l'ont suivie. »

« D'après ce que nous venons de dire l'auteur s'est attaché a dépeindre les scènes funestes qui ont ensanglanté ce mémorable événement. »

« Au milieu du tableau gisent les cadavres de deux infortunés qu'une frénésie féroce avait suspendus aux réverbères (45); leurs parens, leurs amis, qu'une tendre inquiétude avait attirés sur le lieu, examinent leurs figures, et dans les divers sentiments qui les agitent, signalent leur douleur et leur désespoir; d'autres frappés de ce spectacle sanguinaire, s'enfuient épouvantés: ça et là sont épars les instruments du supplice des malheureux, les cordes, la caisse, la lampe des réverbères et les débris des signes de la royauté: à la gauche du bas-relief, l'on voit un édifice sur lequel les lois sont affichées; on y lit la loi du 1er août 1793 qui fulmine contre ceux qui refusent les assignats, et la loi sur le *maximum* (46): près de l'édifice sont rassemblés les citoyens qui discutent sur les dispositions de ces lois trop célèbres, à côté et derrière ce même monument des furieux livrés à leur atroce délire, portent des têtes sur des piques (47).

« Le fond du tableau représente la démolition d'un temple catholique (48), des hommes en transportent, dans un scandaleux triomphe, les ornements, les richesses et les objets consacrés au culte. »

« A la droite du bas-relief et sur le second plan, on aperçoit une malheureuse rentière, réduite à la misère et à la douleur par la loi du 9 Vendemaire an VI: à ses pieds est son jeune enfant que la faim a fait mourir: livrée au désespoir, elle déchire les vains titres de créances sur l'état elle renonce à la vie (49). »

---

(45) «Le 25 mai 1790 ils (les révolutionnaires liégeois) pendirent à la potence érigée place du Marché, sans aucune forme de procès, deux bourgeois, l'un nommé Larmoyer, soupçonné par un des chefs de la révolution d'avoir trahi l'espionnage dont il l'avait chargé, l'autre nommé Clairbois, soupçonné d'un crime imaginaire ».

DARIS, *Histoire du Diocèse et de la Principauté de Liége* (1724-1852), t. II (Liége, 1872), p. 225.

(46) A gauche, sur le pignon de l'édifice, on lit: « Loi 1793 emprunt forcé. Loi du 29 Messidor an 4. Lepoque à laquelle a p. esse la circulation forcée du papier monnaie. — Spectacle. Artistes du Visitendime précédée Valet». Sur la facade: «Loi du 16 et 17 avril 1790 Emission, Loi du 11 7bre 1793 et 11 Bu An 9. Maximum. Loi du IX Vendemaire an 6 art. 98. Loi du 1er août 1793 portant amande et condamnation. »

(47) Sur la fontaine du second plan semblable à celles qui se trouvaient place de l'Hotel de Ville ou de Marché, on y lit différents titres d'affiches: « Loi de l'emprunt forcé. Loi du 16 et 17 avril 1790. émission d'assignats, Loi du 1er août 1793 port. amande et condamnation, Loi du 11 7bre 1793 et du 11Bu au 9.

(48) La démolition de la cathédrale Saint Lambert décidée en 1793, commence systématiquement au mois d'août 1794.

(49) Le papier qui se trouve dans les mains de la femme porte cette inscription: «Hotel de Ville de Paris»; le livre à ses pieds, «Marine Royale».

« L'artiste a fait sortir ce bas-relief d'une feuille de cuivre de la hauteur de 17 pouces et de la largeur de 27. » (H. 48 m. × L. 0 m. 67).

« Cet ouvrage est dans le genre dramatique, dans le style le plus sombre; il cause l'impression qu'il doit produire, la douleur et l'effroi, mais il porte aussi l'âme du spectateur vers la crainte de voir se renouveler ces événements terribles qui bouleversent les empires, détruisent les constitutions existantes, et laissent les nations au milieu du chaos et sans certitude, non seulement d'une meilleure fortune, mais encore de leur propre existence. »

« Tel est l'effet général de la composition. »

« Si l'on se porte vers les détails, les connaisseurs ont loué la pureté du dessin, la vérité des expressions, le jeu naturel des draperies, faites dans la manière large et libre des grands maîtres: ils se sont attachés surtout au groupe des cadavres qui occupent le milieu du tableau; il était difficile d'en écarter l'impression dégoutante, presqu'inséparable des images mises sous les yeux du spectateur; cependant l'artiste a su repousser cette sensation pénible en appelant le sentiment d'un vif intérêt et d'une douleur exclusive en faveur de ces malheureux; ils ont remarqué une figure d'homme, vêtu d'un draperie qui produit un grand effet, une femme consternée, fuyant à l'aspect des cadavres et faisant partager aux spectateurs le juste effroi qui les glace. »

« Mais ce qui distingue, d'une manière toute particulière, ce morceau de ciselure, c'est le travail, original qu'a imaginé l'auteur pour donner à son bas-relief, la vérité du clair obscur et l'effet de la couleur réelle; l'air paraît échauffé par la scène, les distances sont marquées par des dégradations de lumières, en sorte qu'à un point de vue convenable, ce bas-relief peut-être pris pour une peinture. »

« L'auteur est M. Dartois, de Liége, place du Collège, N° 206, connu par des portraits en relief et des ouvrages plus considérables qui ont précédé celui dont nous venons de rendre compte; artiste, fils d'un artiste distingué, il y a à regretter que la fortune indépendante dont il jouit et qu'il consacre à des occupations libérales, ne l'ait pas fixé dans une carrière qu'il pouvait parcourir longtemps encore avec des succès aussi multipliés qu'honorables. »

On peut avec raison partager ces regrets car Dartois possédait toutes les qualités d'un bon artiste. Sans doute, en sacrifiant au goût du jour il a voulu se servir de son burin pour traduire ses sentiments et opinions politiques. Cette manière aurait pu l'entraîner dans une polémique qui n'a

J. Dartois. — *Scène de la Révolution liégeoise.*

pas sa place dans l'œuvre artistique. L'artiste, heureusement, n'a pas besoin du sujet pour assurer la valeur de son œuvre; son art y suffit.

Dartois mieux que tout autre s'est imprégné des doctrines esthétiques qui régissaient en ce moment les peintres et les sculpteurs. David, en France, était le protagoniste de la nouvelle école. N'était-ce pas lui qui s'inspirait de la statuaire antique et traitait ses personnages comme autant de sculptures? Dans ce bas-relief ces deux corps nus nous rappellent la « beauté idéale » et les autres personnages le souci de l'art sculptural du début du XIXe siècle.

Cette belle œuvre a été léguée par l'artiste à la Ville de Liége, elle est exposée actuellement à la Bibliothèque Centrale. Elle a eu malheureusement à souffrir du zèle intempestif d'un restaurateur (?) qui l'a frottée au papier de verre et lui a enlevé ainsi sa patine et rayé les surfaces planes.

Dans le bas, à gauche, signé à la jointe: *J. Dartois Leodius inv. et fecit.*

PENDULE EN FORME DE TEMPLE

En marbre et bronze fondu, gravé, ciselé et doré (planche V.)

Le socle-circulaire est constitué de trois gradins; huit colonnes de marbre blanc supportent l'entablement.

Les colonnes groupées par paires et symétriquement disposées sont reliées entre elles par des guirlandes de fleurs accrochées aux chapiteaux corinthiens.

L'architrave ornée d'un rang de perles est surmontée d'une frise décorée de feuilles de lauriers.

En retrait de la corniche, une base circulaire, où sont gravés les signes du Zodiaque, supporte le mouvement. Celui-ci, entouré de perles, est encadré de deux cornes d'abondance renversées et remplies de fleurs et de fruits. Sur le sommet, deux oiseaux s'ébattent dans un nid de fleurs.

Le mouvement est signé «*Deribeaucourt A Paris*».

Cette jolie pendule, témoin de l'art élégant du XVIIIe siècle, n'est pas signée; mais son modèle et la finesse de son exécution, la qualité des ciselures et la tradition de ses propriétaires permettent de l'attribuer à Dartois.

Pour J. H. Fabry, son ami et exécuteur testamentaire, l'artiste écrit dans son testament: «je lui lègue ma pendule en bronze doré que j'ai faite». Quelques années après elle figure dans le *Catalogue des objets d'art et de curiosités dépendant de la succession de M. Fabry, ancien*

bourgmestre de Liége (50), rachetée par un membre de la famille, elle appartient actuellement à Monsieur A. Lepage, ingénieur à Paris, arrière petit-fils de J. H. Fabry.

Outre ses *dessins* que nous n'avons pas pu retrouver, nous pouvons encore mentionner une plaque en bronze repoussé, gravé et ciselé représentant *un bouquet de fleurs.* Cette œuvre qui appartenait au docteur Wasseige a été vendue par sa fille il y a quelques années.

Dans les collections d'Ulysse Capitaine, léguées à la Ville de Liége (Musée Curtius) nous relevons (51) « une plaque en cuivre jaune, représentant (au repoussé) la *Vierge aux pieds de la croix, tenant le corps du Sauveur sur ses genoux et entourée d'anges,* par Dartois ». Cette œuvre n'est pas signée; cependant la composition, le rendu des personnages et la technique nous autorisent à conserver cette attribution. Elle mesure H. 0 m. 158 × L. 0 m. 140.

Il n'est est pas de même en ce qui concerne les trois plaques en plomb représentant *Mars et Venus* (rectangle H. 0 m. 115 × L. 0 m. 146), *Vénus et Adonis* et *Vénus pleurant la mort d'Adonis* (ovale H. 0 m. 128 × L. 0 m. 96), appartenant au même musée et que M. Jean Servais attribue à Dartois (52). Ces petites œuvres du XVIIIe siècle tant par la faiblesse des anatomies, la maladresse des gestes, et la matière employée, n'offrent aucun point de comparaison avec les œuvres originales de Dartois.

Nous ne connaissons pas toutes les œuvres et nous serons récompensé de nos efforts si cette étude permet d'en retrouver. Qui possède à présent ce vase étrusque en argent signalé en ces termes dans la *Gazette de Liége* du 20 juillet 1792 ? « J. Dartois, fils, ciseleur et marchand orfèvre, au Lion d'or sur le Pont d'Isle, ayant fait un vase étrusque en manière de bronze antique pour servir de bouloir, à l'honneur d'informer Messieurs les amateurs des Beaux-Arts, qu'ils peuvent le voir pendant la huitaine. » (52b).

« C'est à l'introduction de la figure humaine traitée en ronde bosse, que l'orfèvrerie doit de pouvoir être considérée comme un art plastique d'un ordre particulièrement élevé. » (53). N'est-ce pas à l'artiste Jacques Dartois que notre orfèvrerie liégeoise en est redevable?

(50) Liége, 1882, n° 86.

(51) HELBIG et GRANDJEAN, *Catalogue des Collections léguées à la ville de Liége par Ulysse Capitaine,* t. III (Liége, 1872), p. 183, n° 3083.

(52) JEAN SERVAIS, loc. cit. p. 78.

(52b) Nous n'avons pu retrouver le bas-relief en cuivre rouge repoussé et ciselé représentant le *Denier de Dieu,* par J. Dartois. Armoiries de la Comtesse d'Oultremont de Wégimont. Appartenant à l'Université de Liége. *Cat. Expos. Liége,* 1905, n° 4556 bis.

(53) H. HAVARD, *Les Arts de l'Ameublement. L'orfèvrerie,* Paris, s. d. p. 91.

Il faudrait pouvoir pénétrer dans l'atelier, se pencher sur la pièce même et suivre le travail du marteau pour se rendre compte des difficultés de cette technique. Nous avons emprunté à l'excellent ouvrage d'Henry Havard la description de ce métier (54).

« Le ciseleur applique sur les parties à décorer un papier où se trouve préalablement dessiné le motif qu'il se propose de reproduire. A l'aide d'une pointe qui traverse le papier, il pique le métal et décalque ainsi son dessin. Puis, en se servant du *traçoir* et du marteau, il reprend ce décalque et transforme en un sillon continu les lignes de petites égratignures produites par sa pointe. Le traçoir, qui jamais ne doit être tranchant, refoule le métal, de sorte que le dessin devient lisible des deux côtés de la plaque, étant figuré en creux à l'endroit et à l'envers en relief. Ce double trait permet au ciseleur de conduire son travail des deux côtés. »

« Appliquant l'endroit de la plaque de métal sur un boulet ou sur un bloc garni de ciment, notre artiste commence par attaquer l'ouvrage par derrière, refoulant à l'aide de bouterolles de tailles variées le métal dans toute les places où il doit présenter des saillies, décollant sa plaque chaque fois qu'il souhaite de contrôler la marche du travail, reprenant, corrigeant à l'endroit les fautes légères qu'il a pu commettre en frappant le métal à l'envers, accentuant même ses saillies en prenant certains de ses reliefs de *par dessus,* c'est-à-dire enfonçant les parties qui doivent former des creux, et enfin donnant une *chaude* lorsque, sous l'action du marteau, les molécules se sont resserrées et ont pris une dureté trop résistante. Puis, une fois que les reliefs ont été obtenus juste dans les proportions qu'il souhaitait, le ciseleur retourne définitivement sa plaque, en fixe l'envers sur le ciment du boulet et achève, à l'aide de ses nombreux ciselets, de donner à l'endroit de l'ouvrage non seulement la finesse du modelé, mais ces mats, ces chairés, ces pointillés, ce grenu, en un mot cette variété d'aspect qui, nous l'avons dit, est le triomphe de cet art précieux et sa raison d'être. »

Dans ses portraits en médaillon où la vie et la ressemblance s'expriment dans le moindre des accents du modelé souple et de la précision technique, Dartois se révèle un excellent portraitiste.

Du *Serpent d'airain* à *Jupiter et Junon,* du *Christ* à la *Scène de la Révolution,* l'artiste a exprimé, tant par la qualité de son modelé, que par l'expression de ses physionomies tous les degrés de l'art de repousser le métal.

(54) H. Havard, *loc. cit,* pp. 94-96.

Il donne la vie à ce qui n'en a pas
De l'antique il a su conserver la noblesse
Et n'a point gardé l'ingrate sécheresse
Il frappe, il éblouit, il surprend, il impose.

Ces vers n'ont-ils pas été écrits pour Dartois? Sans doute, le poète, en décernant un tel éloge, supprime toute critique. Mais, dans un autre sens, n'est-il pas tout aussi oiseux de disserter devant les œuvres comme peuvent le faire les exégètes : évaluer leurs qualités et leurs défauts; établir une moyenne ou leur attribuer des cotes?

L'histoire de l'art ne doit y voir que des manifestations du génie, de l'imagination de l'artiste et du goût d'une époque.

L'orfèvre Jacques Dartois, rompu à toutes les traditions du métier et façonné par les doctrines de l'art du XVIIIe siècle coopère par ses œuvres à la gloire de nos artistes liégeois. D'ailleurs n'est-il pas de la famille de ces grands orfèvres des XIIe et XIIIe siècles, des tombiers « qui, au XIVe siècle, creusèrent sur les lames de laiton quelques-uns des plus beaux dessins gothiques que nous possédions »? N'est-il pas comme Lombard peintre et graveur « héritier d'une vieille tendance héréditaire qui, sur les bords de la Meuse, fait aimer la bosse et manier congrûment le ciselet ou le burin. Et si cela pouvait paraître douteux, il suffirait de considérer que les épigones sont eux-mêmes des ancêtres, de suivre des yeux la lignée des maîtres qui va de Varin le médailleur ou des Valdor les graveurs jusqu'aux Duvivier et aux Demarteau avec qui finit l'ancien régime. Ceux-là aussi exprimaient bien le génie de la race ». (55).

JEAN PURAYE.

(55) MARCEL LAURENT, *Avant propos du catalogue de l'Exposition de l'Art Ancien du pays de Liége, Paris,* **1924**. Liége, s. d., p. 38.

BIBLIOGRAPHIE

I. TIJDSCHRIFTEN EN KORTE STUKKEN. - REVUES ET NOTICES.

1. BOUWKUNST. — ARCHITECTURE.

— Alors que s'élevait la collégiale d'Hoogstraeten, l'architecte Rembrant Keldermans fut secondé par un certain «*meester Laureys*». Les archives signalent cette collaboration en l'année 1525. M. Jean Squilbeck identifie l'artiste ainsi nommé avec Laurent Keldermans, neveu du célèbre maître d'œuvre de Charles-Quint, cité parfois dans les textes sous la dénomination de « meester Laureys, de steenhouwer ». Laureys est le dernier de cette lignée de bâtisseurs qui illustrèrent le nom de Keldermans. Après cette identification, M. Squilbeck tente de reconstituer la carrière de l'artiste et de porter un jugement sur sa personnalité; tâche malaisée — l'auteur le reconnaît lui-même — en raison d'une documentation éparse et fort limitée. Néanmoins, grâce à ces recherches patientes, nous possédons maintenant de précieux renseignements sur Laureys Keldermans; nous savons qu'il fut associé à des constructeurs de réelle valeur, comme Louis van Boghem et Henri van Pede; nous savons aussi que ses mérites professionnels furent reconnus par ses contemporains, puisqu'il hérita de diverses charges confiées à son oncle, Rombaut Keldermans, dont il avait été fidèle collaborateur et à qui il survécut pendant trois ans. (*Hoogstraten's Oudheidkundige Kring*, t. VII, 1939, pp. 241-245)

— M. Léonce Deltenre publie, dans les *Documents et Rapports de la Société d'Archéologie de Charleroi (t. XLIV, 1939, pp. 73-290)*, la suite de son *Histoire de la Paroisse de Trazegnies*. La première partie avait paru dans le tome XXXVIII (1931) de la même collection; un chapitre y fut consacré à l'église paroissiale, édifice typique de l'architecture hennuyère de la fin de la période gothique. Dans cette nouvelle publication nous trouvons diverses notes relatives au prieuré d'Herlaimont, où se voient encore quelques bâtiments du XVIIIe siècle. La chapelle du château de Trazegnies est signalée également; c'est une construction fort simple, de la seconde moitié du XVIe siècle, avec un chevet à trois pans en saillie sur les murs fortifiés.

— Dans le même tome XLIV des *Documents et Rapports de la Société d'Archéologie de Charleroi* (pp. 302-308), nous relevons une notice de M. E. Bois d'Enghien sur *le château de la Mouche à Lodelinsart*, édifié entre 1733 et 1737. Une reproduction photographique nous montre l'aspect des bâtiments vers 1890. Depuis lors, de nombreuses transformations en ont altéré le caractère.

— La même publication contient encore l'étude de M. Léonce Deltenre sur l'*Histoire du Couvent des Capucins de Thuin* (pp. 1-74), travail qui fut d'abord édité en plaquette (Thuin, 1938). Nous en avions donné un compte rendu à ce moment, dans cette même chronique de la Revue.

— Sur un portrait de Charles de Lorraine, gravé par Harrewyn, on distingue, parmi les multiples accessoires qui meublent le tableau, un parchemin déroulé représentant le plan d'un bâtiment en fer à cheval. Mme J. Schouteden-Wéry, analysant ce document l'identifie, sans doute possible, aux grandes dépendances construites, vers 1750, par Charles de Lorraine, en annexe au vieux château de Tervueren. Ce bâtiment, dessiné par Anneessens, pour servir, en partie, aux écuries et, en partie, au logement de la nombreuse domesticité du gouverneur, fut vraisemblablement achevé en 1753 par l'ar-

chitecte brugeois, Jean Faulte. Mme Schouteden profite de l'occasion pour signaler que Jean Faulte édifia à l'extrémité du parc un second bâtiment en fer à cheval, destiné aux diverses manufactures que Charles de Lorraine installa à Tervueren. Ainsi, ce simple document iconographique apporte un renseignement complémentaire, fort précieux du reste, aux recherches auxquelles Mme Schouteden se consacre avec tant de bonheur pour retracer l'histoire de la vieille résidence forestière des ducs de Brabant. Des reproductions de plans et de dessins anciens complètent le texte de l'article. *(A propos d'un portrait de Charles de Lorraine. Notes sur les bâtiments construits par les architectes J.-A. Anneessens et J. Faulte à Tervueren*, dans les *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles,* t. XLIII, 1939-1940, pp. 73-87, 7 pl.)

— Le Baron Paul Verhaegen consacre quelques notes au *site du Saventerloo et du Moulin de Loo (Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie,* 1940, pp. 120-127, 1 planche). Ces notes, recueillies d'après une liasse de documents remis à la Commission royale des Monuments et des Sites par M. de Munck, résument l'histoire du moulin de Loo et du site qui l'environne. Le moulin à vent, construit au milieu du XVIIIe siècle, vient malheureusement d'être abattu.

— L'église Saint-Brice, de Tournai, résulte, dans son aspect actuel, d'une suite pour ainsi dire ininterrompue de travaux s'échelonnant du XIIe au XVIIIe siècle. Le chœur présente la particularité d'être composé de trois vaisseaux juxtaposés, d'égale hauteur, à la façon des « hallekerken » flamandes. C'est justement sur cette disposition que M. le Chanoine R. Maere attire notre attention, *(Saint-Brice te Doornik en de Vlaamsche hallekerk,* dans les *Mededeelingen van de Koninklijke Vlaamsche Academie, klasse der Schoone Kunsten,* 1940, n° 3, 6 pp. ill.)

Après un rapide exposé rappelant l'évolution du type à trois nefs d'égale hauteur, depuis les premiers exemples romans du Poitou jusqu'aux nombreuses réalisations gothiques de la Flandre maritime, M. Maere s'attache au cas de St-Brice, où les deux premières travées du chœur, élevées, dans leurs masses essentielles, durant le quatrième quart du XIIe siècle, semblent se présenter comme le plus ancien témoin dans notre pays de ce parti architectural. Si l'on en juge par le profil des nervures, ces deux travées auraient été voûtées en plusieurs campagnes dans le courant du XIIIe siècle. Puis, en 1404, on ajouta deux autres travées qui reprirent, avec des formes davantage élégies, l'élévation des deux travées primitives donnant ainsi à l'ensemble la silhouette caractéristique des chevets flandriens. M. Maere saisit l'occasion pour établir des rapprochements avec d'autres « hallekerken » et pour marquer certaines étapes de leur filiation jusqu'à l'exemple très tardif, mais tournaisien encore une fois, de l'église du Collège des Jésuites, aujourd'hui chapelle du Séminaire, construite par Hoeimaker de 1600 à 1611. Ajoutons que l'église St-Brice, incendiée au cours des événements de mai 1940, sera restaurée, dans son ensemble, en respectant les formes anciennes des diverses parties qui la composent.

— La revue « *Reconstruction* » expose les données théoriques et techniques des grands travaux entrepris pour relever le pays de ses ruines de guerre. Nous y trouvons, entre autres, une suite d'articles fort documentés sur les problèmes que soulève la restauration de nos monuments historiques.

Dans un article intitulé: *Construire un nouveau Tournai?* (n° 3, février 1941, pp. 13-19), M. Paul Rolland s'attache à définir l'esprit constructif local, notamment dans l'architecture privée, esprit constructif appuyé sur la tradition, composé de mesure, de logique et fidèle aux matériaux du pays, ces matériaux imposant les formes et les lignes

qui seules leur convenaient. M. Rolland montre également comment le développement historique de la ville se reflète dans le plan urbain actuel. De tout cela, il dégage les directives qui doivent régir la reconstruction de demain. Le style nouveau doit de toute évidence écarter le pastiche, mais, bien que sacrifiant aux lois de l'hygiène et au besoin de confort, il sera inspiré par les lignes générales de l'ancienne architecture régionale où le goût pour les lignes horizontales se marque très nettement. Quant au plan d'ensemble de la cité, il exprimera encore son évolution historique, tout en s'adoptant aux impérieuses nécessités de la circulation. Ainsi, Tournai gardera les traits qui ont marqué sa physionomie au cours des siècles.

— Le même numéro de la revue nous donne une étude de M. le Chanoine R. Lemaire sur *La Collégiale de Nivelles et sa restauration* (pp. 20-27). Après avoir marqué la place de toute première importance qu'occupe Ste-Gertrude de Nivelles dans l'histoire de l'architecture, et après avoir défini sa valeur archéologique comme monument roman du groupe mosan-rhénan, l'auteur expose les principes qui guideront les architectes sur un des points essentiels de la restauration, à savoir, la couverture de l'édifice Si l'on examine le problème au triple point de vue esthétique, archéologique et technique, il ressort très nettement que les voûtes des XVIe et XVIIe siècles peuvent être supprimées pour rétablir le plafond de type roman, sur lequel on a, du reste, des indications précises. Par ailleurs, considérant l'ensemble extérieur, avec ses parties du XIe siècle et celles du XIIe, comme l'avant-corps et le pignon St-Pierre, il s'impose de redonner aux toitures la pente qu'elles avaient à la fin de la période romane. De la sorte, la collégiale de Nivelles retrouvera toute sa valeur de monument d'art et d'histoire.

— Ainsi qu'on le sait, un problème identique se pose à la cathédrale de Tournai: Faut-il maintenir sur la nef romane la voûte du XVIIe siècle, ébranlée par le bombardement, ou faut-il lui substituer une couverture plate du type roman? Cette question a fait couler beaucoup d'encre et les répliques qu'elle suscita ne furent pas toujours empreintes de sérénité scientifique! M. Paul Rolland expose nettement les données du problème pour insister ensuite sur les arguments qui militent en faveur du rétablissement de la couverture romane. *La Cathédrale de Tournai. La question de la voûte de la nef,* dans *Reconstruction,* (n° 4, mars 1941, pp. 19-26). Avec l'auteur, nous reconnaissons volontiers que le parti architectural de la nef de Tournai appelle une couverture horizontale. Supprimer la voûte c'est restituer au monument les magnifiques proportions voulues par l'architecte roman; d'autre part, cette suppression implique le dégagement de certains détails originels aujourd'hui dissimulés, ainsi que la disparition de la rose anachronique et tout à fait malencontreuse percée dans la façade au XIXe siècle. Signalons toutefois que nous n'avons pas, à Tournai, comme à Nivelles, de ces indices certains qui permettent de rétablir les formes de la couverture primitive avec le maximum d'exactitude. Sans doute, des sondages ultérieurs révèleront-ils les détails constructifs du mode de couverture adopté par l'architecte du XIIe siècle; nous nous rallierons alors, sans la moindre réserve, à la suppression des voûtes.

— Sous le titre de: «*La Restauration et la conservation de nos richesses archéologiques*» M. Stan Leurs montre, dans *Reconstruction* également, le nombre et la variété des problèmes que suscitent les soins à apporter à notre patrimoine monumental. (N° 5, avril 1941, pp. 27-30). Il signale la création, au sein du Commissariat Général à la Restauration, d'une section spéciale ayant dans ses attributions toutes les questions relatives à la conservation, la restauration et la reconstruction des monuments historiques et du mobilier ancien conservé dans les édifices publics. M. Leurs, qui assume la direction

de cette section, est entouré de dix ou douze conseillers, dont le rayon d'action s'étend aux limites de nos diverses provinces. De plus, M. Leurs annonce la fondation très prochaine d'un Institut de Recherches Archéologiques qui, sous sa direction, et avec le concours des administrations des Beaux-Arts et de la Restauration du Pays, mettra à l'étude tous les problèmes relatifs à nos trésors d'art. Les fonctions de secrétaires de l'Institut seront confiées à M. Paul Rolland, pour la partie wallonne du pays, et à M. Domien Roggen, pour la partie flamande.

— L'étude que M. le Chanoine R. Lemaire consacre à *l'Eglise Saint-Martin d'Orp-le-Grand* et à *sa restauration archéologique* équivaut à une monographie détaillée du monument. *(Reconstruction,* n° 6, mai 1941, pp. 13-20). L'église romane d'Orp-le-Grand, du type des églises mosanes, se distingue surtout par la présence de deux tours flanquant la façade occidentale et, à l'intérieur comme à l'extérieur de la nef, à hauteur du clair-étage, par une décoration d'arcatures portées sur des colonnettes. Des fouilles et des sondages ont permis de retrouver les formes primitives de certains éléments transformés au cours des siècles. C'est ainsi qu'on découvrit, sous le chœur, une crypte composée de trois nefs présentant chacune quatre travées en longueur; le chevet de cette crypte, comme celui du chœur, est formé de trois pans: disposition exceptionnelle qu'on ne retrouve chez nous qu'à la crypte d'Anderlecht. On put constater également que les deux arcades s'ouvrant de la croisée sur les bras du transept appartiennent en réalité à la construction primitive, offrant ainsi une particularité unique en Belgique. M. le chanoine Lemaire expose ensuite le projet de restauration qui fera de l'église d'Orp-le-Grand l'édifice roman le plus important du Brabant, après Sainte-Gertrude de Nivelles.

Signalons en terminant que la présentation impeccable de tous ces articles parus dans « Reconstruction » fait honneur à l'éditeur de la revue. Le choix ainsi que l'abondance des plans et des reproductions photographiques qui illustrent ces études constituent une documentation graphique de grand intérêt.

Simon Brigode.

— Dans l'excellente nouvelle revue d'art *Appollo* (juin 1941, p. 11-14), M. S. Brigode, sous le titre *La liberté d'exécution dans l'Architecture du Moyen* Age, émet des remarques très judicieuses et des idées fort pertinentes sur les irrégularités d'exécution que présentent les monuments médiévaux.

P. R.

2. BEELDHOUWKUNST EN SIERKUNSTEN
SCULPTURE ET ARTS INDUSTRIELS

— Les archéologues ne connaissent hélas que trop la lenteur avec laquelle se réalise la publication des inventaires des richesses artistiques de nos églises et de nos édifices publics. Depuis les nombreuses années que leur rédaction fut décrétée, des érudits ont réalisé, pour la ville de Gand, une série de notices sur fiches constituant un modèle du genre, tandis que les provinces d'Anvers et de Hainaut ont publié d'importantes séries de volumes. Mais, dans les autres parties du pays, l'effort a été nul ou éphémère, sauf en Brabant où les correspondants de la Commission Royale des Monuments ont donné rapidement trois volumes consacrés aux arrondissements de Bruxelles, Louvain et Nivelles. Toutes les localités furent visitées, mais malheureusement le désir ou la nécessité d'aller vite en besogne fit omettre beaucoup d'objets intéressants qui auraient dû être signalés. Or, un inventaire incomplet devient facilement une nuisance parce que les objets non signalés sont désormais réputés sans valeur, et peuvent disparaître facilement.

Aussi le Comte J. de Borchgrave d'Altena a rendu un très grand service au pays en publiant ses « *Notes pour servir à l'inventaire des œuvres d'art en Brabant. - Arrondissement de Louvain.* »

L'importance de ce travail, illustré de 200 planches, rend impossible d'en donner une analyse même sommaire ou de signaler au moins les principales des œuvres d'art qui avaient échappé aux prédécesseurs de l'auteur.

Une solide introduction analyse l'art de la région étudiée qui fut, certes, une des plus fécondes de la Belgique et témoigne de l'étendue des connaissances qui ont permis à M. de Borchgrave d'Altena de mener à bien une entreprise qui demande généralement la collaboration de plusieurs compétences (*Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles,* t. XLIII, pp. 121-389 et t. XLIV, 40 pp. et 200 pl.).

— La jolie statuette de Sainte Barbe achetée par le Comte de Borchgrave d'Altena pour nos collections nationales, relève de la production malinoise de la meilleure époque, qui se situe entre l'extrême fin du XVe siècle et le début du XVIe. Son style ne diffère guère de celui des ateliers bruxellois ou brabançons, et c'est principalement la marque aux trois pals qui établit l'origine de la sculpture. La comparaison avec les œuvres similaires montre que cette image de la patronne des mineurs est une des meilleures réalisations de ce genre, et se classe chronologiquement dans sa série entre 1500 et 1510. (*Récente acquisition: Une sainte Barbe malinoise. Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.* 3e série, t. XII, n° 3. Mai-juin 1941, pp. 61-64).

— Légèrement postérieur à la statuette à laquelle est consacrée l'étude que nous venons d'analyser, le retable de Pailhe aura été sculpté entre l'année 1510 et 1525. La marque à la main, appliquée de ci de là au fer chaud, établit sans conteste l'origine anversoise de cette œuvre intéressante qui avait déjà été étudiée à diverses reprises, mais pas dans des circonstances aussi favorables qu'elle ne l'est aujourd'hui, par le Comte de Borchgrave d'Altena, en faveur de travaux de restauration et de consolidation ayant exigé le démontage complet des divers groupes de personnages.

L'auteur nous fait apprécier, à leur juste valeur, les meilleurs morceaux de la composition, sans vouloir nous céler des traces de négligence ou de maladresse. En effet, à une époque où les ateliers bruxellois maintenaient leur production à un niveau constant, les tailleurs de bois anversois ont des réussites inégales et donnent des signes incontestables de décadence. Tout d'abord, les nécessités commerciales exercent une influence néfaste. Ensuite, l'italianisme mal compris vient corrompre l'art gothique qui aurait pu encore donner une longue carrière. Enfin, les mécènes cessent de protéger nos imagiers de bois, que la Réforme privera bientôt de débouchés importants. (*A propos du rétable de Pailhe.* Même bulletin, n° 5, pp. 102-115).

— Nous ne doutons pas que la curiosité des archéologues de notre pays sera vivement intéressée par la vue des photographies du curieux buste de jeune femme, dont l'existence nous est révélée par M. Otto von Falke. Malheureusement, cette pièce, incontestablement très caractéristique, appartient à une collection privée et nos lecteurs devront attendre pour pouvoir l'étudier à loisir et constater par eux-mêmes son authenticité, que son propriétaire consente à la prêter à une exposition.

La matière utilisée, un calcaire blanc, n'étant pas très souvent employée pour ce genre de travaux par nos sculpteurs qui furent avant tout d'excellents tailleurs de bois, explique, jusqu'à un certain point, des caractères que nous ne pourrions considérer comme habituels à notre école. Aussi le rapprochement des bijoux qui ornent la robe comme la résille des cheveux de la jeune femme et des ornements caractéristiques

qui enrichissent les vêtements des mages du mémorial de l'évêque Jacques de Croy à la Cathédrale de Cologne, constitue l'argument principal de l'auteur. On sait, en effet, que ce remarquable monument de bronze, a été fondu à Bruxelles en 1518.

Ce sont encore ces riches bijoux qui incitent M. Otto von Falke à considérer ce buste comme le portrait d'une jeune princesse des anciens Pays-Bas. Dans ce cas, en considérant la date de 1518 qu'il ne faudra, d'aucune façon adopter dans toute sa rigueur, mais comme indication approximative, Marguerite d'Autriche serait indiquée comme modèle. Mais nous possédons plusieurs effigies authentiques de la gouvernante et elles font renoncer immédiatement l'auteur à défendre cette hypothèse. Aussi, continuant ses investigations, il examine l'éventualité de la commande d'un portrait de la gracieuse Marie de Bourgogne, qui aurait été fait par sa fille, fidèle à son souvenir, pour son palais de Bruxelles. Comme un portrait posthume et très tardif ne peut fatalement être qu'approximativement fidèle, M. Otto von Falke a, sans doute, jugé inutile de comparer le buste avec la statue du monument funéraire de l'église Notre Dame de Bruges, et les autres effigies de la fille de Charles le Téméraire.

D'après ses portraits, Marie de Bourgogne s'ornait souvent le front d'un diadème, mais ce serait sans doute la première fois que nous lui verrions un cercle d'or formant serre-tête. De même, son visage paraît avoir été menu et délicat au lieu d'épanoui. Elle ne semble pas non plus avoir les sourcils haut placés, comme ceux qui, unis avec des yeux en amande, donnent un caractère un peu étrange au regard du buste.

Le sculpteur favori de Marguerite était Conrad Meyt de Worms, mais M. O. von Falke ne lui attribue pas le buste étudié, qui serait dû au ciseau du maître inconnu qui réalisa, en 1518, le mémorial de Jacques de Croy. *(Ein brabanter Frauenbüste. Panthéon.* Février 1941, pp. 25-27).

— Jean Bologne affectionnait le thème de l'Hercule puissamment musclé. Nous possédons de nombreuses représentations du héros antique du maître lui-même, de ses élèves et de ses imitateurs qui adoptèrent sa préférence, pour ne pas dire sa manie. M. Otto von Falke a retrouvé, pour sa part, un modèle en terre cuite qui ne manque certes pas d'intérêt. *Ein unbekanntes Werk von Gian Bologna. Pantheon.* Mars 1941, pp. 54-55).

— On a toujours attribué à Martin de Vos, aidé par Van Brée, le mausolée de l'archevêque Alphonse de Berghes, placé dans le chœur de la cathédrale métropolitaine de Malines.

Or, une communication faite, il y a quelques années, au cercle archéologique de Malines, par feu le Chanoine Laenen, et publiée récemment, nous apprend qu'un érudit étranger, M. Treich, a découvert le contrat par lequel Gabriel Grupello s'engageait, en 1691, envers Philippe-Français de Grimberghen, à élever le monument funéraire de l'archevêque défunt.

Il n'en reste cependant pas moins vrai que l'œuvre porte la signature de Martin de Vos, et que par contre un texte d'archives peut tromper. En effet, on se rappelle le cas significatif de l'érudit portugais Figueredo, qui avait découvert le contrat pour l'exécution d'un retable peint. Au moment de publier sa trouvaille, il mit la main sur le reçu délivré à l'achèvement du travail par un autre artiste que celui du contrat. Devant une preuve si évidente, il fallut bien reconnaître que le peintre choisi d'abord, n'ayant pu, pour une raison quelconque, remplir ses engagements fut finalement remplacé par un de ses confrères.

Aussi, il faut ajouter une grande importance à la note qui précise que M. Treich

a trouvé dans le livre de comptes de Grupello, et dans un autre document, la mention du travail de l'artiste et de ses collaborateurs pour le mausolée de l'archevêque.

Il faut donc présumer que, moins scrupuleux que le voudraient nos usages actuels en matière de propriété artistique, Martin de Vos a signé une œuvre qu'il aura été chargé d'achever après le départ de Grupello pour la cour palatine. *(Le monument funéraire de Mgr de Berghes. Handelingen van den Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen,* t. XLV. 1940, pp. 115-118).

— L'initiative du Cdmte J. de Borchgrave d'altena nous a valu le retour en Belgique d'une œuvre du sculpteur liégeois Antoine-Pierre Franck, qui avait été vendue en Angleterre. Le sujet représenté est « *L'Assaut de l'Olympe par les Titans* », et l'on peut dire avec l'auteur qu'il s'agit d'une œuvre représentative, non seulement d'un artiste, mais d'une école qui prospéra dans la cité des princes-évêques jusqu'à la fin de l'Ancien Régime *(Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.* 3e série, t. XIII. Janvier et février, pp. 21-24).

— Mme Crick-Kuntziger s'est attachée à réétudier «*La tenture tournaisienne de l'histoire de Judith et d'Holopherne.*», appartenant aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire. Ce titre marque, à lui seul, les progrès qu'ont fait nos connaissances depuis ces dernières années. En effet, Joseph Destrée avait déjà eu l'idée d'attribuer cette pièce à une manufacture tournaisienne, mais avait dû se contenter de présenter son opinion d'une façon timide et prudente, à titre de simple hypothèse. Actuellement, les arguments se sont multipliés et se révèlent si pertinents que l'on peut parler d'une quasi-certitude. Il semble même permis de préciser que l'atelier dont serait sorti ce chef-d'œuvre serait celui d'Arnold Poissonnier, dont un des dessinateurs, et l'auteur possible du carton de la pièce étudiée, était Antoine Ferret. Nous disons chef-d'œuvre, parce que le choix des couleurs et des tonalités révèlent une habilité technique incomparable. Peu importe, comme le fait remarquer l'auteur, que le tissage ne soit pas très fin puisque l'effet décoratif est pleinement obtenu et ne pourrait être surpassé. C'est, au contraire, un grand reproche à faire aux tisseurs de l'époque baroque, d'avoir rendu, dans un grain très fin, les créations colossales de l'école rubénienne.

L'article de Mme Crick-Kuntziger nous fait, en outre, connaître une pièce inédite d'une collection étrangère qui appartient à la même série et représente le meurtre d'Holopherne et la découverte de son cadavre par les Assyriens, tandis qu'au musée de Bruxelles, nous voyons la rencontre de Judith et d'Holopherne ainsi que le banquet dans la tente du général. *(Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,* 3e série, t. XII, n° 2 - mars-avril 1940, pp. 26-34).

— A la suite d'un article publié dans notre revue, et dont nos lecteurs auront saisi tout l'intérêt, M. J. J. Rorimer a repris l'étude de cinq panneaux de la suite des « Sept Sacrements » offerts en 1907 au Musée Métropolitain de New-York par M. J. Pierpont Morgan. Comme les conclusions du conservateur américain ne s'écartent pas de celles de Mme Crick-Kuntziger, du Professeur Morelowsky, et de M. Paul Rolland, nous n'avons pas à nous attarder à les exposer ici. *(A XVth Century tapestry of the seven Sacraments. Bulletin of the Metropolitan Museum of Art,* t. XXXV, n° 4, april 1940, pp. 84-87).

— La dispersion des collections de M. R. W. Hearst a mis sur le marché des œuvres de grand prix dont une tapisserie bien connue «Chasseurs poursuivant le lapin au furet», qui fut acquise par le Musée de San Francisco. Mme Elisabeth Moses pense que cette

pièce aurait été tissée par Pasquier Grenier, de Tournai. Cependant, les rapprochements établis par l'auteur ne concordent pas toujours avec cette attribution. *(Gothic riches for San Francisco. The Art News.* - 14 septembre 1940, pp. 7-8).

— M. Nicolas Ivanoff revient aux tapisseries des Valois, conservées au Musée des Offices à Florence. Ces œuvres si remarquables, qui font tant honneur à la ville de Bruxelles, dont elles portent la marque, ont fait l'objet de nombreuses études sans que l'on ait pu déterminer l'atelier dont elles sont sorties. M. N. Ivanoff n'a pas été plus heureux que ses prédécesseurs sur ce point, et s'attache surtout à expliquer les sujets comme il l'a déjà fait, en 1932-33, dans la *«Revue du XVIe siècle. (Gli Arazzi dei Valois agli Uffizi. Emporium,* t. XCI n° 544 - avril 1940 - pp. 181-187).

— La série des scènes de la vie à la campagne, d'après Jordaens, a été, a plusieurs reprises, traduite en tapisserie. Mme Crick-Kuntziger a fait acquérir par l'Etat un exemplaire de la quatrième de ces pièces, qui représente, comme on le sait, une dame maniant un éventail à côté d'un gentilhomme qui joue du luth. Un décor baroque contribue à rendre la pièce très caractéristique. La marque qui figure dans la lisière de cette tenture avait été révélée, mais comme souvent, mal interprétée. En effet, Mme Crick-Kuntziger dénonce l'erreur qui consiste à l'attribuer à Gaspard van der Bruggen, alors qu'elle appartient en réalité à Conrad van der Bruggen de Bruxelles, dont on ignorait jusqu'ici posséder des productions.

Outre la rectification qu'elle a provoquée, cette acquisition a le mérite de combler d'une façon très opportune, une lacune des collections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, où aucune tenture dans le style si caractéristique de Jacques Jordaens ne figurait encore. *(Une tapisserie bruxelloise d'après Jordaens. Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,* t. XII, n° 5 - septembre-octobre 1940, pp. 118-120).

— Une note annonce une exposition publique aux Etats-Unis des tapisseries «françaises», de la collection de M. Sarkis H. Nahigian. L'auteur resté anonyme considère, apparemment à bon droit comme la pièce essentielle de cette collection, une tenture du XVIIe siècle, représentant Cerès recevant la ceinture que Proserpine a laissé tomber au cours du rapt perpétré par Pluton et portant la marque de Bruxelles. En effet, une photographie de la pièce illustrant le texte semble justifier ce jugement et annoncer une pièce intéressante *(Nahigian tapestries. Bulletin of the Milwaukee art Institute,* t. XIV, n° 2 - octobre 1939, pp. 1-2).

— La présence en Amérique de deux pièces de la série des triomphes des dieux: celui de Mars ou de la guerre et celui de Minerve ou de la Paix — tissées vers 1720, par Urbain et Daniel Leyniers d'après les cartons de Jean van Orley et Jean Coppens, est signalée par le *«Bulletin of the Milwaukee Art Institute» t. XIV* n° 6 - février 1940, p. 5). Cette note intitulée «*Two flemish Tapestries*» n'a pas la prétention de nous apporter des connaissances nouvelles sur ces pièces d'ailleurs fort connues et souvent étudiées mais consiste plutôt en un commentaire destiné aux visiteurs du musée où elles seront désormais exposées.

— Joseph Destrée a eu le mérite d'avoir été le premier à mettre en relief l'intérêt exceptionnel de l'antependium de la chapelle St Georges dépendant de l'ancien Hôtel de Nassau à Bruxelles. Cependant, l'éminent archéologue n'avait pas su expliquer d'une façon satisfaisante à son gré, la disposition anormale de cette œuvre qui offre, sur la pièce principale elle-même la représentation des Noces de Cana, suivie du Repas chez Simon, puis du Christ mangeant avec les publicains, et de la Fraction du pain avec

les disciples d'Emmaüs, tandis que la Dernière Cène figure seule sur un panneau isolé sans destination précise.

L'œil exercé de Mlle M. Calberg a remarqué qu'une des colonettes qui accostent cette représentation de l'Institution de l'Eucharistie est une autre façon de faire que le reste des broderies. Ce qui permet de conclure que si la pièce comportait une colonette de moins, les cinq tableaux de broderie devaient fatalement ne constituer qu'une seule suite dont la figure majestueuse du Christ, assis parmi les apôtres formait le centre en même temps qu'elle constituait l'axe de toute la composition. En effet, dans son état actuel, la pièce n'est plus centrée, ce qui est anormal dans l'art gothique. La mutilation aura eu lieu tardivement, c'est-à-dire quand le devantier fut acquis par les prémontrés pour l'église abbatiale de Grimbergen, dont l'autel était sans doute moins grand que celui de l'oratoire domestique de la famille de Nassau.

De prime abord, la présence d'un autel large de 3 m. 69 dans un édifice de proportions restreintes, semble assez difficile à admettre, mais nous aurons peut-être l'explication de cette anomalie en même temps que la solution du problème de l'emplacement exact de la table dans le sanctuaire. *(La disposition première du devantier d'autel provenant de l'ancien Hôtel de Nassau. Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire*, 3me série, t. XII n° 5 - septembre et octobre 1940, pp. 98-101).

— Le bas d'aube publié par Mme L. Paulis, sous le titre d'«*Une dentelle de Bruxelles*», fait honneur à la fois au musée qui vient de l'acquérir et à un métier d'art naguère fort pratiqué dans notre pays. Ce chef-d'œuvre de patience et d'habileté aurait été exécuté pour célébrer la promulgation de la Pragmatique sanction de Charles VI. C'est, du moins, ce que l'on pense généralement d'un volant analogue, ayant figuré à l'exposition internationale d'Anvers en 1930 et d'un autre appartenant à un musée américain. De toute façon, et c'est là le point essentiel pour les archéologues, le style et la technique sont bien du début du XVIIIe siècle qui nous a donné tant de chefs-d'œuvres de ce genre. *(Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,* 3me série, t. XII, n° 4 - juillet-août 1940, pp. 94-96.)

— Il y a plus de soixante cinq ans, les Commissions royales d'art et d'archéologie, poursuivant leur mission obtinrent, par leurs démarches auprès des fabriciens de la cathédrale St Rombaut à Malines, la mise en sécurité de la dernière des verrières anciennes qui était menacée de pâtir des travaux de restauration alors en cours.

L'oubli se fit peu à peu autour de ces panneaux de verre historié et, exception faite de quelques archéologues, on ne se préoccupa guère de leur sort, jusqu'à la date récente où ils furent confiés à la vigilance des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Pendant cette longue éclipse, une légende ne s'est pas créée à propos du vitrail, puisqu'Emmanuel Neefs la connaissait déjà et s'en était fait l'écho, mais semble avoir acquis indûment un certain crédit. En effet, selon une tradition dont on ignore l'origine, les deux personnages qui figurent sur cette peinture de verre, auraient été les deux derniers ducs de Brabant de la maison de Bourgogne, Jean IV et Philippe de Saint-Pol.

M. Jean Helbig n'a pas éprouvé de grandes difficultés à démontrer qu'il s'agit, en réalité, de deux patrons d'une gilde: St Adrien, dont on voit les quatre attributs; l'armure, l'épée, le lion et l'enclume et, très probablement St Gommaire, reconnaissable à sa hache d'armes qui, dans les temps très anciens, semble avoir en effet été réservée aux hauts dignitaires de la Cour, comme plus tard le bâton aux maréchaux.

L'identification de ces deux protecteurs fait rectifier une seconde erreur qui voulait que le vitrail ait été exécuté pour le serment des archers, alors qu'au contraire, il l'aura été pour celui des escrimeurs.

Malheureusement, nous ignorons quel fut l'auteur de la verrière des escrimeurs. Peut-être une découverte d'un texte d'archives nous le fera connaître, et ce jour-là, nous nous en réjouirons d'autant plus que le nom de l'inconnu qui a exécuté au cours du premier quart du XVIe siècle ce merveilleux spécimen de notre peinture sur verre, mérite de passer à la postérité.

(Une ancienne verrière de gilde militaire malinoise. Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 3e série, t. XII, n° 3. - mai-juin 1940, pp. 50-60).

— Restant dans le domaine de la peinture sur verre dans lequel il a fait comme nous venons de le lire, preuve d'une grande compétence, M. Jean Helbig, tente d'autre part d'identifier certains personnages énigmatiques des merveilleux vitraux des fenêtre hautes de la collégiale Ste Gudule à Bruxelles. *(Philippines de verre. Apollo* (de Bruxelles), t. I n° 1 - mai 1941, pp. 7-9.)

— Sous le titre « *Les Céramiques du legs Maurice Despret* » M. Jean Helbig passe en revue quelques pièces intéressantes entrées le 24 décembre 1938, dans les collections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. Beaucoup d'entre elles étaient déjà connues comme le beau perroquet polychrome reproduit, par feu Soil de Moriamé et M. Delplace, dans leur grand ouvrage. A côté de célèbres groupes en biscuit, on pourra désormais exposer leur réplique en porcelaine blanche. Il s'agit notamment ici des «Dénicheurs», de la « Bergère parée par son galant » et « La leçon de flageolet ». Un cache-pot et deux carlins complètent cet accroissement de la collection de Tournai.

La fabrication bruxelloise est représentée par non moins de vingt-cinq pièces de faïence. Ce sont d'abord les classiques animaux, une courge, une série de fontaines et un poële. Toutes ces pièces sont connues, pour avoir figuré à diverses expositions et plusieurs figurent dans le grand ouvrage de M. G. Dansaert. En fait de porcelaine de la capitale, nous avons à signaler les œuvres de Cretté et de la manufacture d'Etterbeek.

Moins nombreux, mais peut-être plus intéressants encore, sont les spécimens de faïence fine d'Andenne, qu'il s'agisse du buste de Napoléon, Premier Consul, ou de la statue de l'empereur Napoléon attribuée avec une grande vraisemblance à Jacques Richardot.

L'étude des céramiques étrangères de Chelsea, Delft, Hochst, Niederviller n'entrent pas dans le cadre de cette chronique, que nous arrêterons ici. *(Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire;* 3e série, t. XII, n° 2, mars et avril 1940, pp. 34-45).

— C'est surtout en pays gaumais, notamment à Labay, Laclaireau, Buzenol, La Soye, Rawez et Orval, que des forges se spécialisèrent dans la fonte des taques de fonte. Aussi le Musée de Virton s'efforce de réunir le plus grand nombre possible de spécimens de cet art, à la fois populaire et aristocratique. Son conservateur M. E. P. Fouss en dresse une première liste de trente pièces intéressantes au point de vue artistique, historique et folklorique. *(Les taques de foyer du Musée de Virton. Le Pays gaumais,* t. I, n°s 2, 3, 4 avril-décembre 1940, pp. 49-53).

— Rien n'est plus révélateur que l'histoire des trésors de nos grandes églises parmi lesquels celui de la cathédrale de Liége était un des plus riches et un des plus célèbres.

Son origine est plus que millénaire et, si au cours des âges il eut souvent à souffrir des pillages, ou parfois du vandalisme des chanoines eux-mêmes, ce ne fut jamais autant qu'au cours de la période désolante dont M. Jean Puraye retrace l'histoire.

Le 28 novembre 1792, Dumouriez fit son entrée à Liége et immédiatement le trésor fut rançonné. Si le dernier des princes évêques, le futur cardinal de Mean n'avait pris

la précaution d'en emporter les pièces principales, nul doute qu'elles auraient fait partie du butin chargé sur plusieurs chariots qu'emportèrent, trois mois après, les révolutionnaires français en déroute.

Deux ans après, leur retour offensif renouvelle le péril et, instruit par l'expérience, on expédia à l'étranger les objets précieux capables d'exciter la convoitise, mais une grande partie fut saisie en route.

Quand le concordat rendit à Liége son évêché, le nouveau titulaire Jean-Evangéliste Zaepffel, s'appliqua avec zèle à restaurer le culte et récupérer les biens ecclésiastiques. Mais si les méthodes avaient changé, la rapacité restait la même, et l'honnête Zaepffel n'était pas de taille à lutter contre Tayllerand, qui parvint à s'emparer des richesses échouées à Hambourg. Sans l'intervention d'un honnête homme dont le nom mérite de passer à la postérité, le ministre de France Rheinard, nous aurions perdu définitivement le buste de St Lambert et le reliquaire de Charles le Téméraire, destinés à la fonte pour aider à éteindre une dette de la marine française.

L'étude de M. J. Puraye est accompagnée de nombreux documents qu'il a découverts dans les archives et qui nous donnent une idée des richesses accumulées dans les églises de la principauté de Liége. *(Le Trésor de la Cathédrale St Lambert pendant et après la Révolution française. Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois,* t. LXIV - 1940, pp. 55-117).

— Les textes publiés par MM. J. Rylant et M. Casteels nous font connaître l'état d'esprit des dirigeants des corporations d'artistes à Anvers au moment de la Renaissance. En même temps nous y trouvons des renseignements sur des artistes dont le rôle fut prépondérant à cette époque. *(De metsers van Antwerpen tegen Paludanus; Floris, de Nole's en andere beeldhouwers. Bijdragen tot de Geschiedenis,* avril-septembre 1940, pp. 185-203).

Jean Squilbeck.

M. Adolphe Hullebroeck, dont on connaît l'excellente « Histoire de la Tapisserie à Audenaerde », vient de faire paraître une brochure où, sous le titre général de « *Peintres et cartons pour tapisseries* » et d'après des études inédites de M. C. Rodon y Font O. A., il étudie l'activité débordante du cartonnier français *Charles le Brun* (Paris et Liége, Librairie polytechnique Ch. Béranger, 1941). La personnalité du peintre de Louis XIV touche de si près notre ancien art flamand et les sujets qu'il a représentés sur ses tentures intéressent tant notre iconographie artistique urbaine que nous ne pouvons omettre de signaler cette contribution très heureuse à l'étude historique de la tapisserie.

— Dans la revue *Streven* (Anvers, déc. 1940, p. 56 s.), M. Ad. Jansen apporte des précisions intéressantes sur l'autel du St. Nom de Jésus dans l'église S. Paul à Anvers *(Het Altaar van den Zoeten Naam Jezus in de S. Pauluskerk te Antwerpen):* l'autel de marbre actuel n'est pas celui qui fut exécuté, sur bois, par Hans van Mildert avant 1616. On le doit à Pierre Verbruggen le Vieux, qui l'érigea en 1654.

P. R.

3. SCHILDER- EN TEEKENKUNST. — PEINTURE ET DESSIN.

Irène Adler. *Zu zwei früben flämischen Zeichnungen. Oud Holland* 1940, III et IV, p 109. Deux dessins du Musée Boymans à Rotterdam sont à rapprocher du Retable de Cambrai au Prado. Ce tableau ayant été attribué à Vrancke van der Stock par M. Hulin de Loo, il faudrait ajouter à l'œuvre peinte, non seulement la *Flagellation* et le *Couronnement d'épines,* publiés par Irène Adler, mais tout un groupe de dessins étudiés par Paul Wescher, dans un article de Old Master Drawings de 1938.

— Dans un article sur *David Vinckboons en het Kasteel van Verneuil (Oud Holland* 1940, VI, p. 207, Th. H. De Luynsche s'intéresse à l'important décor architectural qui forme le fond des deux gravures exécutées par Houdius d'après Vinckboons, le *Printemps* et l'*Hiver*. Ce château, vu sous deux angles tout à fait différents, peut être identifié avec certitude comme étant la résidence de Verneuil aujourd'hui disparue, offerte en 1600 par Henry IV à la duchesse de Verneuil.

Savaldo, cet intéressant artiste italien, semble fortement influencé par certaines œuvres flamandes, parmi lesquelles il faut citer en premier lieu le Retable des Portinari de Hugo van der Goes. Dans l'*Arte,* 1940, p. 51, Guista Nicco Fasola consacre une part importante de son étude, *Lineamenti del Savolda* à l'examen de ce courant qui éveilla, en Italie, l'intérêt pour les humbles aux types caractéristiques, vêtus d'étoffes grossières; piété naïve alliée au goût du détail concret. Tendance que certains auteurs n'admettent pas pour Savoldo tandis que d'autres y insistent, voyant en lui le représentant d'une triple tradition: venitienne, toscane et flamande.

S. S.

M. Jean Gessler fait chose fort utile en publiant dans *Oostvlaamsche Zanten* (XVI, 1941, 1-2), sous le titre de *Wilgefortiana* une bibliographie de travaux relatifs à Sainte Wilgeforte, dont l'iconographie est si curieuse.

P. R.

II. WERKEN. — OUVRAGES

De Nederlandsche Monumenten van Geschiedenis en kunst. Deel VI. De Provincie Groningen. Eerste Stuk: Oostgroningen, door Dr M. D. Ozinga. La Haye, Algemeene landsdrukkerij, 1940. 1. vol. in 8°, 279 p., 101 pl. hors texte. (Publication de la Commission Royale des Monuments des Pays-Bas).

La Commission royale des monuments de Hollande a entrepris, voici quelques années, un travail descriptif de tous les édifices des Pays-Bas antérieurs à 1850. Cinq volumes avaient paru avant la guerre, dont deux consacrés à Maestricht. Un sixième volume vient de sortir de presse: il décrit les édifices de la partie orientale de la Frise (Province de Groningen).

L'ouvrage, dû au Dr Ozinga, membre du bureau de la Commission royale, est un modèle du genre. Il a ce premier mérite d'être absolument complet: tous les édifices, même les plus modestes, églises, châteaux, maisons patriciennes, fermes, moulins, y sont signalés. Chacun a sa notice, comportant une courte bibliographie, un aperçu historique, une analyse plus ou moins développée d'après l'intérêt qu'il présente. Pour la plupart des édifices la notice est accompagnée d'un ou de plusieurs plans (tous les plans étant à la même échelle), de coupes, de dessins de moulures, de chapiteaux, de motifs de décoration, etc. L'illustration est abondante et particulièrement soignée. Une carte et des tables complètent l'ouvrage. Textes et planches sont groupés par ordre alphabétique, ce qui facilite les recherches. L'auteur n'a pas voulu faire de synthèse. Son travail est purement analytique, à l'exemple de la grande collection publiée en ce moment par un groupe d'archéologues français. Il n'embrasse que le moyen âge et les périodes suivantes, l'étude des vestiges préhistoriques ou romains devant faire l'objet d'une autre publication.

Les monuments civils sont rares en Frise. On n'y rencontre presque pas de châteaux, le système féodal n'ayant pas poussé de racines profondes dans cette région qui

dépendit jusqu'au XIIème siècle des empereurs d'Allemagne. Les terres étaient la propriété de petites communautés rurales administrées par des « dijkrechters »; de grandes abbayes — Bénédictins, Cisterciens, Prémontrés — y exercèrent une influence marquée. Quelques demeures patriciennes et un petit nombre d'édifices ruraux d'époque relativement récente nous ont été conservés. Mais, ce qui fait la richesse archéologique de la Frise, ce sont ses églises: l'auteur en a dénombré quatre-vingt, toutes rurales. Les grandes églises conventuelles ont disparu, mais parmi ces églises de campagne il en est beaucoup d'importantes. Celles d'Appingedam, Loppersum, Noordbroek, Stedum, Windschote mesurent plus de 40 mètres de long dans œuvre. Citons encore, entre bien d'autres églises remarquables, Garmerwolde, Bierum, Slochteren, Tenboer, Termunten, T'Sand, Zeerijp, Zuidbroek.

Une étonnante unité de style est la caractéristique dominante des églises frisonnes. Presque toutes celles que mentionne M. Ozinga remontent au XIIIème siècle. Il n'y a guère que trois ou quatre petits édifices possédant des vestiges des XIème et XIIème siècles; un petit nombre ont été érigés au XIVème ou au XVème siècle. Mais, le style, pendant les trois siècles de la période gothique, n'a pour ainsi dire pas changé.

Toutes les églises analysées sont construites en briques: c'était le matériau fourni par le sol de ce pays d'alluvion. On ne rencontre le tuf que rarement, dans les soubassements de quelques édifices.

Le plan général est la nef unique, précédée d'une tour à l'ouest. Seule, la nef d'Appingedam, du XIIIème siècle, est encadrée de bas-côtés ajoutés au XVème et qui l'ont transformée en « hallekerk ». Le transept est rare; neuf églises seulement en sont pourvues. Il n'apparaît guère qu'à la fin du XIIIème siècle et aux siècles suivants. La nef se termine, en général, par un chevet plat; là où le chevet est polygonal, c'est presque toujours, une addition du XIVème ou du XVème siècle. Les travées sont, presque partout, de plan à peu près carré.

Toutes les églises de quelque importance, et même beaucoup de petites églises, sont couvertes de voûtes d'ogives extrêmement bombées, avec liernes transversales et longitudinales: curieux exemple de l'influence du type de voûte angevin, qui eut tant de succès non seulement en France, mais en Espagne, en Allemagne, en Scandinavie. Les nervures sont très minces, comme dans les voûtes de l'Anjou, elles pénètrent dans les voûtains. Ces voûtes reposent sur de larges doubleaux qui s'appuient eux-mêmes sur des pilastres massifs. Les murs sont très épais et il n'y a nulle part d'arcs-boutants: il n'en fallait pas pour contrebuter ces voûtes dont la poussée latérale est très faible. Quelques-unes de ces voûtes doivent avoir été lancées à la fin de l'époque gothique, car il n'y a pas de chapiteaux pour recevoir les nervures. La plupart sont contemporaines de la fondation de l'édifice, ainsi qu'en témoignent la mouluration et les chapiteaux des supports.

Les baies, fortement ébrasées, sont partout des lancettes. A la nef on en compte une, deux ou trois par travée; chœur et croisillons sont éclairés de la même façon. Dans les églises de la premième moitié du XIIIème siècle, les lancettes sont assez courtes: plus tard elles s'allongent. Le type général ne varie pas. Seuls la belle église et le cloître de Ten Appel (datés de 1500) nous montrent des fenêtres plus larges, munies de délicats remplages flamboyants. A signaler aussi la présence de petites baies circulaires dans le haut ou le bas des murs et la présence fréquente d'arcs aveugles encadrant les lancettes et dont la surface intérieure est appareillée en zigs-zags verticaux.

Beaucoup d'églises sont pourvues d'arcatures, soit à l'intérieur, au bas des murs,

soit à l'extérieur: ce sont tantôt des bandes murales reliées par de petits arcs, tantôt des arcs plus importants, brisés ou en plein cintre. Beaucoup de pignons sont revêtus d'arcatures de formes diverses: arcs brisés ou cintrés, arcs en mîtres, linteaux épaulés, quadrillages. On rencontre également la corniche normande faite de petites niches. Toute cette décoration est appareillée en briques. Il est permis d'y voir des influences venues des villes hanséatiques de l'Allemagne du Nord.

Presque tous les édifices importants ont une tour occidentale parfois isolée. La tour est carrée dans toute sa hauteur; son couronnement est, en général, une pyramide à quatre pans; parfois, c'est la toiture en bâtière, si fréquente en Normandie et dans le Nord de la France. Une seule tour, celle de Schildwolde a la flèche rhomboïdale de la région rhénane. Les étages inférieurs des tours sont le plus souvent nus; dans le haut on rencontre les mêmes arcatures qu'aux pignons. Les deux étages inférieurs de la tour de Bierum sont couverts de coupoles sur pendentifs.

A part ces arcatures et une mouluration intérieure souvent remarquable, la décoration des églises frisonnes est à peu près nulle. Il y a quelques chapiteaux romans d'une technique très fruste à Tezinghe. Aux XIIIème et XIVème siècles, les chapiteaux sont simplement épanelés, dans les plus ouvragés, les crochets sont remplacés par des boules; la plupart sont en terre cuite.

Il a été conservé très peu de mobilier du moyen-âge. Une exception est à signaler: le magnifique ensemble de Ter Appel, ancienne abbaye de Prémontrées. Ter Appel a conservé son église conventuelle, deux galeries complètes de son cloître, une partie importante de ses bâtiments monastiques. On y voit une charmante chaire à prêcher en plein air. L'église a conservé une clôture de chœur, des stalles et un banc de pierre destiné aux officiants, le tout d'un très beau style flamboyant. L'édifice, assez malmené par la Réforme, a fait l'objet d'une excellente restauration. La même observation s'applique à la plupart des églises recensées dans l'ouvrage.

Au bref, l'art médiéval de la Frise se distingue par un style original, très traditionnel, où se démêlent quelques influences étrangères. L'ouvrage qui lui est consacré fait grand honneur à son auteur et à la Commission des Monuments de Hollande. Cet exemple mériterait d'être suivi ailleurs.

Bon VERHAEGEN.

Uitgever: *Koninklijke Belgische Académie van Oudheidkunde; Paul Rolland, St. Hubertusstraat, 67, Berchem-Antwerpen.*

Verantwoord. hoofdredacteur: *Paul Rolland, St. Hubertusstraat, 67, Berchem-Antwerpen.*

Drukker N° 1007: *Drukk. en Publ. Flor Burton, N. M., Jules Burton, Beheerder-Bestuurder, Korte Nieuwstraat, 28, Antwerpen.*

Editeur: *Académie royale d'Archéologie de Belgique: Paul Rolland, 67, rue St. Hubert, Berchem-Anvers.*

Rédact. en chef respons.: *Paul Rolland, rue St. Hubert, 67, Berchem-Anvers.*

Imprimeur N^r^ 1007: *Impr. et Publ. Flor Burton, S.A., Jules Burton, Administr.-Directeur, 28, courte rue Neuve, Anvers.*

Editeurs : FELIX ALCAN, Paris - NICOLA ZANICHELLI, Bologna
AKADEMISCHE VERLAGSGESELLSCHAFT m. b. H., Leipzig - DAVID NUTT, London
G. E. STECHERT & Co., New York - F. KILIAN'S NACHFOLGER, Budapest
F. ROUGE & Cie, Lausanne - THE MARUZEN COMPANY, Tokyo.

1939 **33ème Année**

"SCIENTIA"

REVUE INTERNATIONALE DE SYNTHESE SCIENTIFIQUE

Paraissant mensuellement (en fascicules de 100 à 120 pages chacun)

Directeurs : **G. B. BONINO - F. BOTTAZZI - G. BRUNI - A. PALATINI - G. SCORZA**

Secrétaire Général : **Paolo Bonetti.**

EST L'UNIQUE REVUE à collaboration vraiment internationale.

EST L'UNIQUE REVUE à diffusion vraiment mondiale.

EST L'UNIQUE REVUE de synthèse et d'unification du savoir, traitant par ses articles les problèmes les plus nouveaux et les plus fondamentaux de toutes les branches de la science : philosophie scientifique, histoire des sciences, enseignement et progrès scientifique, mathématiques, astronomie, géologie, physique, chimie, sciences biologiques, physiologie, psychologie, histoire des religions, anthropologie, linguistique; articles constituant parfois de véritables enquêtes, comme celles sur la contribution que les différents peuples ont apporté au progrès des sciences; sur la question du déterminisme; sur les questions physiques et chimiques les plus fondamentales et en particulier sur la physique de l'atome et des radiations; sur le vitalisme. « Scientia » étudie ainsi tous les plus grands problèmes qui agitent les milieux studieux et intellectuels du monde entier.

EST L'UNIQUE REVUE qui puisse se vanter de compter parmi ses collaborateurs les savants les plus illustres du monde entier.

Les articles sont publiés dans la langue de leurs auteurs, et **à chaque fascicule est joint un Supplément contenant la traduction française de tous les articles non français. La Revue est ainsi entièrement accessible même à qui ne connaît que le français.** *(Demandez un fascicule d'essai gratuit* au Secrétaire Général de « Scienta », Milan, *en envoyant trois francs en timbres-poste de votre Pays, - à pur titre de remboursement des frais de poste et d'envoi).*

ABONNEMENT : Lires **It. 180**

Il est accordé de fortes réductions à ceux qui s'abonnent pour plus d'une année.

Adresser les demandes de renseignements directement à
« SCIENTIA » Via A. De Togni, 12 - Milano (Italie).

La *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art* succède depuis 1931 aux anciennes publications in-8° de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, c'est-à-dire aux *Annales* et aux *Bulletins*, remontant aux années 1843 et 1868 et dont les derniers volumes sont respectivement le tome LXXVIII (7me série, T. VIII), paru en 1930, et le Bulletin de 1929.

Certains fascicules de ces anciennes publications sont encore disponibles. On peut se les procurer en s'adressant au secrétariat de la revue.

Il en est de même des tomes II et III de l'édition in 4°, hors série, de l'ouvrage de DEWITTE, *Histoire monétaire des Ducs de Brabant*, Anvers, 1894-1900.

Des réductions sont accordées le cas échéant.